

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	22 juin 2018
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	43
N° identifiant	2018-0227

Titre	Bilan 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité
-------	---

Rapporteur(s)	M. Abderrazak HALLOUMI
Date de la convocation	01/06/2018

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Edouard ROBLOT
Membres en exercice	91

PJ.	Rapport intercommunal 2017 pour l'accessibilité
-----	---

Quorum	
--------	--

M. Alain CLAEYS - Président

M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Bernard CORNU - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - M. René GIBAULT - Mme Anne GÉRARD - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT **Membres du bureau**
M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - M. Dominique ELOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN **les conseillers communautaires**
M. Jacky GREFFIER - M. Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAudeau - M. Stéphane GARNAUD - M. Christian GIRARD - M. Jean BRILLAUD - Mme Christine POLO **les conseillers communautaires suppléants**

Absents	14
---------	----

M. Michel BERTHIER - M. Dominique CLÉMENT - M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL Membres du bureau
M. Joël BIZARD - M. Olivier BROSSARD - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - M. Yves JEAN - M. Serge LEBOND - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE les conseillers communautaires

Mandats	12	Mandants	Mandataires
		M. Patrick CORONAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		M. Gérard HERBERT	Mme Nelly GARDA-FLIP
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	M. Bernard CORNU
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Sylvain POTIER-LEROUX	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Patrick BOUFFARD	M. Fredy POIRIER
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Francette MORCEAU

Observations	<p>L'ordre de passage est : la 119, de la 1 à 24, de la 26 à 31, la 51, la 55, la 54, la 52, de la 56 à 57, de la 76 à 82, de la 84 à 88, de la 90 à 93, de la 32 à 50, de la 58 à 75, de la 94 à 102, de la 104 à 118.</p> <p>Mme Marie-Thérèse PINTUREAU et M. Claude EIDELSTEIN sont sortis de la salle.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	05-Commission développement des territoires, solidarités, proximité
Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités - promouvoir l'accessibilité universelle » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

En effet, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Grand Poitiers Communauté urbaine a mis en place une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Cette instance de concertation contribue à dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant et des espaces publics intercommunaux. Elle est associée à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, et au schéma directeur des transports publics.

Au-delà de ses obligations légales, la commission pour l'accessibilité a également abordé l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

La loi du 11 février 2005 stipule que la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport est un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de Grand Poitiers, avec la prise en compte des diverses situations de handicap, et des travaux de mise en accessibilité sur les 40 communes.

Pour cela, de nombreuses actions ont été mises en place dans divers domaines tels que :

- la mobilité : l'aménagement des quais de bus, l'achat de bus conformes, le service Handibus, la mise en accessibilité du siège de Vitalis
- la formation : de nombreux agents de différentes directions participent à une journée de formation/sensibilisation à l'aveugle pour découvrir les situations de handicap et la complexité de l'environnement
- Adaptactions : cette politique volontaire et ambitieuse est également suivie par la démarche en ressources humaines de la collectivité, qui a signé une Convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le label « Adaptactions » désigne la politique Ressources Humaines, le programme et les ressources mis en œuvre pour sensibiliser tous les agents à la question du handicap et dépasser les incompréhensions, recruter de nouveaux collaborateurs et assurer la formation des agents sans discrimination et dans une logique permanente d'adéquation entre les compétences et les exigences liées aux métiers, accompagner le personnel en situation de reconversion professionnelle pour raison médicale
- le pourcentage de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est 6,74 %.

Grand Poitiers poursuit travaux de mise en accessibilité de son patrimoine :

- le complexe sportif Rébeilleau sera mis en accessibilité sur deux ans : sanitaires et vestiaires, lavabos, sièges de douches, rampes, poires coulissantes, ascenseur, rampe à l'entrée du stade, nez de marches, bar et cafétéria : tablettes et WC adaptés, revêtements extérieurs
- le complexe sportif Lawson Body poursuit ses travaux : signalétique, nez de marches, escaliers, abaissements
- le musée Sainte-Croix a désormais un accueil accessible, avec un nouvel accès extérieur depuis la rue Roche d'Argent.

A travers ces exemples, Grand Poitiers continue ainsi à améliorer l'accessibilité des espaces publics et des établissements recevant du public en concevant, dans ses travaux, les aménagements nécessaires à la prise en compte des handicaps.

Le bilan présenté en annexe, adopté par la commission intercommunale pour l'accessibilité le 24 avril 2018, fait état des travaux réalisés en 2017 par Grand Poitiers.

Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des établissements, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En conséquence, il vous est demandé :

- de prendre acte du bilan annuel 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité
- de le valider.

POUR	75	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Claude EIDELSTEIN, Mme Marie-Thérèse PINTUREAU

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE
Adopté

Affichée le	2 juillet 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	2 juillet 2018
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20180622- lmc184945-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	8.5
Nomenclature Préfecture	Politique de la ville-habitat-logement

BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ

SUR LE TERRITOIRE DE

GRAND POITIERS

2017



COMMISSION INTERCOMMUNALE **POUR L'ACCESSIBILITÉ**



SOMMAIRE

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

La commission intercommunale existe depuis décembre 2007

Etat de l'accessibilité des transports publics

Etat de l'accessibilité des logements

Etat de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Etat de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics

Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

L'emploi et la formation

Accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la scolarité ...

Annexes

Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2017

Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2017

Compte-rendu du groupe de travail voirie/accessibilité du 14 décembre 2017

Commission communale pour l'accessibilité – Buxerolles

Commission communale pour l'accessibilité – Migné-Auxances

Commission communale pour l'accessibilité – Poitiers

Commission communale pour l'accessibilité – Saint-Benoît

La loi du 11 février 2005, en instaurant les commissions pour l'accessibilité, a posé l'obligation à ces commissions d'élaborer chaque année un bilan annuel.

Grand Poitiers Communauté urbaine considère ce document comme une synthèse des travaux réalisés par les différentes commissions (communales et intercommunales) pour l'accessibilité existantes sur le territoire. Ainsi sont intégrés les bilans annuels des commissions communales et de la commission intercommunale.

L'intérêt de ce bilan annuel, est également, de présenter un état des lieux de l'accessibilité à l'échelle des 40 communes, permettant ainsi de mesurer les avancées réalisées, les améliorations à apporter et de favoriser la cohérence entre les démarches menées sur le territoire.

Aussi afin de compléter les données fournies via les commissions communales, les communes qui n'ont pas de commissions communales ont été sollicitées pour transmettre leur état des lieux de l'accessibilité.

Pour rappel, sur le territoire de Grand Poitiers, il existe :

- 1 commission intercommunale pour l'accessibilité
- 8 commissions communales pour l'accessibilité: Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Chauvigny, Croutelle, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard.

Ce bilan est constitué des éléments qui ont été communiqués. Il ne peut donc prétendre à restituer l'exhaustivité des actions menées.

La commission intercommunale existe depuis décembre 2007.

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE

La composition de la commission intercommunale d'accessibilité est la suivante :

- 7 élus représentant l'EPCI
- chaque commune de Grand Poitiers désigne également un représentant
- associations représentant les personnes en situation de handicap
- représentants d'usagers.

Elle est présidée par M. Alain CLAEYS, Président de Grand Poitiers.

Elus représentant Grand Poitiers :

- Abderrazak HALLOUMI
- Christine BURGÈRES
- Aurélien TRICOT
- Jérôme NEVEUX
- Joëlle PELTIER
- Anne GÉRARD
- Pascale GUILLET
- Gilles MORISSEAU.

Associations représentant les personnes en situation de handicap :

- Confédération Nationale des Retraités
- Association des Paralysés de France
- Association « Dominer son handicap »
- Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Séniors Sourds 86
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles (APSA)
- Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides (ASHAAV)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Handisup Centre-Ouest
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 86)
- Deux langues pour une éducation (2LPE)
- Association pour le Développement des Rencontres Artistiques et Sportives (ADRAS)
- Association des Sourds de Poitiers (ASP)
- Activités de Loisirs Educatifs pour les personnes avec Autisme (ALEPA 86)
- Confédération Nationale du Logement
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT)

Des associations d'usagers peuvent également participer à cette commission et selon les thématiques traitées, des agents des services de Grand Poitiers pourront intervenir lors des réunions de la commission.

Les services de Grand Poitiers sont associés aux travaux de la commission selon les sujets abordés.

Des intervenants extérieurs : les membres de la commission peuvent décider d'entendre toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction des sujets abordés.

Evolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Une composition élargie :

- associations représentant tous les types de handicap
- représentants des personnes âgées
- représentants des acteurs économiques
- représentants d'autres usagers de la ville.

Depuis 2009, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Conseil Régional sont informés et associés aux travaux de la commission, afin de renforcer la continuité de l'accessibilité.

Rôles :

Cette instance de concertation :

- devra dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics communautaires
- devra organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en personnes en situation de handicap
- sera associée à l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des déplacements et des bâtiments et fera toutes propositions utiles à l'amélioration de l'accessibilité de l'existant
- présentera un rapport annuel au Conseil Communautaire, rapport qui sera adressé au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental et à tous gestionnaires concernés.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET MOYENS

a) Fréquence des réunions :

La commission se réunit en principe au moins deux fois par an en plénière.

Des réunions thématiques sont organisées selon la volonté des membres de la commission.

b) Lieu de réunion :

La commission se réunit dans la salle du Conseil de Grand Poitiers ou tout autre lieu de Grand Poitiers. Le Président fixe l'ordre du jour de chaque réunion, parmi une liste de sujets suggérés par les membres de la commission.

c) Comptes-rendus :

Les échanges survenus au cours de chaque réunion font l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'ensemble des membres de la Commission.

d) Le secrétariat de la commission intercommunale pour l'accessibilité est assuré par la mission Handicap et Accessibilité

Contact :

☎ : 05 49 52 37 99 - mission.handicap@mairie-poitiers.fr

✉ : Grand Poitiers – Direction Politique de la ville – Solidarités - CS 10569 - 86021 POITIERS Cedex.

e) Diffusion du rapport annuel :

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

La commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en 2017, le 21 septembre et le 14 décembre.

Comptes-rendus joints en annexes.

UN BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ A L'ÉCHELLE DE GRAND POITIERS 2017

État de l'accessibilité des transports publics

Les obligations

Février 2008 : élaboration du schéma directeur d'accessibilité des transports publics.

11 février 2015 : accessibilité des transports collectifs.

Le Premier ministre a confirmé la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés qui ne remplissent pas les règles de mises aux normes au 1^{er} janvier 2015 de s'engager sur de nouveaux délais, de 3 à 9 ans (pour les patrimoines complexes et le transport ferroviaire).

Les transports publics de voyageurs feront eux aussi l'objet d'un Ad'AP (avant le 27 septembre 2015), complémentaire du schéma directeur d'accessibilité qui devrait s'appeler SDA/Ad'AP. Ils porteront sur le matériel, l'infrastructure et le service. Le chef de file en est l'autorité organisatrice de transport (AOT).

Points d'arrêts à rendre accessible : décret 2014-1323

- routier : en fonction de la chaîne de déplacement
- en milieu rural : un point d'arrêt minimum par commune.

Ils devraient être programmés sur :

- 3 ans maximum pour le transport urbain
- deux périodes de 3 ans maximum pour le transport interurbain
- trois périodes de 3 ans pour le transport ferroviaire.

L'accessibilité des transports publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle de la voirie et des espaces publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

Le **Schéma directeur d'accessibilité des transports publics de Grand Poitiers** a été adopté le 12 décembre 2009 par le Conseil communautaire, après avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Pour rappel :

Grand Poitiers et Vitalis¹ ont réuni en novembre 2009 des usagers de Vitalis et des associations membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité dans le but d'étudier l'accessibilité des informations relatives aux transports publics de la communauté d'agglomération. L'information des voyageurs étant un des axes (3^{ème} partie, point III) du schéma directeur d'accessibilité des transports publics de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers adopté en décembre 2009.

¹ Etablissement Public Industriel et Commercial qui gère les transports publics de la communauté d'agglomération de Poitiers

HANDIBUS est un service de transport à la demande spécifique. Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Vitalis et qui fonctionne en desserte zonale.

Différents types de formations sont proposés par Vitalis aux conducteurs (formation initiale, formation continue). Depuis 2014, un volet handicap est mis en place (durée 5 jours).

Pour information :

Chaque année, de nouveaux bus, accessibles, sont intégrés à la flotte de Vitalis :

Le déploiement de l'information voyageur visuelle et sonore a été fait sur l'ensemble des bus du parc. En plus ont été déployées ou vont finir d'être déployées des bornes d'information voyageurs : toutes ces bornes sont sonorisées (sur télécommande) et donne en temps réel les horaires d'arrivée des prochains bus.

10 nouveaux bus au gaz naturel ont intégré le parc de bus en juillet 2017.

La prochaine commande de bus (11 ou 12) interviendra courant 2018 pour une livraison des véhicules début 2019.

Un nouveau véhicule dédié au service Handibus sera mis en service en 2018.

Lorsqu'un nouvel aménagement urbain intègre un point d'arrêt, la mise en accessibilité du quai est automatique avec une bordure à 19 cm de hauteur.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/14, et ses décrets d'application n° 2014-1321 et n° 2014-1323 du 4/11/2014, permettent aux collectivités responsables des transports de présenter un Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) qui redéfinit les délais et les modalités de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics (SDATP).

Grand Poitiers a présenté son SDATP au Conseil Communautaire le 25 septembre 2015 et celui-ci a été déposé auprès de l'Etat, approuvé par arrêté du 11 mars 2016.

L'ordonnance fixe un délai de réalisation de l'Ad'AP de trois ans.

L'Ad'AP transports engage Grand Poitiers à :

- mettre en accessibilité la totalité du parc de bus
- mettre en accessibilité les lieux d'information, avenue de Northampton, et de vente, agence du centre-ville (voir Ad'AP Grand Poitiers Établissements recevant du public)
- mettre en accessibilité 138 arrêts considérés comme prioritaires sur les 674 arrêts non accessibles des lignes régulières du réseau
- améliorer l'information-voyageurs aux arrêts
- inciter la Régie des Transports Poitevin à poursuivre son programme de formation des agents du réseau, en relation avec le public.

Le siège de Northampton a été mis en accessibilité en juillet 2017. Ces travaux ont intégré l'espace d'accueil et de vente. Un ascenseur a été prévu pour les personnes y travaillant.

L'agence du centre-ville sera transférée dans un local accessible.

État de l'accessibilité des logements

Les obligations

Les bâtiments d'habitation collectifs neufs et les maisons individuelles neuves doivent répondre à des critères d'accessibilité.

Les bâtiments d'habitation existants, lorsqu'ils font l'objet de travaux doivent répondre à des critères d'accessibilité définis par décret.

La commission pour l'accessibilité se charge du recensement de l'offre de logements accessibles.

Grand Poitiers

Pour rappel :

Le recensement des logements accessibles avait fait l'objet d'une présentation en commission intercommunale pour l'accessibilité le 23 février 2010.

Les éléments à retenir :

Le PACT Poitou-Charentes, en partenariat avec l'Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat (ARO SH), et les bailleurs, a engagé en 2008 un recensement de l'offre des logements accessibles dans le parc public. Cette démarche avait été présentée à la commission intercommunale pour l'accessibilité en octobre 2008.

Le pilotage de la démarche est dorénavant mené au niveau départemental par Vienne Habitat, référent PACT pour le département de la Vienne.

En décembre 2009, la version retravaillée du site est mise en ligne. Le site Adalogis est depuis consultable sur www.adalogis.fr. Il est en cours de refonte en ce qui concerne les logements de la Vienne.

État de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Les obligations

Les constructions neuves sont soumises aux normes d'accessibilité.

1^{er} janvier 2010 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 1 et 2

1^{er} janvier 2011 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 3 et 4

1^{er} janvier 2015 : accessibilité des ERP communaux et intercommunaux.

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 définit le contenu de l'Ad'AP. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Pour en savoir plus : www.accessibilite.gouv.fr

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

A compter du **30 septembre 2017**, tous les ERP neufs ou à cadre bâti existants, seront tenus d'équiper leurs établissement d'un registre public d'accessibilité qui sera consultable sur place, au point d'accueil principal de l'établissement.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Définition : document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

L'Ad'AP de Grand Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet. Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Lorsque l'établissement est déjà aux normes, il faut transmettre en préfecture un **document attestant de l'accessibilité de l'établissement** (appelé "attestation d'accessibilité ou de conformité").

A l'attestation accessibilité, est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1^{er} janvier 2007, etc.).

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie de l'attestation doit être adressée à la commission pour accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

Les Ad'AP des communes de Grand Poitiers sont consultables et sont transmis à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

- **Actualité réglementaire : le registre public d'accessibilité**

Tous les ERP, neufs et situés dans un cadre bâti existant, doivent mettre à disposition un registre public d'accessibilité apportant des informations sur le niveau d'accessibilité de leurs prestations.

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

La Délégation Ministérielle pour l'Accessibilité travaille actuellement, en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap ainsi que des représentants des acteurs économiques, à l'**élaboration d'un guide méthodologique et pratique d'aide à la conception du registre public d'accessibilité**. Ce guide s'adressera aux gestionnaires d'ERP et leur proposera une méthode pour concevoir un document de communication à la fois simple et efficace.

Qu'est-ce que le registre d'accessibilité ?

Il a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public.

Contrairement au registre de sécurité, le registre d'accessibilité est public et s'adresse aux usagers, clients ou patients de l'ERP. Il doit être consultable sur place au principal point d'accueil accessible de l'ERP, que ce soit sous format papier (classeur, porte-document, etc) ou sous format dématérialisé, à travers la mise à disposition d'une tablette par exemple. À titre alternatif, si l'ERP dispose d'un site internet, il est pertinent de mettre en ligne le registre, dans une rubrique dédiée.



Que doit contenir le registre ?

- une information complète des **prestations proposées dans l'établissement**
- **la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité** des personnes souffrant de handicap au sein de l'établissement
- **la description et les justificatifs des actions de formation des personnels** chargés de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Quelle distinction entre les ERP de 5^{ème} catégorie et ceux de 1^{ère} à 4^e catégorie ?

Selon l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité pour tous les établissements recevant du public, toute catégorie confondue, le registre d'accessibilité devra contenir les 9 pièces suivantes ou les copies de celles-ci :

- **l'attestation de conformité aux règles d'accessibilité** après achèvement des travaux lorsque l'établissement est nouvellement construit
- **l'attestation d'accessibilité** lorsque l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014
- **le calendrier de la mise en accessibilité** de l'établissement dans le cas d'une démarche Ad'AP
- lorsque l'établissement fait l'objet d'un Ad'AP comportant plus d'une période, **le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda**
- **l'attestation d'achèvement de l'Ad'AP**
- le cas échéant, **les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité**
- **la notice d'accessibilité**, lorsque l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
- **le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées** à destination du personnel en contact avec le public
- **les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité** tels que les élévateurs et rampes amovibles automatiques.

Le personnel d'accueil doit être capable d'informer les visiteurs des modalités d'accessibilité aux différentes prestations de l'établissement.

Pour les établissements recevant du public de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie:

En plus des éléments mentionnés précédemment, le registre public d'accessibilité devra contenir :

- **une attestation signée décrivant les actions de formation du personnel chargé de l'accueil des personnes en situation de handicap.**
- **les justificatifs** de ces actions
- **une mise à jour annuelle** faite par l'employeur.

Lorsque le personnel chargé de l'accueil des personnes en situation de handicap est affecté à plusieurs établissements, **cette attestation peut être réalisée pour l'ensemble des établissements concernés.**

1. Diagnostics d'accessibilité des ERP

Tous les diagnostics sur les ERP ont été **réalisés**.

Le choix a été fait de diagnostiquer la totalité des ERP, y compris ceux de 5^{ème} catégorie. En effet, les diagnostics apporteront les préconisations nécessaires à la définition des aménagements de mise en accessibilité.

2. Des réalisations ou projets étudiés par commune en 2017

Beaumont Saint-Cyr

- Ad'AP validé : 12 ERP
- Complexe Mairie / Cantine scolaire / École Primaire / Salle informatique
 - Diminution de la hauteur de la boîte aux lettres
 - Accès cantine depuis la garderie : impossible d'installer une rampe de 2 mètres de long qui descendrait entre les tables. Faire passer les fauteuils PMR par porte cantine
 - Refonte totale des 2 classes
 - Cheminement extérieur : plan incliné, signalétique, espace horizontal devant la salle, pallier de repos tous les 10 mètres, sol stabilisé
 - Parking PMR devant la Mairie avec accès à la cour d'école.
- Eglise
 - Parking PMR
 - Rampe d'accès extérieure
 - Mise en sécurité des portes
 - Réfection totale de la Sacristie.

Projets 2018

- Club House/Vestiaire stade : abaisser une partie du comptoir à 0.80 m de haut et à 0.60 m de large
- Groupe Scolaire : remplacer la porte accès PMR, créer un espace de manœuvre (entrée maternelle), prévoir signalétique sortie de secours gymnase
- Salle des Fêtes : améliorer le repérage de l'entrée, installer un bloc porte tierce pour l'entrée, installer tablette comptoir à 0.80 m de haut et 0.60 m de large, refonte des sanitaires normes PMR, élargir l'entrée des sanitaires à 0.90 m, création de WC PMR côté sanitaires homme
- Réfection de la salle des Mariages: WC PMR, avancement de l'entrée, rampe d'accès avec seuil de retournement, rambardes, isolation, éclairage LED et faux-plafond, sol souple....

Béruges

- Un groupe de travail composé d'élus, d'administrés, d'agents communaux et une personne à mobilité réduite
- Ad'AP validé réalisé à 95%
- Nombre d'ERP :
 - 9 catégorie 5
 - 1 catégorie 3
 - 1 catégorie 2.
- Mairie aux normes : matérialisation d'une place PMR
- Eglise : dérogation pour l'entrée principale, accès latéraux accessibles, place PMR avec signalétique, modification du bateau
- Salle des fêtes : signalétiques, sanitaire mixte, aménagement cheminement extérieur, seuil d'accès extérieur du sanitaire avec création d'une pente douce
- Musée : remplacement de la porte principale, suppression des ressauts, augmentation de la largeur du passage intérieur
- RAM : cheminement extérieur accessible, place PMR
- Stade de football Paul Mullon : aménagement du sanitaire côté préau, modification porte d'accès
- Club house football : demande de dérogation.

Biard

- Nombre d'ERP :
 - 4 catégorie 5
 - 2 catégorie 4
 - 1 catégorie 3
- Ad'AP validé
- Certains ERP sont totalement accessibles
- Des travaux sont programmés tous les ans.

Bignoux

- Un groupe de travail composé d'élus
- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 11 catégorie 5
 - 1 catégorie 3
- Salle socioculturelle accessible

Projet 2018

Accès extérieurs des ERP.

Bonnes

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 3 catégorie 5
 - 2 catégorie 4
- École accessible

	ERP	NATURE DE L'ACTION	COUT ESTIMATIF
ANNEE 1	Ecole Publique	Demande de devis et intervention interne sur des travaux extérieurs	4 000 €
ANNEE 2	Ecole Publique	Fin des travaux d'accessibilité	21 000 €
	Mairie	Demande de devis + travaux Appel d'offres - Dérogation	6 800 €
ANNEE 3	Mairie	Travaux	111 900 €
	Eglise	Demande de devis et dérogation	
COUT TOTAL 1^{ERE} PERIODE			143 700 €
ANNEE 4	Eglise	Travaux	15 000 €
	Salle des fêtes - Maison Pour Tous	Demande de devis + travaux Dérogations Appel d'offres	13 700 €
ANNEE 5	Salle des fêtes - Maison Pour Tous	Travaux	70 000 €
ANNEE 6	Salle des fêtes - Maison Pour Tous	Travaux	70 000 €
COUT TOTAL 2^{EME} PERIODE			168 700 €
COUT TOTAL GLOBAL			312 400 €

Buxerolles

- Ad'AP validé

Liste des ERP publics de la Ville

Etablissements Recevant du Public	type	catégorie
Ecole maternelle du bourg	R	4 ^{ème}
Ecole maternelle et élémentaire du Planty	R/N	3 ^{ème}
Maison de Valvert	L/W	4 ^{ème}
Salle Colette Besson	X/L	3 ^{ème}
Foyer Maurice Ravel	N/L	4 ^{ème}
Salle polyvalente et restaurant scolaire du bourg	N/L	4 ^{ème}
Mairie	W/L/R	3 ^{ème}
Salle Éric Tabarly	X/L	4 ^{ème}
Maison des Projets	L/N/W	2 ^{ème}
Eglise du Bourg	V	5 ^{ème}
Ecole élémentaire du Bourg	R	5 ^{ème}
Crèche	R	5 ^{ème}
Relais assistantes maternelles		5 ^{ème}
Bibliothèque	S/W	5 ^{ème}
Salon esthétique		

Installations Ouvertes au Public

Toilettes publics du bourg

Sanisette de la place des Castors

Cimetière

Aires de jeux : plaine des Bizais, Valvert, square Jean Boiteux, parc de la carrière

City Sade

Terrains de tennis extérieurs

- Certains ERP et IOP sont accessibles : Salle de sport Eric Tabarly, City Stade, Bibliothèque, Terrains de tennis extérieurs, Foyer Maurice Ravel, Église du bourg, École du Bourg, Structure multi accueil « Les P'tits Loups », Relais Assistantes maternelles, bâtiment B de l'École du Planty, Maison des Projets, cimetière, Mairie, vestiaires du stade du Bourg

- Hôtel de ville : reprise de la main courante, sanitaire accessible créé, porte d'entrée remplacée, installation d'une porte automatique, reprise de la rampe extérieure, signalétique.
- L'ensemble des travaux permettent la mise en accessibilité pour tous les handicaps :
 - le stationnement automobile
 - les cheminements extérieurs (*de la place de stationnement handicapé à l'entrée principale*)
 - les cheminements intérieurs (*vertical et horizontal : couloirs, escaliers, ascenseurs...*)
 - les portes, portiques, sas
 - les sanitaires
 - le mobilier
 - la signalétique
 - l'éclairage intérieur et extérieur.
- Etat des Adap déposés par les ERP privés
 - Attestations : 4 en 2017 - 35 depuis 2015
 - Demandes de dérogation : 0 en 2017 – 3 depuis 2015
 - Autorisations de travaux : 7 en 2017 – 36 depuis 2015
 - Attestations communales : 0 en 2017 – 8 depuis 2015

Projets 2018

- Bâtiment A de l'École du Planty : mise en conformité de la main courante
- Requalification du préau avec remise aux normes des pentes
- Réfection et mise en accessibilité des sanitaires et du niveau du sol
- Vestiaires et sanitaires du bourg
- Dérogation demandée pour l'Hôtel de ville : rampe située au niveau de la porte d'entrée (couloir pour rejoindre le bureau de la Police municipale).

Celle-L'Évescault

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 6 catégorie 5
 - 1 IOP
- Mise en accessibilité des commerces (boulangerie et salon de coiffure) et de l'église réalisées lors de l'aménagement du Centre bourg.

Etablissement	Catégorie	Programmation	Situation
Cimetière	type IOP	2016	Travaux de mise en accessibilité réalisés
Salon de coiffure	5 ^{ème} catégorie	pas de travaux	Etablissement accessible aux PMR
Mairie	5 ^{ème} catégorie	pas de travaux	Etablissement accessible aux PMR
Bibliothèque/WC public	5 ^{ème} catégorie	2016	Travaux de mise en accessibilité réalisés
Salle des fêtes	5 ^{ème} catégorie	2016	Travaux de mise en accessibilité réalisés
Boulangerie	5 ^{ème} catégorie	2016	Travaux de mise en accessibilité réalisés
Aire de loisirs avec sanitaires	5 ^{ème} catégorie	2016 pour les sanitaires et 2017 pour le cheminement	Travaux de mise en accessibilité réalisés
Eglise	5 ^{ème} catégorie	2018	Travaux non réalisés puisque la restauration de l'église est programmée et engagée à compter de 2018

Chasseneuil-du-Poitou

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 9 catégorie 5 : crèche, médiathèque, mairie, mairie-annexe, piscine, épicerie sociale, presbytère, église, maison d'autrefois
 - 3 catégorie 4 : écoles élémentaire et maternelle, accueil de loisirs
 - 2 catégorie 3 : théâtre de verdure, moulin d'Anguitard
 - 3 IOP : cimetière, parc de la Ribaudière, étang
- Beaucoup de travaux ont été réalisés en régie
- Bilan de l'Adap à prévoir fin 2018.

Chauvigny

- Ad'AP validé
- 61 ERP :
 - 17 ERP totalement accessibles
 - Attestations : terrain d'aviation, rugby les essarts, terrain camping, centre de documentation, Harmonie municipale, pôle social, salle de la poterie, toilettes rue de Bretagne
- Dérogations : salle de musculation, Capado, cinéma, office de tourisme, centre social, château des évêques, donjon de Gouzon, musée des Arts et Traditions populaires, château d'Harcourt, églises Saint Pierre et Saint Pierre les églises.

Cloué

- Ad'AP validé
- 3 ERP :
 - 2 catégorie 5 : mairie et église
 - 1 catégorie 4 : salle des fêtes.

Projets 2018

- Salle des fêtes et mairie.

Coulombiers

- Ad'AP validé

Projets 2018

- Travaux mairie.

Croutelle

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 2 catégorie 5 (mairie et église)
 - 2 catégorie 4 (espace loisirs et salle des fêtes)
- Totalité des ERP mis en accessibilité : cheminements extérieurs, accueil, escaliers, sanitaires...
- Demandes de dérogations pour l'église
- Aménagement d'un city stade accessible.

Curzay-sur-Vonne

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 2 catégorie 5 (mairie et bibliothèque)
 - 2 catégorie 4 (église et salle des fêtes)
 - 2 IOP (cimetière et city stade)
- Local nouveau en cours de définition d'aménagement
- Demandes de dérogations : cimetière et église Saint-Martin.

Dissay

- Ad'AP validé
- 20 ERP
- Demandes de dérogations : locaux services sociaux et foyer du Clos Belhoir, autre solution d'hébergement des associations

Projets 2018-2021

- Pygremier
- Clos Belhoir
- Locaux sociaux
- Sanitaires publics.

Fontaine-le-Comte

- Ad'AP validé
- Quelques ERP totalement accessibles : mairie, écoles, La Poste et local commercial, supérette, restaurant, boucherie.

Nº	NOM	ANNEE CONSTR.	CAT.		.H.O.N.
01	Mairie	1999	4	Administratif	960
2	Eglise Abbattiale		3	Cultuel	990
3	Logis Abbatial		5	Culturel	300
04	Complexe des Châtaigniers	1983	2	Culturel	2 547
05	Salles de la Feuillante	1978	4	Culturel - Loisirs - Social	690
06	Groupe scolaire Jules Ferry	1974	5	Scolaire	620
07	Groupe scolaire Andersen	1979	5	Scolaire	708
08	Groupe scolaire Prévert	1984	5	Scolaire	735
09	Groupe scolaire Charles Perrault + cantine	1976	4	Scolaire + Restauration	1 150
10	Commerce superette	2009	5	Commercial	147
11	Poste + local commercial	2005	5	Administratif - Commercial	122
12	Restaurant	2013	5	Restaurant	
12	Boucherie	2013	5	Commercial	

Projets 2018

- Fin des travaux du complexe polyvalent
- Salles des Feuillants.

Grand Poitiers

- Ad'AP validé
- Mise en accessibilité sur 2 ans pour le complexe sportif Rébeilleau : sanitaires et vestiaires, lavabos, sièges de douches, rampes, poires coulissantes, ascenseur, rampe à l'entrée du stade, nez de marches, bar et cafétéria : tablettes et WC adaptés, revêtements extérieurs
- Mise en accessibilité sur 3 ans pour le complexe sportif Lawson Body – Ganterie : nez de marches.

Jardres

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 5 catégorie 5 (garderie, salle des associations, bibliothèque, église)
 - 1 catégorie 4 (école)
 - 1 catégorie 3 (salle des fêtes)
- Mairie totalement accessible : remplacement des portes, plateforme élévatrice...
- Salle des fêtes : amélioration de la signalétique, du parking, des portes, des sanitaires
- Écoles : amélioration de la signalétique, du parking, des portes, des sanitaires, des couloirs, mise aux normes de l'ascenseur
- Garderie : amélioration de l'entrée et des sanitaires...
- Travaux réalisés en lien avec le Département.

Projets 2018

- Salle des fêtes
- Écoles.

Jaunay-Marigny

- Ad'AP validé
- 12 ERP
- 1 IOP
- Travaux 2017 : Salle Agora, gymnase du Bourg, gymnase de la Haute-Payre, écoles primaires de Chincé, Parigny, Paul Eluard, Rena Cassin, jardin de la Mairie.

Projets 2018

- Vestiaires du stade de foot
- Piscine.

La Chapelle-Moulière

- Ad'AP validé
- 2 ERP (salle des fêtes Jean Mermoz et mairie)
- 1 IOP (sanitaires publics)
- Travaux sur les accès extérieurs, aménagement des sanitaires, modification de l'accueil...

Lavoux

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 4 catégorie 5
 - 1 catégorie 4
 - 1 catégorie
 - 2 IOP

- Église : rampe d'accès, aménagement de la circulation extérieure
- Mairie : rampe d'accès.

Projets 2018

- Cimetières : aménagement des allées.

Ligugé

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 2 catégorie 5
 - 4 catégorie 4
 - 1 catégorie 3
 - 2 IOP
- Certains ERP totalement accessibles : mairie, Maison des Associations, écoles, salle Virdet, Espace Eugène Aubin, restaurant scolaire, église, médiathèque.
- Domaine de Givray : aménagement PMR.

Projets 2018

- Epicerie sociale
- Bureau du service social.

Mignaloux-Beauvoir

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 7 catégorie 5
 - 1 catégorie 4
 - 1 catégorie 2
- Travaux 2017 : mairie, écoles, salles des Magnals, église.

Migné-Auxances

- Ad'AP validé
- Les 6 écoles sont accessibles : dérogation pour le 1^{er} étage de l'école de Limbre, écoles Schoelcher, Demarçay et primaire Desnos dotées d'une plate-forme motorisée pour le cheminement intérieur
- Extension et réhabilitation de l'EHPAD Les Fougères entre 2017 et 2019 : chambres, réaménagement espace soins et activités, réfection des salles de bain...
- Eté 2017 : travaux d'accessibilité terminée à la crèche
- Cimetière du Porteau : allées élargies, bancs, nouveau revêtement au sol
- Beaucoup d'ERP sont ainsi accessibles.

Montamisé

- Ad'AP validé
- Halle des sports : aménagements pour l'accessibilité
- Club House : dérogation pour les travaux extérieurs (bâtiment Grand Poitiers).

Poitiers

- Mise en accessibilité partielle : église Sainte-Radegonde et école élémentaire Jules Ferry
- Mise en accessibilité partielle : École maternelle CONDORCET – bâtiment n° 2 - création d'une rampe et remplacement des menuiseries

- Écoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- École Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour
- Confort Moderne
- Les travaux de la Mérigotte, des écoles Andersen et Daudet ont commencé.

Rouillé

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 18 ERP
 - 5 IOP
- Travaux effectués selon la programmation
- ERP accessibles : salle des fêtes (réhabilitation totale intérieur et extérieur), église, bibliothèque, foyer logement, salle Gilbert Tanneau.

Projets 2018

- Mairie
- Salle polyvalente.

Saint-Benoît

- Ad'AP validé
- Mairie : réaménagement des bureaux d'accueil, amélioration accès sanitaires RDC
- La Hune : mise aux normes accessibilité de l'ascenseur, dalles podotactiles, remplacement des huisseries
- École Irma Jouenne élémentaire : visiophone
- École Irma Jouenne maternelle : remplacement de deux portes d'entrée, visiophone, voyant lumineux d'incendie dans le WC PMR
- Ecole Ermitage côté Alepa : voyant lumineux incendie dans la douche et le WC.

Projets 2018

- Mise aux normes ascenseurs : mairie, abbaye
- Conformité des escaliers : bibliothèque au Prieuré, mairie, abbaye
- Réhabilitation de l'école de l'Ermitage : remplacement de portes, création d'un ascenseur
- Mise en place de visiophones : écoles du Bois d'Amour et de l'Ermitage
- Crèche : remplacement de la baie vitrée.

Saint-Georges-Lès-Baillargeaux

- Ad'AP en cours de validation
- ERP accessibles : espace associatif, espace Mérovée.

Projets 2018

- Local occupé par les ADMR
- Ancienne salle des fêtes
- Écoles du groupe scolaire Marcel Jolliet
- Église
- Local Cap'J.

Sainte-Radegonde

- Ad'AP validé
- ERP accessibles : salle des fêtes ; mairie, église, cimetière.

Projet 2018

- Anciennes toilettes de la petite salle.

Sanxay

- Ad'AP validé
- 7 ERP de catégorie 5
- ERP accessibles : boulangerie, Mairie

Projets 2018

- Salle du Pont Neuf
- WC.

Savigny l'Évescault

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 11 catégorie 5
 - 1 catégorie 4
- ERP accessibles : salle des Grassinières, salle de l'étang, médiathèque, restaurant, école en cours de travaux.

Etablissement n°	Nom	Département d'implantation	Commune d'implantation	Adresse
1	Mairie	Vienne	Savigny l'Évescault	Place de la Mairie
2	Ecole (maternelle et primaire)	Vienne	Savigny l'Évescault	Place de la Mairie
3	Cantine garderie	Vienne	Savigny l'Évescault	Place de la Mairie
4	Bibliothèque / Médiathèque	Vienne	Savigny l'Évescault	Les Grassinières
5	Salle de l'Etang	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Tercé
6	Salle de l'Eglise	Vienne	Savigny l'Évescault	Rue de l'Eglise
7	Salle de la Grange	Vienne	Savigny l'Évescault	Espace les Grassinières
8	Sanitaires de l'Etang	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Tercé
9	Église	Vienne	Savigny l'Évescault	Rue de l'Eglise
10	Bâtiments du stade	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Treillet
11	Hôtel Restaurant	Vienne	Savigny l'Évescault	Rue de la Mairie
12	Stade	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Treillet
13	Étang	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Tercé
14	Accès au City-stade	Vienne	Savigny l'Évescault	Grassinières
15	Terrain de tennis	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Treillet
16	Aires de jeux des Grassinières	Vienne	Savigny l'Évescault	Espace les Grassinières
17	Terrain de pétanque	Vienne	Savigny l'Évescault	Espace les Grassinières
18	Cimetière	Vienne	Savigny l'Évescault	Route de Sèvres-Anxaumont

Projets 2018/2019

- Mairie
- Grange.

Sèvres-Anxaumont

- Ad'AP validé
- 10 ERP
- ERP accessibles : complexe sportif, église, mairie

Projets 2018

- École élémentaire : achèvement des travaux d'accessibilité
- École maternelle : extension et restructuration (avec mise en accessibilité de l'existant)
- Salle polyvalente : achèvement des travaux d'accessibilité
- Sanitaires de l'annexe de la salle des rencontres et de la salle informatique : contraintes techniques remettant potentiellement en question la mise en accessibilité des sanitaires. Une étude complémentaire sera engagée en 2018
- Mise en accessibilité de la maison paramédicale.

Vouneuil-sous-Biard

- Ad'AP validé
- Nombre d'ERP :
 - 9 de catégorie 5 dont 6 mis en accessibilité
 - 4 de catégorie 1 à 4 : tous mis en accessibilité.
- Eglise du Bourg : stationnement PMR
- Eglise de Pouzioux : remise à niveau du sol de l'entrée, création bateau et stationnement PMR
- Salle des Tilleuls : rampe, portes et stationnement PMR
- Acquisition du moulin : travaux de mise en accessibilité.

État de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics

Les obligations

23 décembre 2009 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
L'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'applique à l'occasion de la réalisation de voiries nouvelles, d'aménagements, ou de travaux importants.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Biard

- PAVE en projet.

Buxerolles

- Aménagement d'une aire de jeux avec table de pique-nique accessible sur l'espace vert la Varenne en lien avec le conseil de quartier « Villages et vallées »
- Mise en place d'une table de ping-pong accessible sur l'espace vert des Bizais en lien avec le conseil de quartier « Etoile des Bizais »
- Réalisation de 6 abaissements de trottoirs sur la rue de l'Orneau
- Aménagements Rue Maurice Ravel et placette commerciale avec cheminement accessible aux commerces.

Celle-L'Évescault

- PAVE finalisé
- Des zones de rencontre 20
- Places PMR
- Cheminement rendu accessible dans le Centre bourg.

Chauvigny

- PAVE finalisé
- Diagnostic et préconisations sur des traversées piétonnes, cheminements, ronds-points, trottoirs, aménagement de rues et places...

Cloué

- PAVE finalisé

Coulombiers

- PAVE finalisé
- Travaux parking écoles/mairie.

Croutelle

- Appel à l'Agence Technique Départementale pour la réalisation des travaux de voirie
- Lien avec Grand Poitiers pour le planning des travaux et la mise en conformité des réseaux d'eau
- Aménagement des trottoirs de la rue du Télégraphe et retour rue de la Berlanderie.

Curzay-sur-Vonne

- Pas de PAVE (commune de moins de 1000 habitants).

Fontaine-Le-Comte

- Route de Béruges : cheminement adapté et respect de l'ensemble des normes
- Rue Rabelais : cheminement adapté pour l'accès aux groupes scolaires
- Route de Poitiers : cheminement adapté.

Grand Poitiers

Viaduc Léon-Blum

Construit entre 2012 et 2014, le viaduc Léon-Blum est un maillon essentiel du nouveau réseau de transports en commun mis en place par Grand Poitiers.

S'il est avant tout destiné à la circulation du premier bus à haut niveau de service (BHNS), il n'en constitue pas moins un ouvrage remarquable pour ses qualités d'insertion dans la ville.

Cette réalisation s'est vue attribuée le prix « transports » et le Grand Prix 2015 de la Revue des Collectivités locales.

Grâce à un accès facilité et sécurisé et des aménagements spécifiques pour chaque usager, aussi bien piéton que cycliste (piste cyclable et piétonne de trois mètres), les déplacements doux seront favorisés.

Jardres

- PAVE en projet
- Signalisation, abri bus, éclairage public, sentier pédestre, chemin de Fleuré.

Jaunay-Marigny

- PAVE réalisés sur les ex communes de Jaunay-Clan et Marigny-Brizay
- Traversée de Parigny : création d'une voie verte.

La Chapelle-Moulière

- PAVE en projet
- Sécurisation avec caniveaux
- Limitation avec zones 30.

Ligugé

- Aménagements de voirie avenue de Poitiers, carrefour de la pharmacie, rue Clément Péruchon, Rond-Point 2000 (chemin des Deux Croix).

Mignaloux-Beauvoir

- Études accès bibliothèque pour les non-voyants et accessibilité du City stade aux PMR avec cheminement inclus.

Migné-Auxances

- Zones 30km/h : autour du centre, panneaux de signalisation, favoriser les déplacements doux
- Accès à l'école de la République : voix spécifiques piétons et vélos, sécurisation du cheminement entre le parking de la mairie et l'école, traversée de la chaussée aménagée avec des bandes podotactiles et des abaissements de trottoirs
- Place du 19 mars : travaux finalisés en 2017, cheminement accessible entre le quartier de l'Orée, la cité du Porteau et rue Pasteur, passage surélevé pour freiner la vitesse automobile, jeux pour enfants, bancs
- Rue de la Croix de Limbre : création d'un trottoir aux normes
- Chardonchamp : rue de la Levée Sainte Loubette : trottoir redimensionné, carrefour rue de Longerolle/rue des Cosses/rue du Temps perdu : réaménagement pour sécurisation, zones de stationnement, marquage au sol
- Éclairage public : nouveaux systèmes à LED, éclairage à détection automatique devant la mairie
- Travaux à la demande des habitants : abaissement de trottoir quartier des Rochereaux, création d'une place de parking PMR.

Montamisé

- PAVE finalisé
- Rue de l'église.

Poitiers

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- PAVE finalisé
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- Transfert de la voirie à Grand Poitiers à compter du 1^{er} janvier 2018
- 52 demandes de particuliers (PSH : Personnes en situation de handicap) pour des aménagements spécifiques et urgents en fonction des types de handicap, création d'itinéraires (création d'une

vingtaine d'abaissements, aménagements de 8 emplacements GIG / GIC (total 350 places sur l'espace public et 63 places dans les parkings payants), aménagements itinéraires...

- Aménagement de quais de bus accessibles PSH (République, CHU...).
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Réalisation d'abaissement en régie pour compléter les schémas directeurs accessibilité
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane
- Travaux places et rues : Place de Guyenne, Boulevard Anatole France, Promenade des Cours, rue de la Rochefoucault, rue Jean Alexandre, Place de Bretagne, rue Barbatte, rue Saint Fortunat, rue Évariste Gallois, rue Racine, rue Molière, rue Guillaume VII Le Troubadour.

Projets d'aménagements 2018

- Rue de la Croix Rouge
- Rue de la Rochefoucauld phase 2
- Rue Georges Guynemer
- Rue Santos Dumont carrefour
- La Foncière 3 Cités...

Espaces verts

- Ferme de Blossac : atelier de nourrissage des animaux
- Parc animalier des Bois de Saint-Pierre : activité animation poney et attelage
- Convention avec les établissements spécialisés
- Des travaux doivent être effectués cette année dans l'enceinte du poney-club, pour bénéficier du label tourisme handicap
- Le tableau des IOP (Installations ouvertes au public) a été présenté en commission accessibilité le 14 décembre 2017.

38 IOP

Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024

En moyenne 4 IOP traitées par an

4 attestations en 2017:

- Promenade des Cours
- Parc Floral La Roseraie
- Parc urbain de Saint Eloi
- Parc et promenade des Prés l'Abbesse

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

Programmation 2018

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles
- 7 attestations de mise en conformité.

Rouillé

- PAVE finalisé

Saint-Benoît

- PAVE finalisé
- Aménagement de la ruelle du Pilori

- Aménagement du trottoir partie haute de la route de Poitiers
- Effacement des réseaux électriques route de Poitiers.

Projets 2018

- Éclairage public amélioré : route de Poitiers
- Aménagement de trottoirs : rue de la Grand'Maison (au niveau des Restos du Cœur), rue du Square (monument aux morts/parking de la Fauquerie) et rue des Genêts
- Réfection des trottoirs aux normes PMR rue des Coquelicots, rue du Hameau de la Chaume, rue des Arcs, rue des Fauvettes, rue des Bergeottes et rue Delaunay.

Saint-Georges-Lès-Baillargeaux

- Place de la Liberté au centre bourg devant la mairie.

Sainte-Radegonde

- PAVE finalisé
- Aménagement du bourg.

Sanxay

- PAVE finalisé.

Savigny l'Évescault

- PAVE finalisé
- Trottoirs route de Tercé.

Sèvres-Anxaumont

- Mise en accessibilité de l'avenue du 14 juillet et des accès aux ERP attenants (bibliothèque, salle informatique, salle des rencontres et annexes).

Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

Béruges

- Sensibilisation des habitants : bulletin municipal.

Biard

- Sensibilisation des habitants et de la Commune autour des thématiques liées au handicap avec 4 structures accueillant des enfants et des adultes en situation de handicap
- Une communauté de personnes malentendantes est de plus en plus intégrée aux activités de la commune.

Buxerolles

- Les membres de la commission communale pour l'accessibilité participent aux projets de la ville
- Contributions des conseils participatifs.
- Schéma des mobilités actives
- Fête du sport adapté et handisport le 17 juin 2017 (dans le cadre du festival « Les Accessifs ») : 18 activités

Chauvigny

- Actions de sensibilisation via les supports de communication (magazine de la commune, newsletters...).

Croutelle

- Information lors des vœux et bulletin municipal en création.

Croutelle

- Bulletin municipal
- Site internet accessible aux personnes malvoyantes.

Fontaine-le-Comte

- Communication sur les travaux, transmission de documents, rencontres avec les commerçants.

Mignaloux-Beauvoir

- Dans le cadre de la mise en place de l'Ad'AP, des articles paraissent régulièrement dans le bulletin municipal.

Migné-Auxances

- Festi Accessifs le 10 juin 2017 : un autre regard sur les loisirs avec le centre socio culturel de la Comberie
- Actions de sensibilisation et de pédagogie du policier municipal auprès des personnes stationnant sur les trottoirs, les voies cyclistes ou les places réservées
- Article dans le magazine communal « Trait d'Union » sur les stationnements gênants
- Installation sur la commune du siège de l'association APAJH 86.

Poitiers

- 5^{ème} édition du festival « Les Accessifs » du 20 mai au 17 juin 2017 : sensibilisation autour du handicap avec le partenariat des associations, des communes de Grand Poitiers. Le festival a pour objectif de « changer le regard sur le handicap » à travers les animations proposées par les partenaires. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives..., Les Accessifs s'adressent à un public le plus large possible, toutes générations confondues. Nouvelle édition en mai/juin 2019.

Projets 2018

- « Rétro Accessifs » en novembre 2018 lors de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées
- Semaines d'information sur la santé mentale du 12 au 29 mars 2018
- Guide « Partager la ville »

Pour informer les Poitevins des actions mises en œuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.

Le document est toujours disponible et téléchargeable sur le site de la ville de Poitiers. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap.

https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html

➤ Budgets participatifs

Les quartiers disposent d'un budget mis à disposition des habitants, plafonné pour financer des équipements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. Ce "budget participatif" est élaboré par les groupes d'habitants volontaires, en concertation avec les élus et les services municipaux. Des travaux ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

2016-2017

3 Cités

- Rampe escalier du Commissariat
- Regroupements de bancs
- Entrée du Parc du Triangle d'Or, rue Jean de la Fontaine : Projet de modification du sol devant le portail d'entrée et aménagement pour accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Poitiers Ouest

- Escalier rue Jean Perrin
- Main courante escalier cité Jeanne d'Arc
- Main courante escalier du Soleil-Levant.

Pont Neuf

- Accès Belvédère.

Gibauderie

- Boîte à livre.

➤ Journée Défense citoyenneté en LSF

Une Journée Défense et Citoyenneté entièrement interprétée en Langue des Signes Française (première sur le territoire national) a été organisée le 20 novembre 2017, afin de favoriser la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise protocolaire des diplômes a eu lieu en mairie. Elle s'est faite en partenariat avec le Centre du service National.

Rouillé

- Travaux accessibilité présentés dans la Gazette.

Saint-Benoît

- Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale répond favorablement à la demande de l'I.M.E. de Mauroc pour faire participer un groupe de six jeunes à la mise sous plis des invitations du Noël des personnes âgées. Cette collaboration leur permet de bénéficier d'une mise en condition réelle de travail
- Mise à disposition gratuite du studio de danse situé à La Hune à l'I.M.E. de Mauroc et à l'association ADRAS 86
- Mise à disposition gratuite de salles communales aux associations en lien avec le handicap : ARMMELHISCA, ADAPEI, ALEPA, ASEPIA, APEMEDDA
- Mise à disposition des locaux pour l'ALEPA pour l'accueil de loisirs pour personnes avec autisme.

Saint-Georges-Lès-Baillargeaux

- Communication sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en amont des projets d'aménagement.

Sèvres-Anxaumont

- Communication sur l'Ad'AP et les travaux dans le bulletin municipal.

Vouneuil-sous-Biard

- Participation au Festival des « Accessifs » :
 - Bouge ton corps (table ronde autour des activités physiques adaptées)
 - Bouge avec moi (3^{ème} édition : jeux socio-sportifs, ateliers autour de la vie quotidienne destinés aux enfants des écoles)
 - Soirée culturelle « Chic'n Cheap » (prêt de la salle R2B).

L'emploi et la formation

Les obligations

Tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujetti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap et assimilés.

Buxerolles

- Taux d'emploi de personnes en situation de handicap en 2017
 - CCAS : 13%
 - Commune : 9.67 %
 - Stagiaires commune en situation de handicap : 1 personnes au centre technique et 1 en restauration, soit au total 2.

Fontaine le Comte

- Obligation d'emploi respectée
- Deux personnes en situation de handicap recrutées en CDD.

Migné-Auxances

- Taux d'emploi de 8.02 %.

Poitiers et Grand Poitiers

- Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour la Ville : 6.05%.
- Pourcentage d'agents BOE pour Grand Poitiers : 6.74%.
- Adaptactions : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs en situation de handicap.

Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagement d'un poste de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, etc.

Différentes actions de sensibilisation ont été organisées en 2015.

La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique est en cours de renouvellement.

- Formation et sensibilisation des agents au handicap visuel et moteur.

Projets 2018

- poursuivre les différents accompagnements d'agents
- travailler sur la mise en œuvre d'une 3^{eme} convention avec le FIPHFP qui portera sur la période 2018-2020
- poursuivre notre politique de maintien dans l'emploi et d'aménagements de poste
- relancer une campagne de communication et de sensibilisation autour du handicap
- nouvelles sessions de formation prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels.

Saint-Benoît

- Le taux d'emploi est égal à 4.26 %
- Accueil de 3 stagiaires en situation de handicap dans les différents restaurants scolaires.

Sèvres-Anxaumont

- Recrutement d'un salarié issu d'un IME
- Intégration des clauses sociales dans les marchés publics de travaux
- Partenariat avec l'ESAT Jean Delebut
- Formation en LSF du personnel d'accueil.

Accès au sport, à la culture, aux loisirs, à la scolarité ...

Biard

- Différentes séances de lecture se déroulent à la bibliothèque municipale pour des enfants en situation de handicap mental.
- Des enfants de l'IME sont intégrés dans les classes élémentaires.

Buxerolles

Sport

- Fête du sport adapté et handisport le 17 juin 2017 (dans le cadre du festival « Les Accessifs ») : 18 activités.

Chauvigny

Tourisme

- Label Tourisme et Handicap pour le camping et le Donjon de Gouzon.

Grand Poitiers

Sport

Outre la mise en accessibilité des équipements sportifs, le service des Sports encourage la mixité de la pratique sportive via l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs et favorise les actions éducatives.

Des actions sont mises en œuvre notamment à destination du public jeune :

- **Activités Sportives Municipalisées pour les Classes pour l'Inclusion Scolaire** : les ULIS ont pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus d'apprentissage d'activités sportives.
- **Mise à disposition gratuite des équipements** sportifs auprès des établissements et associations spécialisés, IME pour les enfants, les jeunes et adultes en situation de handicap afin de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous et encourager la mixité de la pratique par l'intégration des personnes en situation de handicap au sein même des associations sportives. Les enfants présentant le même type de handicap des classes primaires et élémentaires de 6 à 12 ans sont concernés favorisant ainsi les relations aux autres, l'autonomie, la vie sociale, la représentation du schéma corporel dans l'activité. Ce projet est élaboré en fonction des besoins de l'élève. Chacun tente alors de répondre aux besoins de l'élève par des objectifs visés dans son domaine : pour l'enseignant dans la classe et l'école. L'enseignant s'appuie sur les programmes de l'école primaire dans lesquels il puise des objectifs d'apprentissage pour chaque élève. L'enseignant de CLIS essaie également de mettre en place des intégrations individuelles dans les autres classes de l'école, en général dans des domaines dans lesquels les élèves sont en réussite.

- **Encourager la mixité du public par le biais du subventionnement** : l'ambition de la ville est d'aider toutes les personnes en situation de handicap dans l'accès à la pratique sportive et de valoriser le travail fait par chaque association en matière d'intégration du handicap. Publics cibles : tous les clubs et les associations sportives qui accueillent des sportifs handicapés, et/ou des éducateurs diplômés handisport ou sport adapté, et/ou ayant l'agrément handisport et sport adapté.
- **Travail en collaboration entre Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et Structures Spécialisées** : partenariat tout au long de l'année dans les activités sportives municipalisées et également une journée sportive organisée dans le cadre des « Accessifs ».
- **Apprentissage du savoir-nager** : un éducateur propose des leçons aux enfants et adultes en situation de handicap en lien avec des associations et institutions.
- **Piscine La Ganterie**
 - piscine accessible avec chaise de mise à l'eau.
 - accessibilité totale à chaque étape de mise à l'eau.
 - accueil de jeunes sourds pour des leçons de natation dans le cadre privé.
- **Patinoire**
 - accessibilité totale du bâtiment suite aux travaux de rénovation et achat de matériel spécifique pour l'accueil des handicapés sur le plan de glace
 - achat complémentaire de matériel (patinettes pour fauteuils roulants....)
 - accueil d'établissements spécialisés.
- **Piscine de Bellejouanne**

L'accessibilité du bassin sera traitée lors de la réhabilitation prévue normalement sur le mandat 2014/2020. Pour autant, des aménagements ont été réalisés avec la création de nouveaux vestiaires, avec des casiers à hauteurs. La surface de l'espace gradin a été augmentée donnant accès aux PMR.
- **Centre Aquatique de la Pépinière**

Accessibilité à tous les bassins depuis 2004.
- **Gymnase Aliénor d'Aquitaine** :
 - totalement en accessibilité
 - le gymnase accueille l'association ASSHAV pour le basket fauteuil (handisports) et le torball.
- **Salle Omnisport Saint Eloi et le gymnase de Biard** : disposent d'une boucle magnétique.
- **Base de Kayak de Saint Benoît** : accès PMR réalisé dans le cadre de la réhabilitation.
- **Gymnase de Montmidi** : réalisation d'une rampe d'accès PMR et d'un vestiaire avec toilettes.
- **Stade Rébeilleau** : accès PMR pour les vestiaires sous le club House Rugby.
- **Gymnase Ermitage** : réalisation de douche et WC PMR.
- **Gymnase Paganel** : réalisation de l'accessibilité (ascenseur avec mise en service en 2016) et d'un WC PMR ainsi que les vestiaires à l'étage.
- **Gymnase de Bellejouane et de Mignaloux** : accessibilité réalisée dans le cadre de la réhabilitation de l'équipement.

➤ Démarche Handicap du Centre équestre

- Depuis 2010, en partenariat avec les structures spécialisées, l'équipe pédagogique du Centre équestre accueille chaque semaine 9 groupes de personnes (51 personnes) en situation de handicap.
- Chaque année depuis 2010, une centaine d'étudiants de la faculté des sciences du sport (L2 et L3 de la licence APAS) suivent un module de 20 heures d'initiation à l'utilisation du cheval avec des enfants ou des adolescents en situation de handicap.
- Accueil de stagiaires, adaptation du Centre équestre et édition d'un site ressources destiné à accompagner les Centres équestres :
- <https://sites.google.com/site/equitationadaptee/home>.
- Accueil et intégration de plusieurs cavaliers en situation de handicap (notamment malentendants) dans des reprises dites « normales » avec présence systématique d'un tiers extérieur, dédié au cavalier concerné, pour faciliter la communication et la prise en charge de ces usagers au milieu des autres.
- Le Centre équestre est membre du réseau cheval et différence et organise des journées « portes ouvertes » sur ce thème
- Il a obtenu les deux labels équitation et handicap de la Fédération française d'équitation.
- Trois de ses moniteurs sont titulaires du BFEEH (Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handicap).



Migné-Auxances

Sport

- Stage « sport et santé » du 20 au 23 février 2017 par l'OMSFEL (Office du Mouvement Sportif, des Fêtes et Loisirs) : disciplines handisport
- Famillathlon le 30 septembre 2017 et Téléthon du 3 au 10 décembre 2017 : l'OMSFEL assure la promotion des pratiques sportives adaptées destinées aux jeunes et aux familles, sensibilisation aux handicaps...

Poitiers

Scolaire/périscolaire

- Analyse des pratiques professionnelles, sensibilisation et formation des professionnels (lien avec la Fédération des Centres Sociaux).
- Les locaux scolaires peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).
- Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.
- Accueil d'enfants en situation de handicap dans les 12 accueils de loisirs de la ville.

Santé

- Groupe de travail autour du contrat local de santé et l'axe handicap.
- Trois groupes de travail au sein du Conseil Local en Santé Mentale : organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale.

Culture

➤ TAP

- ✓ une page de la brochure et du site intitulée «accessibilité pour tous» : conseils pour personnes déficientes sensorielles (sourdes-malentendantes / aveugles-malvoyantes / handicapés psychiques, mentaux, moteur)
- ✓ l'accès au TAP est direct par les ascenseurs. En journée, les ascenseurs permettent d'accéder à l'espace billetterie aux heures d'ouverture. Les soirs de spectacles, ces ascenseurs conduisent directement aux salles. Un agent d'accueil est à disposition pour accompagner, les personnes qui le souhaitent. Afin de réserver le meilleur accueil, nous invitons ces personnes à se faire connaître au moment de la réservation
- ✓ l'accès aux trois salles cinéma du TAP Castille est direct par l'ascenseur
- ✓ accueil par une personne formée en langue des signes française
- ✓ soirée de présentation de saison interprétée en LSF (en partenariat avec 2LPE)
- ✓ des boucles magnétiques sont à disposition dans la salle de théâtre
- ✓ des plans tactiles de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- ✓ une sélection de spectacles est conseillée sur la page accessibilité :
 - spectacles adaptés en Langue des Signes Française
 - spectacles en langue étrangère surtitrés en français
 - spectacles très visuels naturellement accessibles
 - spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- ✓ au cinéma TAP Castille, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.
- ✓ un médiateur est à disposition : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
- ✓ répétitions d'orchestre accessibles (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...)
- ✓ écoutes tactiles (2 par an) : d'une répétition de l'orchestre Poitou-Charentes, pour des groupes constitués ; accueil sur répétition, + atelier pour toucher les instruments et jouer avec les musiciens.
- ✓ des visites adaptées du TAP pour groupes constitués (visites tactiles pour personnes aveugles malvoyants avec plans tactiles)
- ✓ des ateliers artistiques sont imaginés pour des groupes constitués
- ✓ ateliers de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués souhaitant découvrir la musique classique.

➤ Musées

- ✓ Différentes actions ont été mises en place en 2017 avec : G.E.M de la Cordée, C.M.P. Boncenne, Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin, CIF SP.
- ✓ Accueils réguliers d'ULIS (Ecole Andersen Poitiers, collège Ronsard Poitiers), IME (Mignaloux-Beauvoir, Le Blanc)
- ✓ Travaux d'accessibilité pour les P.M.R. au rez-de-chaussée du musée
- ✓ Application numérique tout public mais permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des contenus sur les collections notamment via des commentaires audios.

➤ Médiathèque

Acquisitions

- ✓ documentaires sur la Culture sourde, la langue des signes, ainsi que des fictions en français facile pour les enfants et adolescents sourds
- ✓ livres tactiles et braille pour les enfants et de 75 textes lus pour un public adulte, livres gros caractères, dvd en audio description, 30 000 cd audio
- ✓ livres pour enfants adaptés aux troubles dys.

Accueil personnalisé, actions de partenariat et de sensibilisation

- ✓ de personnes non-voyantes à la médiathèque François-Mitterrand sur demande (aide à la recherche documentaire et aide pour se déplacer dans les différents espaces). Les personnes non-voyantes viennent seules ou avec un institut spécialisé comme LARNAY, IRJS-CESSHA.

- ✓ accueils réguliers sur l'année d'enfants polyhandicapés de *'l'Oasis de Biard et Terra Nova*
- ✓ visites découvertes de la médiathèque pour des Instituts Médicaux Éducatifs et des instituts d'Éducation Motrice
- ✓ visite guidée de la Médiathèque et concert de musique classique organisé avec l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine et le CHU pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- ✓ accueil régulier de l'ESAT Essor (jeux vidéos) et du Service d'Aide par le Travail Soleil bleu
- ✓ visites guidées de la Médiathèque pour des classes ULIS
- ✓ accès à Press reader avec une synthèse vocale (plateforme d'accès à la presse quotidienne internationale)
- ✓ 3 lecteurs de cd et de textes lus adaptés au handicap visuel en lien avec l'association Valentin Haüy
- ✓ visite d'exposition en LSF
- ✓ vise en accessibilité (vidéo LSF) des animations liées à la biennale de l'artothèque de Poitiers.
- ✓ visites de la Médiathèque François-Mitterrand les yeux bandés avec jeux sensoriels *en partenariat avec l'association ARMMELHISCA*
- ✓ ateliers d'initiation à la LSF en utilisant la borne FM1SIGN dans le cadre des Accessifs 2017.

Le Portage à domicile

- ✓ deux bibliothécaires vont à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas se déplacer
- ✓ le service compte une vingtaine d'abonnés (des personnes du 3ème voire du 4ème âge et 10 personnes non-voyantes) et interventions dans les E.H.P.A.D.

Saint-Georges-Lès-Baillargeaux

- la commune favorise l'accès à la culture et aux loisirs des enfants en situation de handicap dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement « Planète Récré ».

Les maisons de quartier oeuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'objectif est plutôt de favoriser l'inclusion et la mixité.

Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité réalisé par :

la mission Handicap Ville de Poitiers et Grand Poitiers
 Direction Politique de la Ville - Solidarités
 Hôtel de Ville – CS 10569
 86021 POITIERS Cedex

Contact : Isabelle BERT, chargée de mission Handicap et Accessibilité

☎ : 05 49 52 37 99 - 📧 : 05 49 52 36 66

✉ : mission.handicap@mairie-poitiers.fr ou isabelle.bert@grandpoitiers.fr .

ANNEXES



COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 21 septembre 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 21 septembre 2017 (salle Traverse)

Objet :

Commission intercommunale pour l'accessibilité Grand Poitiers

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Dominique BARICAULT (Ville de Fontaine-le-Comte – Conseiller municipal délégué), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Christine BURGERES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Christelle CHARRIER (Grand Poitiers – Cabinet du Maire-Président), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Vincent CHENU (Ville de Savigny L'Evescault – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Elisabeth CHEVALLIER-COMPAIN (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale et Santé), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Jacques COLIN (Ville de Fontaine-le-Comte – Adjoint au Maire), Conseiller Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Laure EHRMANN (Ville de Saint-Sauvant – Conseillère municipale), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Claude FOUCHER (Ville de Sainte-Radegonde – Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Bruno FUENTES (LM Café), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Hervé MONNEREAU (Ville de Béruges – Adjoint au Maire), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Jacky OLIVET (Ville de Coulombiers – Conseiller municipal), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Sant-Cyr – Adjoint au Maire), Laurent PETIT (CED-H et CAAP), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Michel SAUMONNEAU (Ville de Bonnes – Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Nacer SIDER (Armmelhisca), Vincent THOMASSIN (Ville de Bignoux – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Christophe TOUCHAIS (Association des Sourds de Poitiers), François VAUTIER (2LPECO)

Excusés :

Pascal ABADIE (Ville de Curzay-Sur-Vonne – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles), Joël BIZARD (Ville de Jaunay-Marigny – Maire délégué), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller municipal), Luc BRION (Ville de Montamisé – Conseiller municipal), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Jacky GRANGEON (Ville de Jardres – Adjoint au Maire), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Laurent LUCAUD (Ville de Poitiers – Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Marie-Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Gérard NOIRAUT (Ville de Saint-Georges-Les-Baillargeaux – Conseiller municipal), Joëlle PELTIER (Ville de Ligugé – Maire / Grand Poitiers – Vice-présidente), Yves PETARD (UNAFAM 86), Dominique POIRAUT (Les Chiens Guides d'Aveugles), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Corinne Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Corine SAUVAGE (Ville de Montamisé – Maire / Grand Poitiers – Déléguée du Président), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle Accompagnement Santé), Catherine WATHELET (ADAPEI)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

- ✚ Présentation de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité
- ✚ Chaîne de l'accessibilité (PAVE des communes, ERP, Ad'AP Grand Poitiers et communes, Transports, Sd'AP...)
- ✚ Politique du handicap
- ✚ Questions diverses.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La loi du 11 février 2005, en instaurant les commissions pour l'accessibilité, a posé l'obligation à ces commissions d'élaborer chaque année un bilan annuel.

Présentation de la commission

La commission intercommunale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Certaines communes ont des commissions accessibilité.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, des associations d'usagers, répond à la loi du 11 février 2005.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de Grand Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

(Se reporter au Rapport annuel 2016)

Attributions et rôles de la commission

Cette instance de concertation :

- devra dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics communautaires
- devra organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap
- sera associée à l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des déplacements et des bâtiments et fera toutes propositions utiles à l'amélioration de l'accessibilité de l'existant
- présentera un rapport annuel au Conseil Communautaire ; rapport qui sera adressé au Préfet du Département, au Président du Conseil Départemental et à tous gestionnaires concernés.

Pour cela elle sera destinataire :

- . des attestations d'accessibilité
- . des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- . des éléments de suivi des Ad'AP
- . des attestations d'achèvement des Ad'AP
- . des PAVE des communes.

Adoption du règlement intérieur

La Commission adopte la proposition de règlement précisant certaines modalités :

- attributions
- convocations
- réunions plénières
- groupes de travail.

(Cf Règlement intérieur)

BILAN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ ANNÉE 2016

Différentes Thématiques

- Établissements recevant du public
- Voirie
- Sensibilisation, Communication, Citoyenneté
- Emploi et formation
- Accès aux sports, à la culture, aux loisirs, à la santé...

En 2016... 2 réunions de la commission communale

22 mars 2016 consacrée à :

- Bilan 2015 de la CCA
- Présentation des travaux engagés par les Directions Voirie et Construction
- Présentation des Associations UNAFAM 86, ERHR et ALEPA 86.

6 décembre 2016 consacrée à :

- Signalétique et accessibilité
- Etat des lieux voirie et PAVE dans les communes - Intercommunalité
- Installation ouverte au public : point Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Etablissements recevant du public : point Ad'AP
- Mobilité et accessibilité.

Adoption du bilan 2016 de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Le bilan annuel

- une obligation réglementaire

L'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire

- un outil de lecture de l'évolution de la prise en compte des handicaps à l'échelle de Grand Poitiers

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2016 de la commission.

Il sera présenté en Conseil communautaire du 29 septembre pour adoption définitive avant transmission au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les ERP (Etablissements recevant du public) de Grand Poitiers

- Document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.
- L'Ad'AP des ERP de Grand Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet.
- Les communes doivent transmettre leurs Ad'AP à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Une demande sera faite par courrier.
- Des travaux sont réalisés chaque année sur les ERP dans les communes et sur les ERP de Grand Poitiers : aménagements de groupes scolaires, mairies, accueils de loisirs, salles de sports, salle des fêtes...

Le gestionnaire doit transmettre un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée à l'issue de la première année, de même que les attestations :

- au préfet
- aux commissions pour l'accessibilité.

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5^e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

La voirie

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.) des Communes :

- mise en évidence de la chaîne de déplacement avec des cheminements existants et continus entre différents pôles
- mise en accessibilité technique d'itinéraires
- des remises aux normes d'aménagements
- examen des demandes des particuliers.

C'est une compétence de Grand Poitiers.

Des travaux sont réalisés chaque année sur la voirie et les espaces publics dans les communes et sur les ZI-ZAE de Grand Poitiers: aménagements de voies, chemins d'accès, places...

Les P.A.V.E. des communes seront transmis à la commission. Une demande sera faite par courrier.

Des formations de sensibilisation autour du handicap moteur et du handicap sensoriel sont mises en place dans les Directions.

Un groupe de travail voirie/accessibilité sera mis en place.

Ad'Ap Transports

L'Ad'AP transports engage Grand Poitiers à :

- mettre en accessibilité la totalité du parc de bus
- mettre en accessibilité les lieux d'information, avenue de Northampton, et de vente, agence du centre-ville (voir Ad'AP Grand Poitiers Bâtiment)
- mettre en accessibilité 138 arrêts considérés comme prioritaires sur les 674 arrêts non accessibles des lignes régulières du réseau
- améliorer l'information-voyageurs aux arrêts
- inciter la Régie des Transports Poitevin à poursuivre son programme de formation des agents du réseau, en relation avec le public.

La Direction Mobilités présente un point d'étape de l'Ad'AP transports :

Schéma directeur d'accessibilité des transports publics : l'agenda d'accessibilité programmée des transports déposé en septembre 2015 pour une durée de trois ans et validé par le Préfet

Achat de nouveaux véhicules, accessibles: formation des conducteurs avec un volet handicap, bornes d'information voyageurs, information sonore et visuelle dans les bus / 124 bus actuellement en accessibilité

Service Handibus: service de transport à la demande pour des déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap pas en mesure de prendre les lignes régulières

Quais de bus: 25 quais aménagés en 2016

Locaux : siège de Northampton mis en accessibilité / déménagement du local du centre-ville prévu.

Les communes devront faire remonter les travaux d'aménagement afin de mettre en accessibilité les quais en parallèle.

POLITIQUE DU HANDICAP

Emploi et formation

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour Grand Poitiers en 2016: 7.43%

La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique est renouvelée pour trois ans (2014/2016).

Renouvellement en 2017.

➤ Adaptactions : un plan d'actions élaboré par Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs en situation de handicap.

Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagement d'un poste de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, etc.

Différentes actions de sensibilisation/formation sont organisées :

- un cycle de formation de six mois sur «l'accueil des enfants en situation de handicap» animé par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
- une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :
 - 36 agents formés des Directions Immobilier et Construction : réglementation de l'accessibilité, Ad'AP, ateliers de sensibilisation aux handicaps
 - 12 agents des Directions Voirie et Ressources humaines : notion de locomotion, les doigts qui rêvent, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies
 - 4 sessions de formation de 48 agents prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels.

Sport

Outre la mise en accessibilité des équipements sportifs, la Direction Jeunesse – Vie sportive encourage la mixité de la pratique sportive via l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs et favorise les actions éducatives.

Des actions sont mises en œuvre notamment à destination du public jeune :

- activités sportives pour les Unités pour l'Inclusion Scolaire
- mise à disposition gratuite des équipements sportifs auprès des établissements et associations spécialisés, IME pour les enfants, les jeunes et adultes en situation de handicap afin de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous et encourager la mixité de la pratique par l'intégration des personnes en situation de handicap au sein même des associations sportives.
- encourager la mixité du public par le biais du subventionnement
- travail en collaboration entre Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et Structures Spécialisées
- apprentissage du savoir-nager
- démarche Handicap du Centre équestre.

Sensibilisation au grand public

- Festival « Les Accessifs » : mois d'animation autour du handicap ayant lieu tous les deux ans / prochaine édition en 2019
- Guide « Partager la ville »

QUESTIONS DIVERSES

Les accueils de loisirs dépendent de la compétence enfance-jeunesse, qui n'a pas été transférée à Grand Poitiers.

Le volet santé n'est pas une compétence Grand Poitiers, mais un travail actuel est en cours sur la version 2 du Contrat Local de Santé, avec les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Les communes de Grand Poitiers recevront un courrier en vue de la transmission de leurs Ad'AP, des PAVE et des rapports annuels accessibilité s'il existe une commission communale.

Étant donné la baisse des dotations aux communes, les élus peuvent voir auprès de l'État s'il peut y avoir des dérogations spécifiques en matière de travaux d'accessibilité, notamment concernant les Ad'AP), en faisant un courrier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Le GIHP permet l'accès à la culture des personnes en situation de handicap avec l'action « Tous aux spectacles », en organisant le transport adapté sur les lieux de spectacles.



Accessibilité

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 14 décembre 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 14 décembre 2017 (salle Traverse)

Objet :

Commission intercommunale pour l'accessibilité Grand Poitiers

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Jean-Louis BADIOU (Ville de Buxerolles – Adjoint au Maire), Guy BAUDIFFIER (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Catherine BOURGEON (Ville de Mignaloux-Beauvoir – Conseillère municipale déléguée), Elsa BOUTELOUP (Alepa), Christine BURGÈRES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Bernard CHAIGNEAU (Ville de Saint-Benoît – Adjoint au Maire), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Virginie MARTIN (Alepa), Bernard MAUZÉ (Ville de Ligugé – Conseiller municipal délégué), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Sant-Cyr – Adjoint au Maire), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Joël ROY (Ville de Sèvres-Anxaumont – Adjoint au Maire), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Michel SAUMONNEAU (Ville de Bonnes – Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Brigitte SEGUIN (Ville de Biard – Adjointe au Maire), Nacer SIDER (Armmelhisca), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Mariannick VACHON (Ville de Chasseneuil – Adjointe au Maire)

Excusés :

Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Frédéric BERNET (Ville de Chauvigny – Direction des Services techniques), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Alain BOUCHET (AFTC), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Luc BRION (Ville de Montamisé – Conseiller municipal), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Elisabeth CHEVALLIER-COMPAIN (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale et Santé), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Marie-Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Jean-Marc MENU (CCI), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Joëlle PELTIER (Ville de Ligugé – Maire / Grand Poitiers – Vice-présidente), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CED-H et CAAP), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

- ✚ Bilan d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur les transports
- ✚ Chantiers voirie 2017
- ✚ Présentation de l'ALEPA
- ✚ Questions diverses.

- **Nombre de réclamations relatives aux questions de handicap du 1^{er} janvier au 30 novembre 2017 :**

Remarques liées à l'offre de service Handibus : 4

Remarques liées à l'accessibilité : 3

Les associations font remonter que certains chauffeurs réservent un mauvais accueil et sollicitent de nouvelles sessions de formations sur l'accessibilité.

Les usagers sont invités à faire remonter tout dysfonctionnement dans le Handibus ou les bus de ville.

- **Accessibilité des locaux :**

Siège avenue de Northampton

L'aménagement du siège a été terminé en juillet 2017. Ces travaux ont intégré la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente. Un ascenseur a été prévu pour les personnes y travaillant.



Agence Centre-Ville

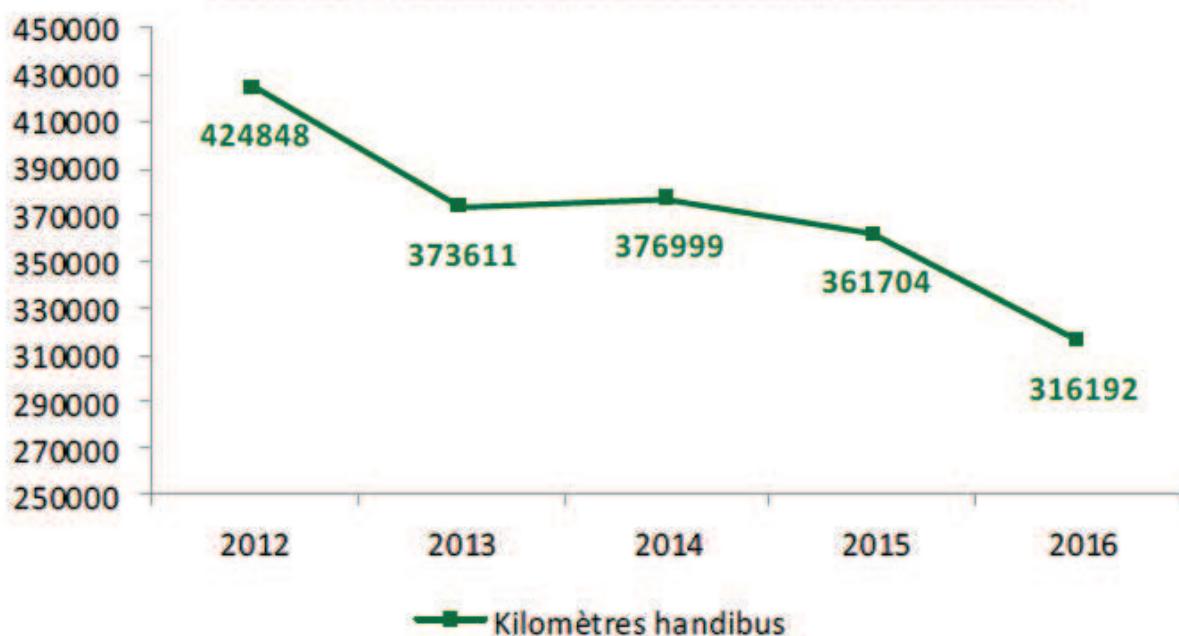
L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'Ad'AP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise. L'hypothèse d'une installation sur la rue des Grandes Ecoles (ex PIE) est en cours d'étude.

- **Activité Handibus :**

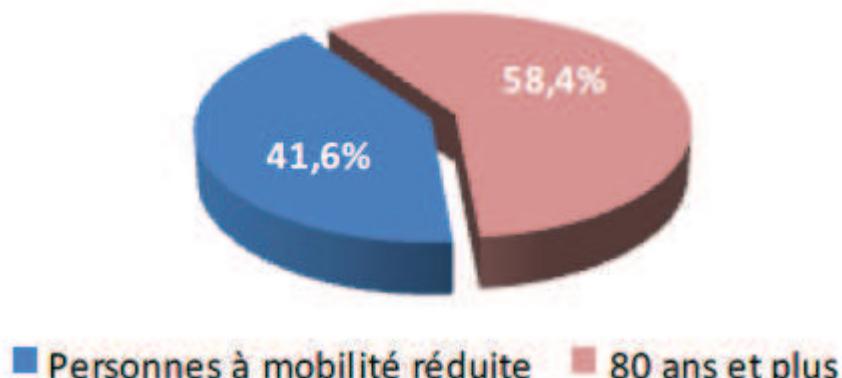
HANDIBUS est un service de transport à la demande spécifique. Il a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers et occasionnels des personnes en situation de handicap qui ne sont pas en mesure d'utiliser les lignes de transport régulières dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes.

Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Vitalis et qui fonctionne en desserte zonale.

Evolution des kilomètres et des réservations Handibus



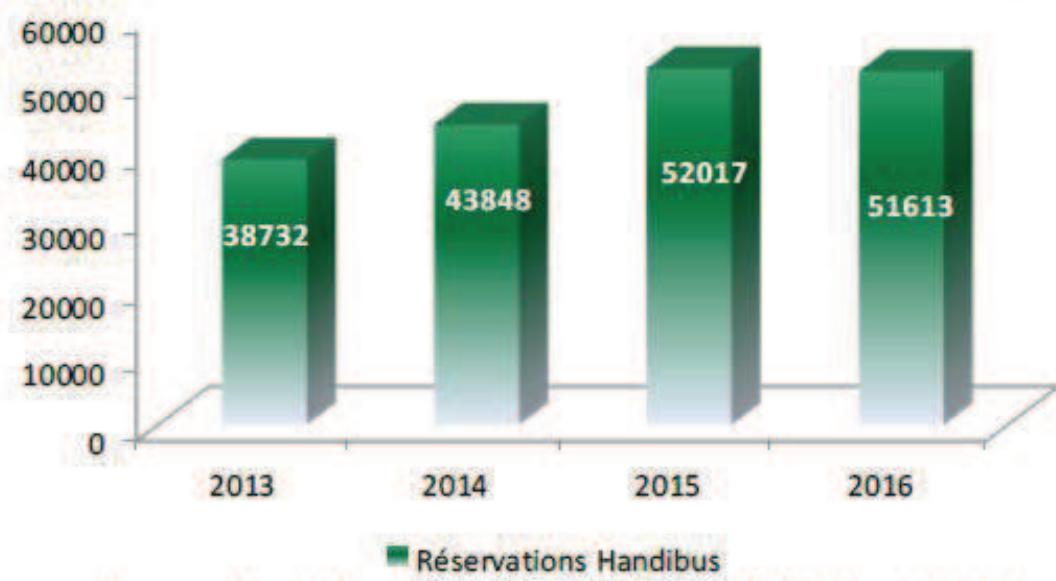
Répartition des adhérents handibus



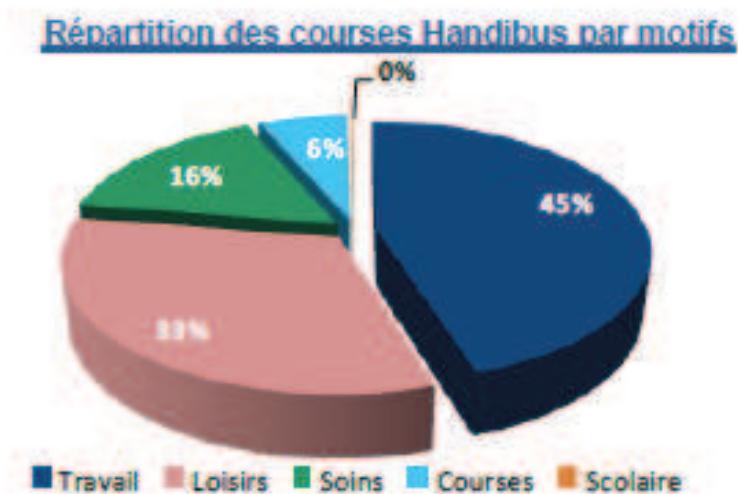
Le nombre total d'adhérents au service Handibus a diminué de 11% entre 2015 et 2016 (855 → 755).

Précision :

La compétence du transport scolaire des enfants en situation de handicap appartient au Département.



L'optimisation recherchée dans la gestion du service Handibus atteint les objectifs recherchés : transporter le plus de monde possible en limitant les kilomètres parcourus.
Avec 51 613 réservations faites en 2016 soit 141 par jour en moyenne, l'activité du service est stable.



Le déplacement domicile travail reste le premier motif d'utilisation.

- **Accessibilité du matériel roulant :**

10 nouveaux bus au gaz naturel ont intégré le parc de bus en juillet 2017.
Le niveau d'accessibilité du matériel roulant est le suivant :

	Equipés UFR	Non équipés d'UFR (plancher bas)	TOTAL
Bus articulés	13		13
Bus à gabarit réduit	3		3
Minibus	1	2	3
Autobus standards	86	14	100
TOTAL	103 (86,55 %)	16 (13,44 %)	119

La prochaine commande de bus (11 ou 12) interviendra courant 2018 pour une livraison des véhicules début 2019.

Un nouveau véhicule dédié au service Handibus sera mis en service en 2018.

- **Aménagements des arrêts (de fin 2015 à 2017) :**

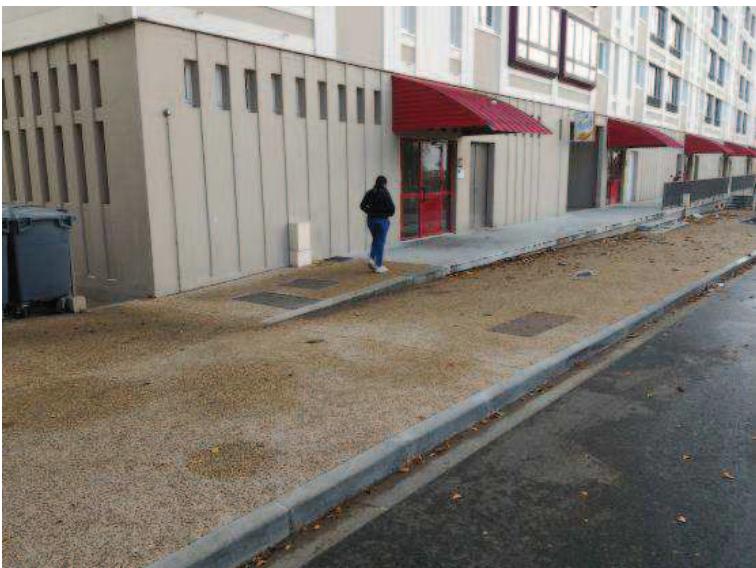
2015	16 quais aménagés
2016	25 quais aménagés
2017	23 quais aménagés
TOTAL	64 quais aménagés

138 arrêts ont été repérés dans l'Ad'AP. Ceux les plus fréquentés seront mis en accessibilité et les priorités ont été vues en concertation avec les 13 communes de Grand Poitiers desservies et la DDT. Lorsqu'un nouvel aménagement urbain intègre un point d'arrêt, la mise en accessibilité du quai est automatique avec une bordure à 19 cm de hauteur.

Les associations sollicitent la mise en place d'un groupe de travail sur les questions de mobilité des personnes en situation de handicap sur le réseau Vitalis de Grand Poitiers.

Un groupe de travail voirie/accessibilité est mise en place sur les questions techniques de mise en accessibilité de la voirie.

Place de Guyenne



Boulevard Anatole France

Aménagement de 2 quais de bus. Places de parking réaménagées.

Questionnement du respect de l'espace public au regard des voitures garées sur les trottoirs : amende de 135€, éducation et accompagnement des automobilistes (flyers).



Promenade des Cours



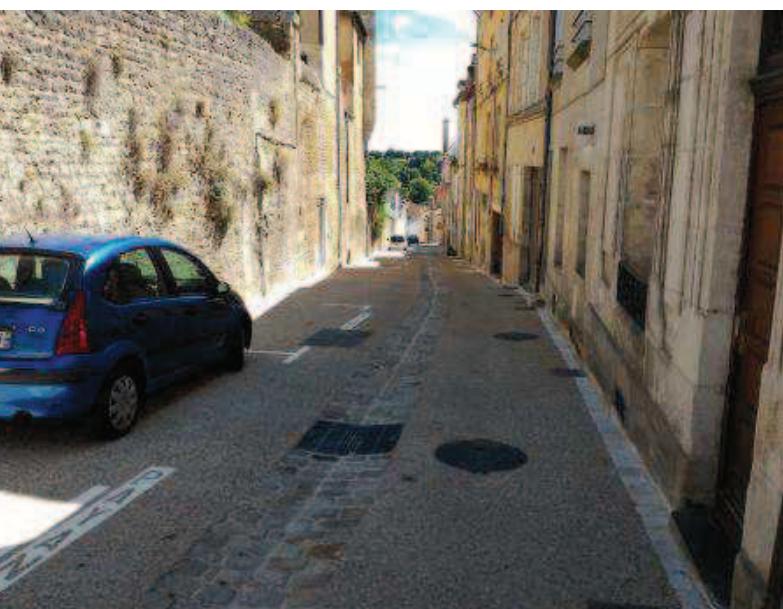
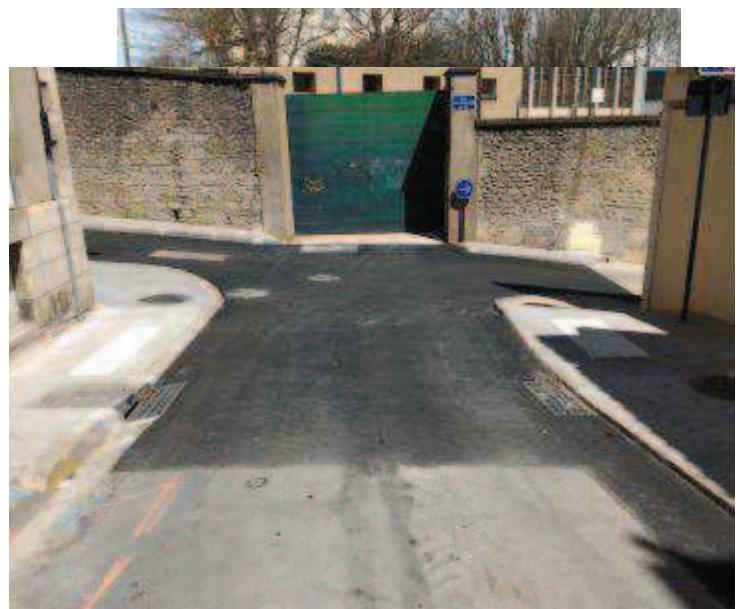


Rue de la Rochefoucauld





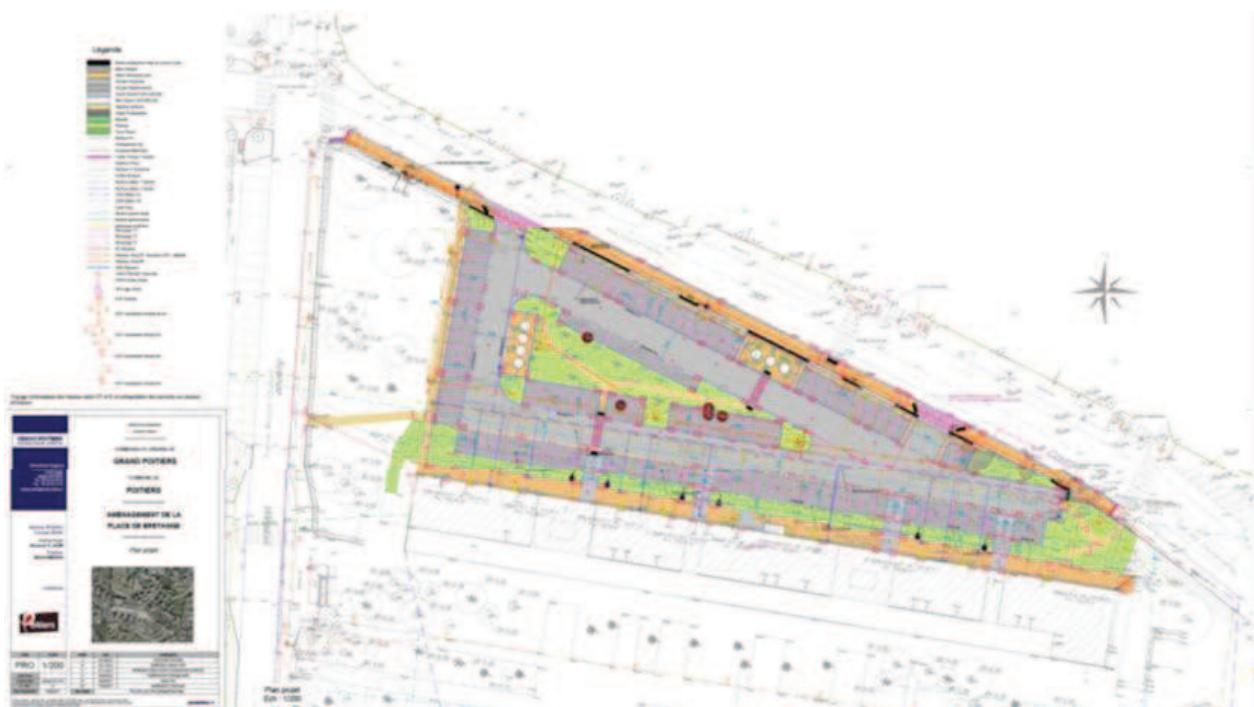
Rue Jean Alexandre



Rue de la Bugellerie



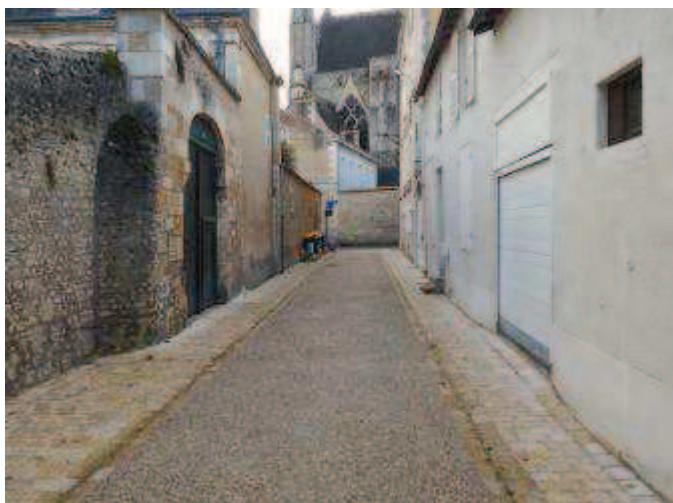
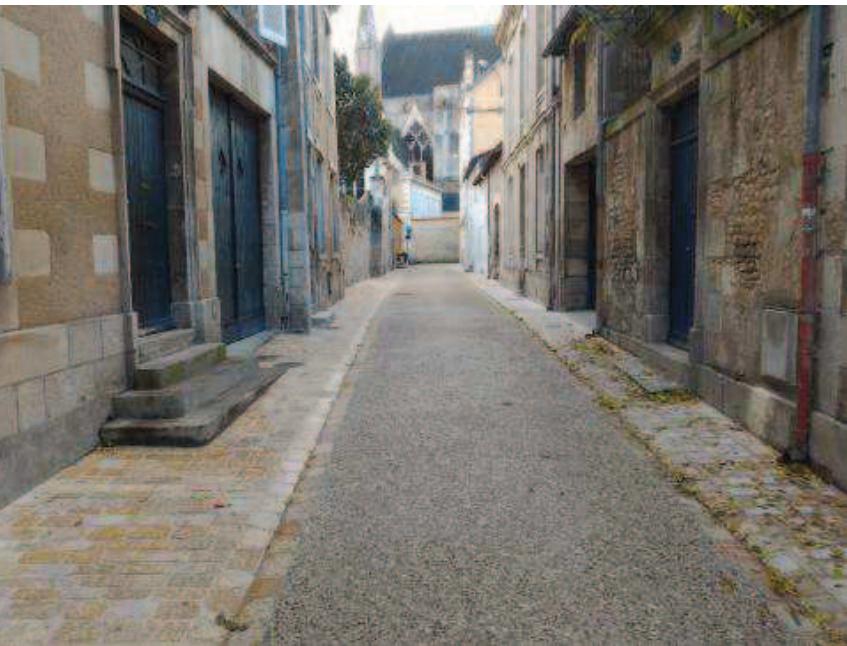
Place de Bretagne



Rue Barbatte



Rue Saint Fortunat



Rue Evariste Gallois



Rue Racine



Rue Molière



Rue Guillaume VII le Troubadour



Budgets participatifs



Pont Neuf : pose des « assis debout »

Demande de main courante Poitiers Ouest 3 escaliers

3 Cités traitement de cheminement, abaissements, dalles podotactiles...

Dossiers demandeurs

Création d'une vingtaine d'abaissements

Aménagement de 8 emplacements GIG / GIC

Aménagements d'itinéraires pour les PSH, Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest

52 demandes au total

Dossiers ADAP et attestations:

- 30 Adap

- 20 attestations



Projets d'aménagements 2018

- Rue de la Croix Rouge
 - Rue de la Rochefoucauld phase 2
 - Rue Georges Guynemer
 - Rue Santos Dumont carrefour
 - La Foncière 3 Cités
 - (Rue des Joncs)
 - (Rue Salvador Allende)
-

Evolution emplacements GIG / GIC Mise à jour décembre 2017

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier :

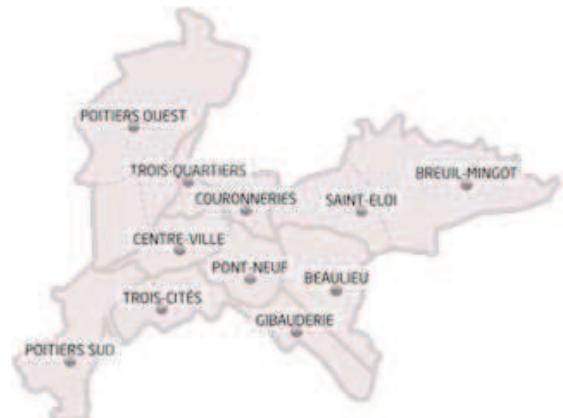
Centre-Ville : 67
Poitiers Sud : 21
Le Pont Neuf : 23
Trois-Cités : 42
Gibauderie: 8
Beaulieu : 45
Saint-Eloi / Breuil Mingot: 12
Couronneries : 50
Trois-Quartiers : 23
Poitiers Ouest : 28

Total Ville de Poitiers : 350



Ville de Poitiers emplacements en parking payant :

Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes : 150 places et 1 GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC
Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute: 145 places et 4 GIG/GIC
Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC
Total Parking : 63



Total : 382

Une dizaine d'emplacements sont rajoutés tous les ans. Les places se révélant n'être plus nécessaires sont supprimées.

Formation Accessibilité

- Sensoriel
- Forum Santé
- Je Sport chez moi

Interne, services... 56 personnes au total.



POINT AD'AP – ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Au 1^{er} janvier 2018, un seul Agenda d'Accessibilité Programmée pour Grand Poitiers Communauté urbaine.

Les phases de travaux seront revues.

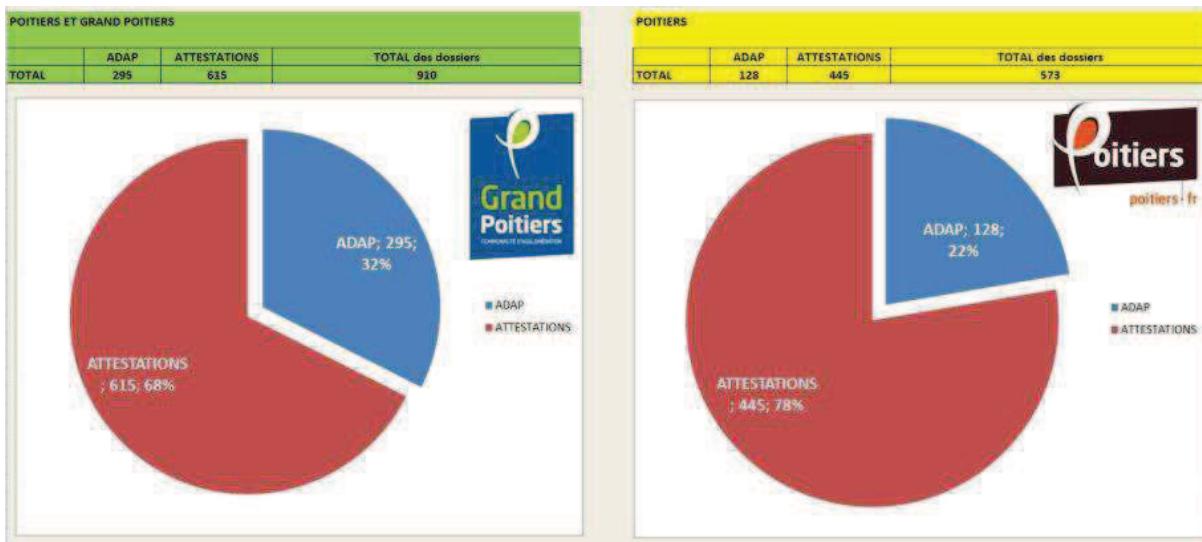
Le choix a été fait de commencer par les équipements recevant plus de public comme le stade Rébeilleau, avec la création d'un ascenseur et la mise en accessibilité de la grande tribune, et les équipements handisport.

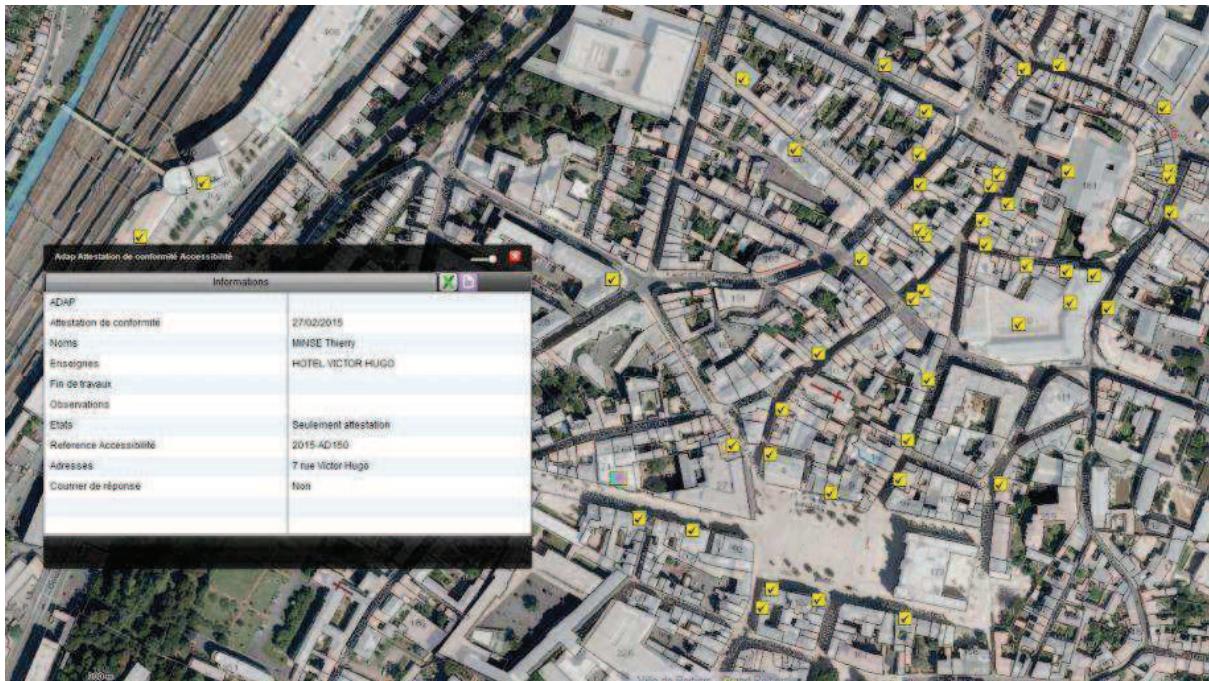
Les Ad'AP des 5 anciens EPCI sont à harmoniser.

Une présentation sera faite lors de la prochaine réunion de la commission.

Les communes transmettront leurs Ad'AP sur les ERP à la commission intercommunale.

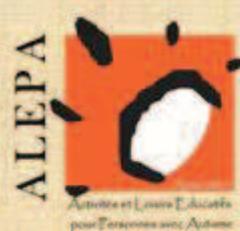
Bilan des Ad'AP / Attestations Arcopole





PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ALEPA (ACTIVITÉS ET LOISIRS ÉDUCATIFS POUR PERSONNES AVEC AUTISME)

Présentation de Virginie MARTIN, Présidente, et Elsa BOUTELOUP, Directrice.



PRESENTATION GRAND POITIERS 14 decembre 2017



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

2. PRÉSENTATION DES ENJEUX

NOTRE CHEMIN



La conception

1997-2003 : les premiers instants partagés

2003-2005 : la prise en compte de la personne

L'expérimentation

2006-2009 : la prise en compte de la personne avec son autisme

Depuis 2009 : la prise en compte de la personne avec son autisme, dans sa famille et sur son territoire de vie

Depuis 2014 : l'affirmation du caractère Éducation Populaire, le développement des activités inclusives en lien avec les acteurs Loisirs-Sport-Culture.

La modélisation



LES VALEURS D'HIER

ET D'AUJOURD'HUI

Finalité

Impulser le vivre ensemble par une action citoyenne et adaptée aux différences pour que chacun prenne place dans notre société

Valeurs

La coopération avec les familles contribuant à la citoyenneté de tous

L'addition des singularités au service d'une action collective de proximité

La liberté d'agir par l'expérimentation et l'innovation sociale

La volonté de transformation sociale favorisant une dynamique inclusive



CONNAISSANCE

ET RECONNAISSANCE

- 2007 : déclaration Accueil de loisirs et séjours
- 2008 : agréments « Sport » & « Jeunesse et éducation populaire »
- 2011 : agrément Espace de Vie Sociale
- 2012 : visite ministérielle



Loisirs - Sport - Culture

Pour tous

Tous au spectacle
Culture et vous
Cinéma différence
Ateliers de pratique en groupe

Pour les personnes avec autisme

Protocole d'accueil
Accès de loisirs et séjours
Apprentissage d'une compétence sport-loisirs-vacances
Inclusion hebdomadaire et ponctuelle
Co-construction
ALEPA sitting

Pour leurs familles

Animations et séjours frères et sœurs
Espace d'échanges Thé ou café
Animations Thé ou café
À la carte



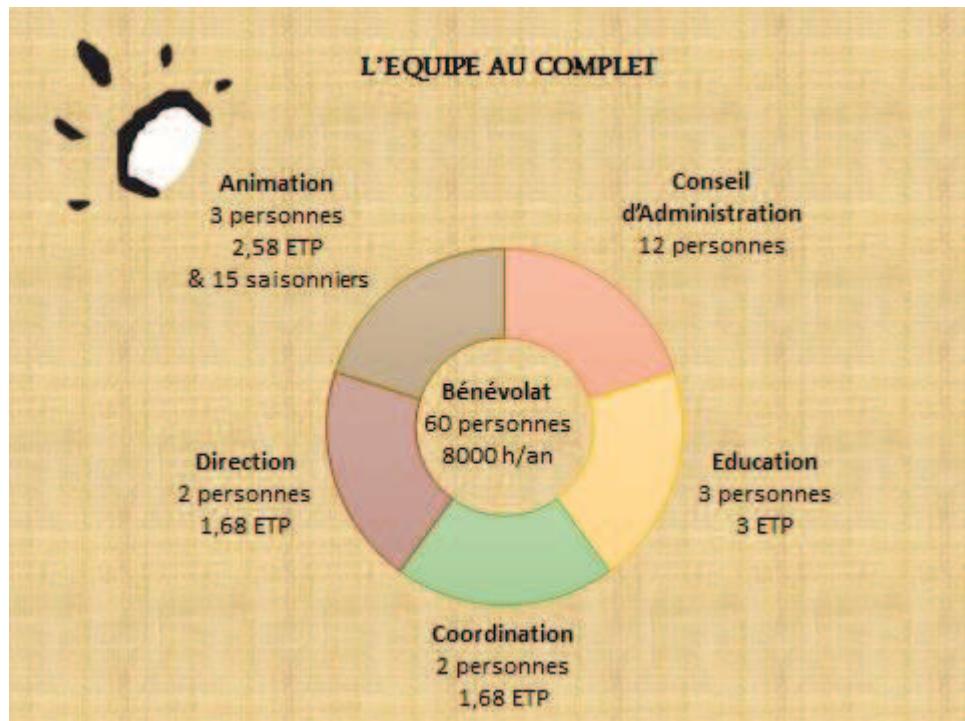
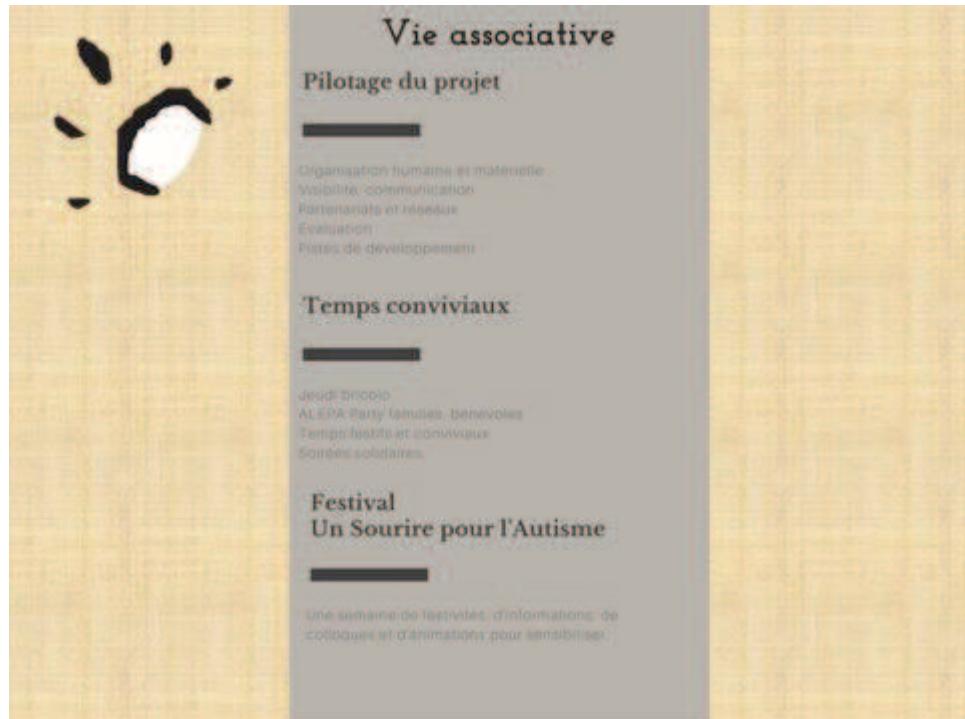
Espace Ressource

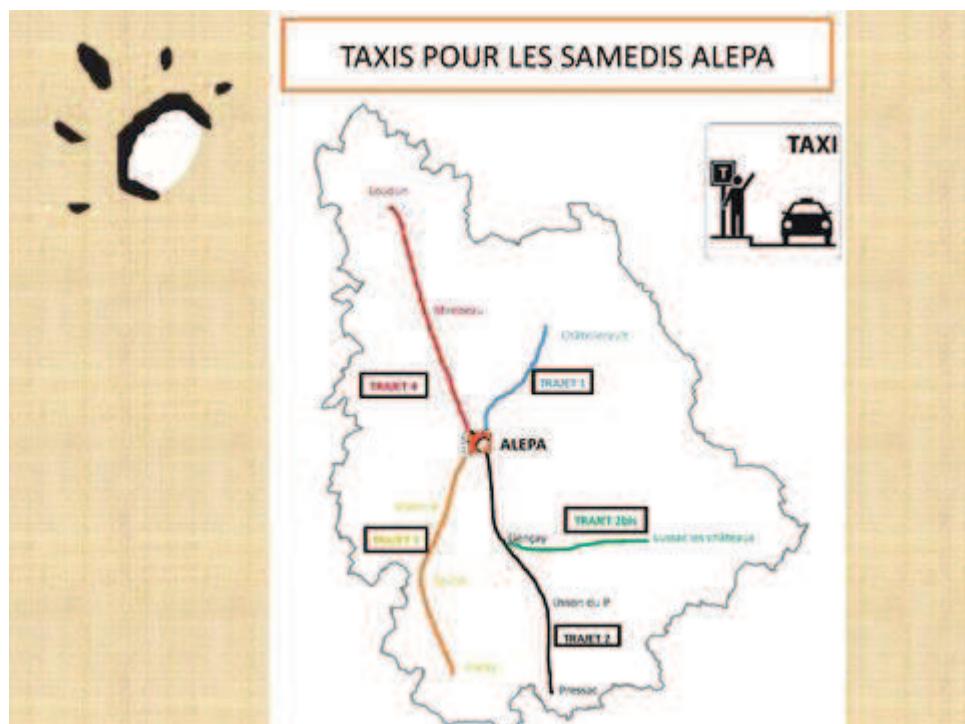
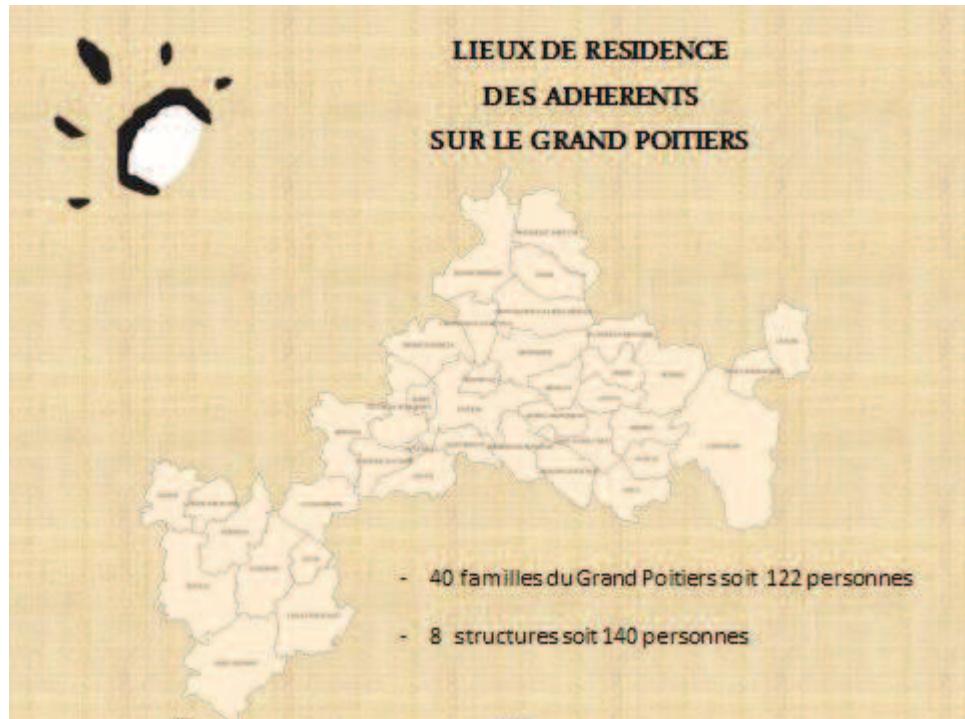
Ressources

Bibliothèque
Adaptations : mallettes, livrets, vidéos
Jeux de sensibilisation
Outils d'animation
Supports pour les familles

Prestations

Le savez-vous ?
Formation Animation, Sport, Culture
Caravane de sensibilisation
Savonette
À la carte





LES ENJEUX DE CE SOIR



Interconnaissance

- Orientation des familles vers nos services
- Accessibilité du service
- Intérêt communautaire



LES ENJEUX DE DEMAIN

Accompagnement au développement associatif



- Participer au changement de regard
- Vivre et faire vivre l'inclusion
- S'ancrer dans un territoire

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion du groupe de travail voirie/accessibilité – 14 décembre 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 14 décembre 2017 (salle Traverse)

Objet :

Commission intercommunale pour l'accessibilité Grand Poitiers
Groupe de travail Voirie/Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Jean-Louis BADIOU (Ville de Buxerolles – Adjoint au Maire), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Bernard CHAIGNEAU (Ville de Saint-Benoît – Adjoint au Maire), Jean-Claude DAGUISÉ (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Bernard MAUZÉ (Ville de Ligugé – Conseiller municipal délégué), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Agnès NOSSENT (Ville de Migné-Auxances – Conseillère municipale déléguée), Cyril PAGET (Ville de Saint-Julien l'Ars – Adjoint au Maire), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Joël ROY (Ville de Sèvres-Anxaumont – Adjoint au Maire), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Nacer SIDER (Armmelhisca), Daniel SIRAUT (Ville de Chasseneuil – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Mariannick VACHON (Ville de Chasseneuil – Adjointe au Maire)

Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Frédéric BERNET (Ville de Chauvigny – Direction des Services techniques), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Alain BOUCHET (AFTC), Anne BRACHET (Ville de Chauvigny – Adjointe au Maire), Luc BRION (Ville de Montamisé – Conseiller municipal), Christine BURGÈRES (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Jean-Louis CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Elisabeth CHEVALLIER-COMPAIN (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale et Santé), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère

municipale), Claude EIDELSTEIN (Ville de Chasseneuil-du-Poitou – Maire / Grand Poitiers – Vice-président), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-Sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Marie-Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe au Maire), Cécile MARTIN (Ville de Jazeneuil – Conseillère municipale), Jean-Marc MENU (CCI), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire / Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Joëlle PELTIER (Ville de Ligugé – Maire / Grand Poitiers – Vice-présidente), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CED-H et CAAP), Frédéric POTELLE (Ville de Cloué – Conseiller municipal), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Franck RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés, les membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Ordre du jour :

- ✚ Loi de 2005
- ✚ Chaîne de l'accessibilité (PAVE)
- ✚ Echanges et questionnements.

La loi du 11 février 2005

« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

«Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté»

(article 2) de la la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

La loi renforce l'obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et fixe en la matière un cadre réglementaire dans différents domaines : scolarité, emploi, logement, établissement recevant du public, transport,...

« *Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant dans des conditions normales de fonctionnement à des personnes handicapées avec la plus grande autonomie possible de circuler, d'accéder aux locaux et aux équipements, de les utiliser, de se repérer et de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçue. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.* »

Les obligations / Les échéances

	2008	2009	2010	2011	2012	2015
ERP			jan : diagnostics des ERP catégories 1 et 2	jan : diagnostics des catégories 3 et 4		accessibilité
Espaces publics		Déc : plan de mise en accessibilité				accessibilité
Transports	Jan : schéma directeur d'accessibilité					accessibilité
Logements	Recensement de l'offre de logements accessibles					
Emploi	Obligation d'emploi de 6% d'agents en situation de handicap					
Enfance	Scolarisation individuelle ordinaire					
Vote	Depuis 2006 : accessibilité des bureaux et techniques de vote					
Communication					Mai : accessibilité des sites internet	
Concertation	Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées					

Les différents types de handicaps et leur prise en compte dans les aménagements



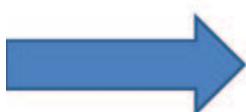
Les troubles mentaux sont liés à une déficience intellectuelle. Le handicap mental est un handicap de la compréhension, de la communication et de la décision. Les personnes en situation de handicap mental éprouvent des difficultés à se situer dans l'espace et dans le temps.



Les troubles auditifs compromettent la communication et l'accès à l'information si l'environnement n'y veille pas.



Atteinte partielle ou totale de la mobilité et parfois des troubles de la communication, des difficultés de préhension d'objets. Les personnes en situation de handicap moteur peuvent être en fauteuil roulant, avoir des difficultés de marche, se déplacer avec un déambulateur, une canne, des béquilles.

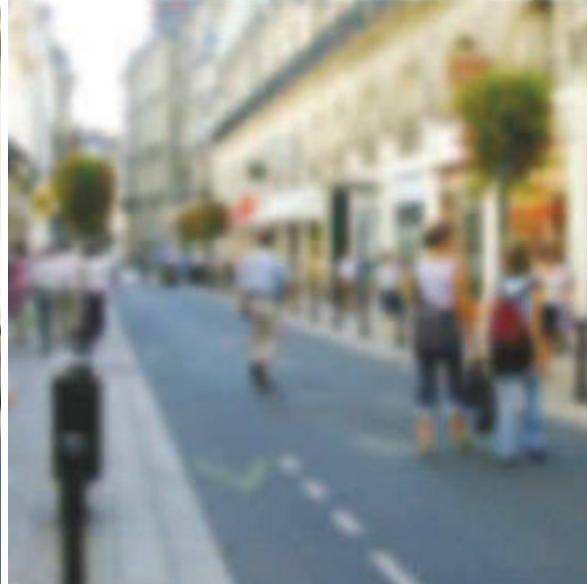




Le handicap visuel recouvre des réalités variées, s'échelonnant d'un trouble visuel à une cécité complète.



Vision normale



Vision floue



Atteinte de la vision centrale



Atteinte de la vision périphérique

Formation / sensibilisation

Actuellement 56 personnes

Contenu : Mise en situation à travers des ateliers sensoriels

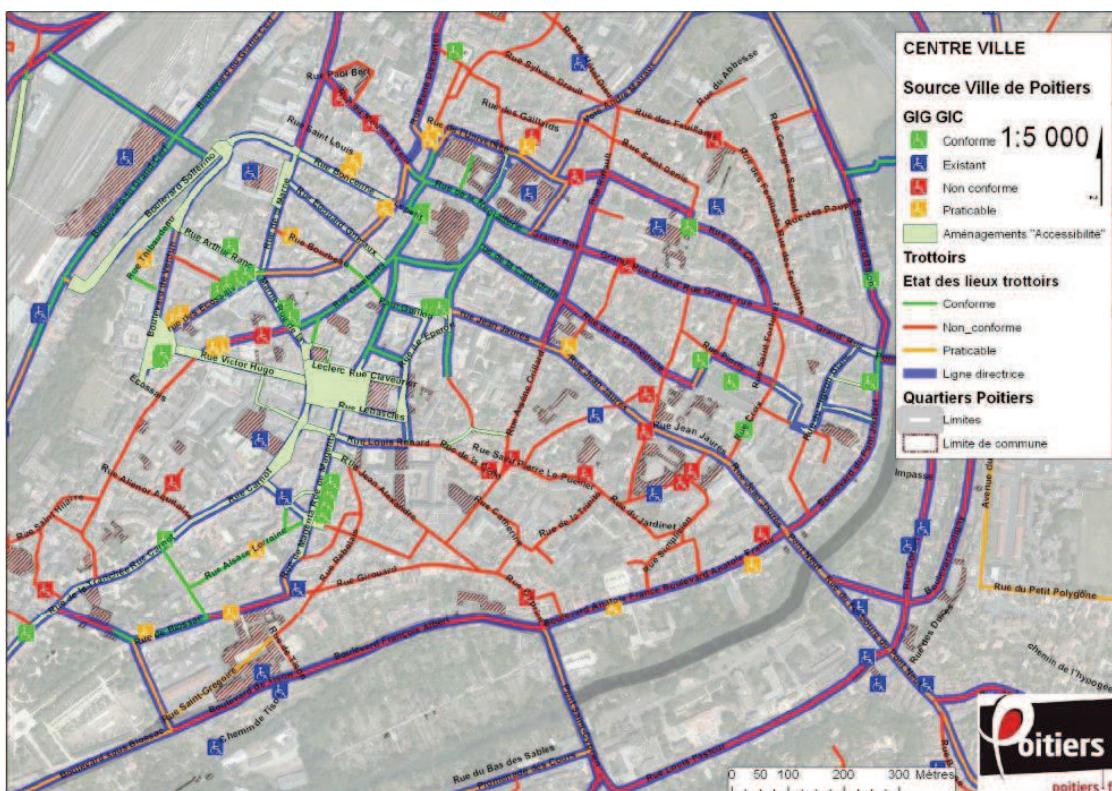
Objectifs : Comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur et permettre ainsi de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.

- notion de locomotion
- les doigts qui rêvent
- initiation à la facture et à l'écriture braille
- jeux sensoriels, coopératifs et spatiaux temporels
- parcours sensoriel
- repas sensoriel
- expérimentation de mises en situation et verbalisation en groupe sur les sensations éprouvées.

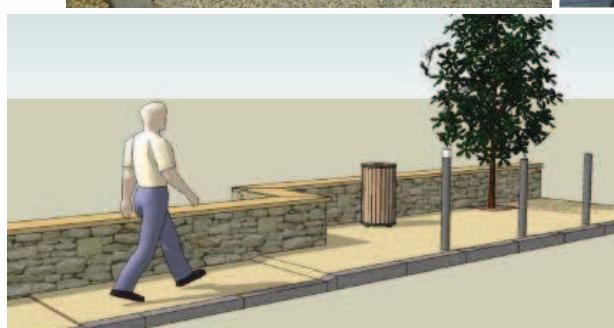
Au besoin, il est possible d'organiser des sessions pour ceux qui seraient intéressés.



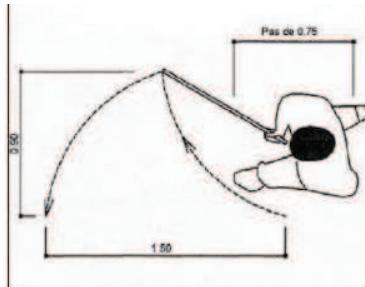
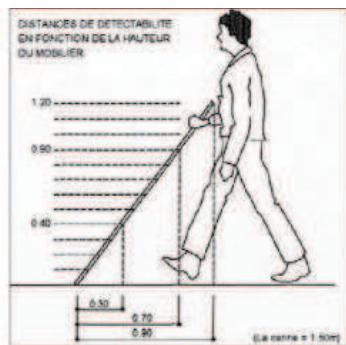
**Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public
PAVE**



Exemple : les obstacles / les potelets

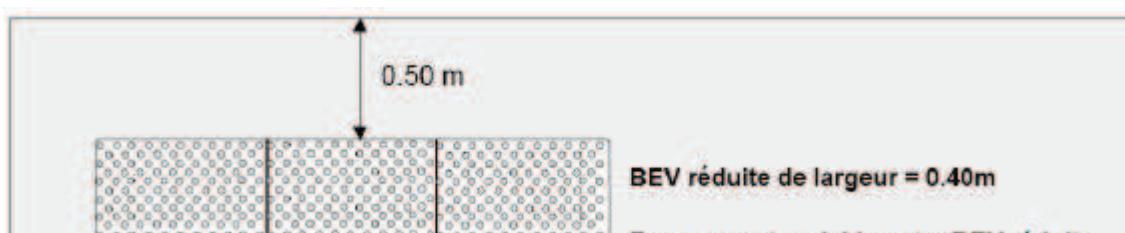
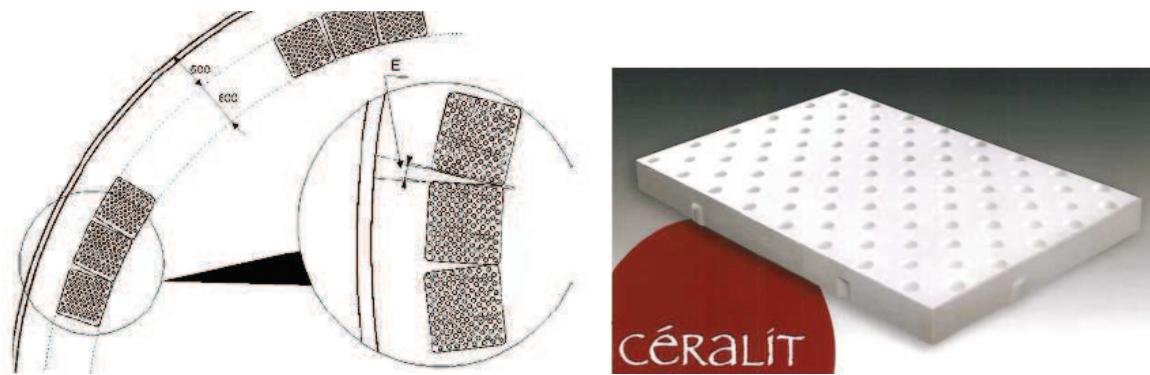


	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	28	24	62	13	82	0
Jaune	14	16	73	89	80	25	75	76	52	79	0	
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	56	0		
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50	0			
Vert	72	80	11	53	18	43	6	0				
Violet	70	79	5	56	22	40	0					
Rose	51	65	37	73	53	0						
Brun	77	84	26	43	0							
Noir	87	91	58	0								
Gris	69	78	0									
Blanc	28	0										
Beige	0											

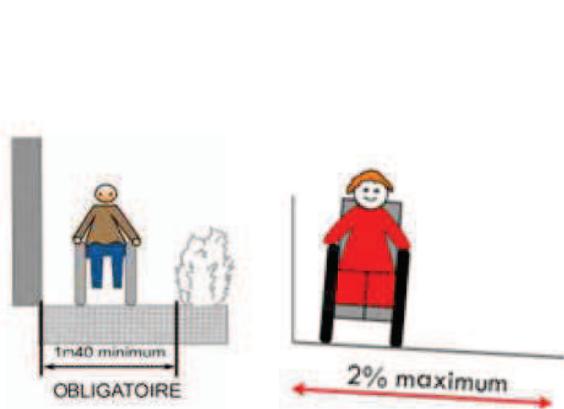


Exemple : les dalles podotactiles





Exemple : le passage utile 1,40 m



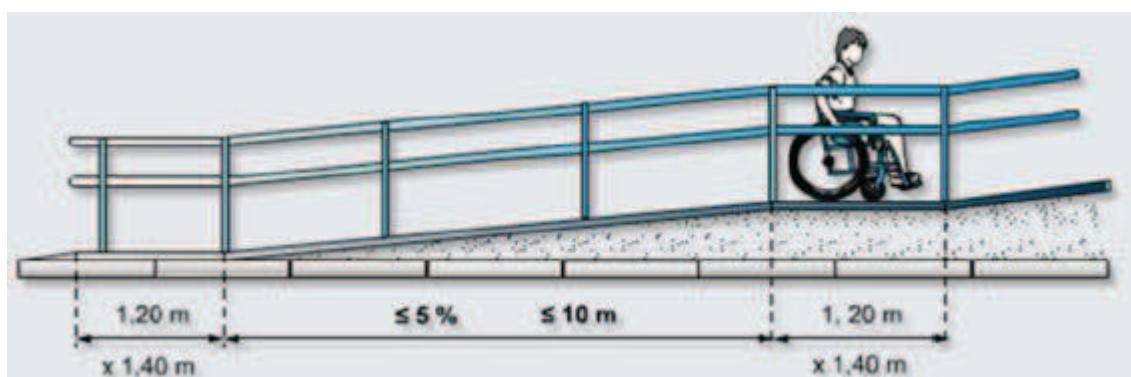
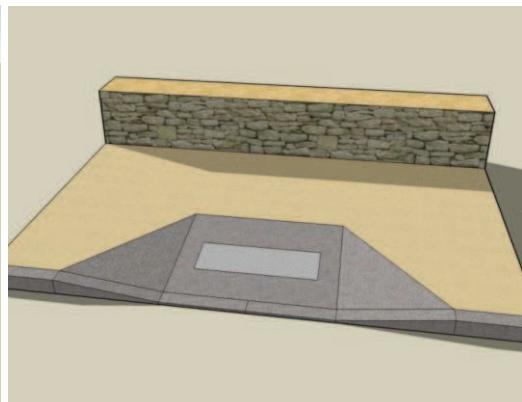
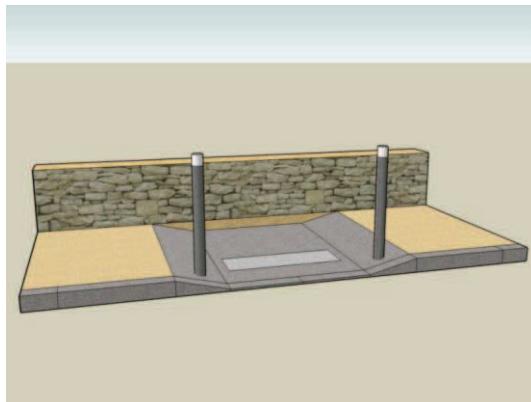


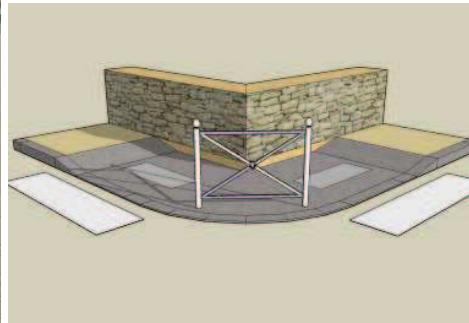
Largeurs > 1.40m



Largeurs < 1.40m

Exemple : les pentes / les abaissements





Si longueur de rampant \leq 0.50 m pente max de 12 %.

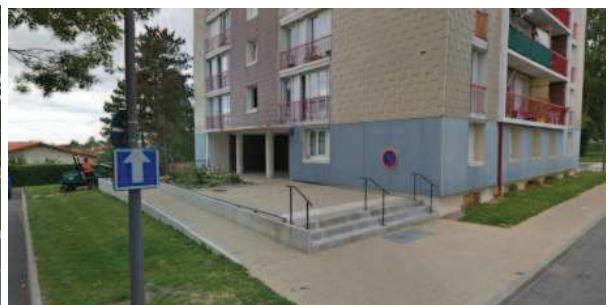
Si longueur de rampant \leq 2.00 m pente max de 8 %.

Si longueur de rampant $>$ 2.00 alors 4 à 5 % sur 10 m max.

IMPORTANT

LA CHAINE DE DÉPLACEMENT COMPREND :

- LES BÂTIMENTS
- LA VOIRIE
- L'ESPACE PUBLIC
- LE TRANSPORT





AVANT

MAINTENANT...



AVANT

MAINTENANT...



© Noel Thomas/Images de la Réunion et OI

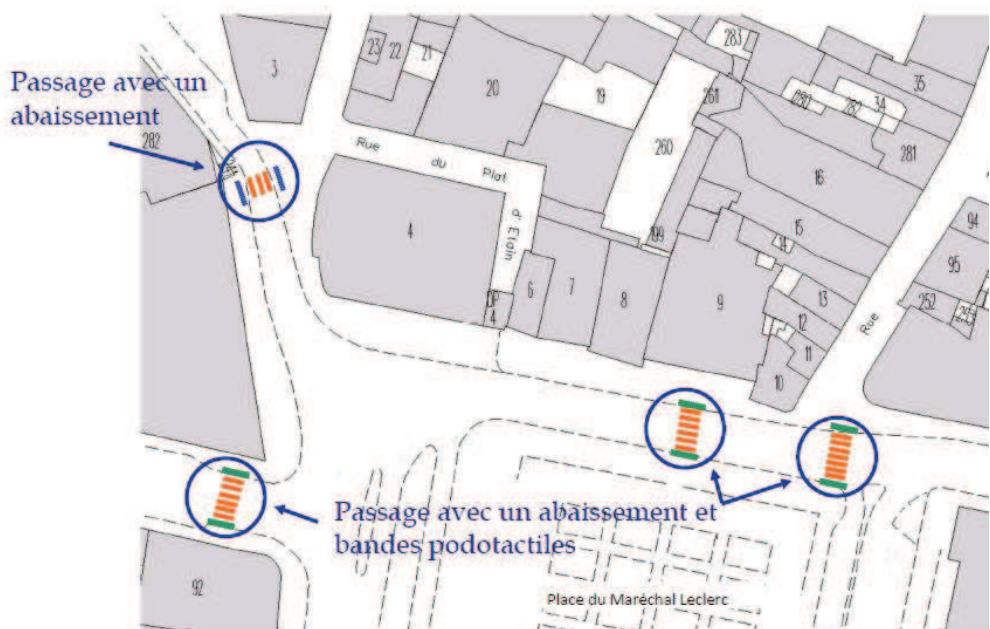
- Mise en évidence de la chaîne de déplacement avec des cheminements existants et continus entre différents pôles
- Mise en accessibilité technique d'itinéraires
- Des remises aux normes d'aménagements...
- Examen des demandes des particuliers

Méthodologie pour réaliser le Schéma Directeur cheminement

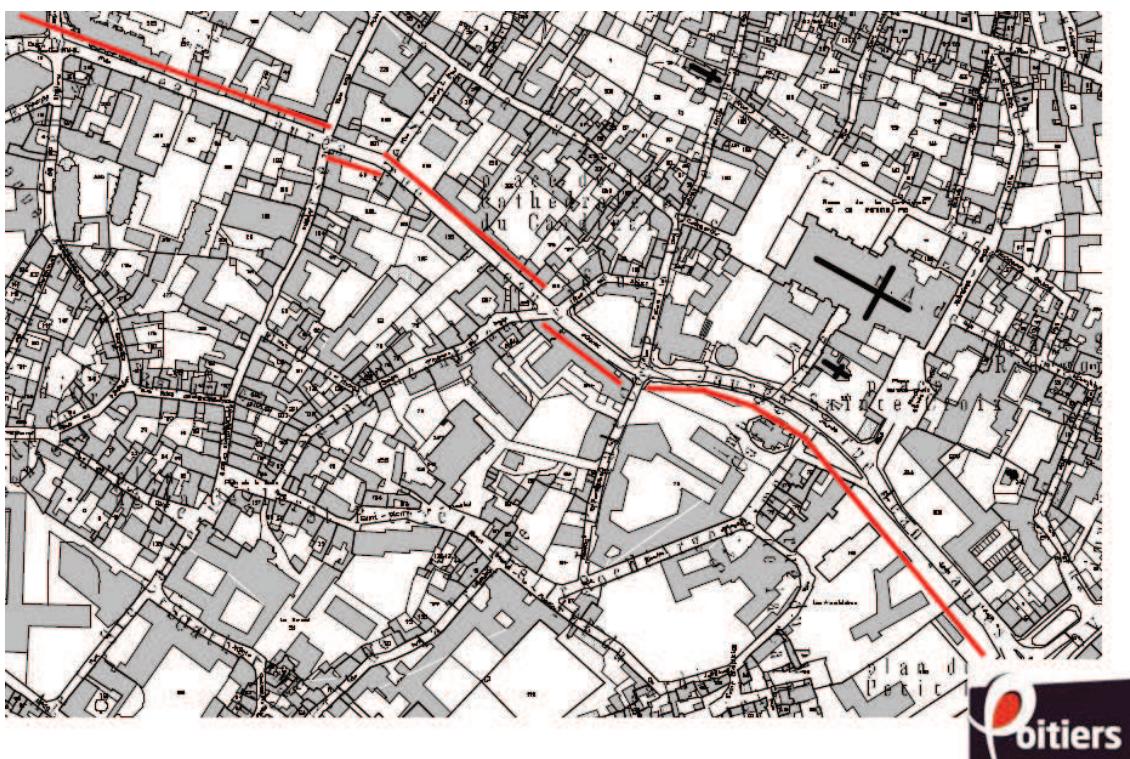
- **Etape 1 : Relevé des abaissements piétons**

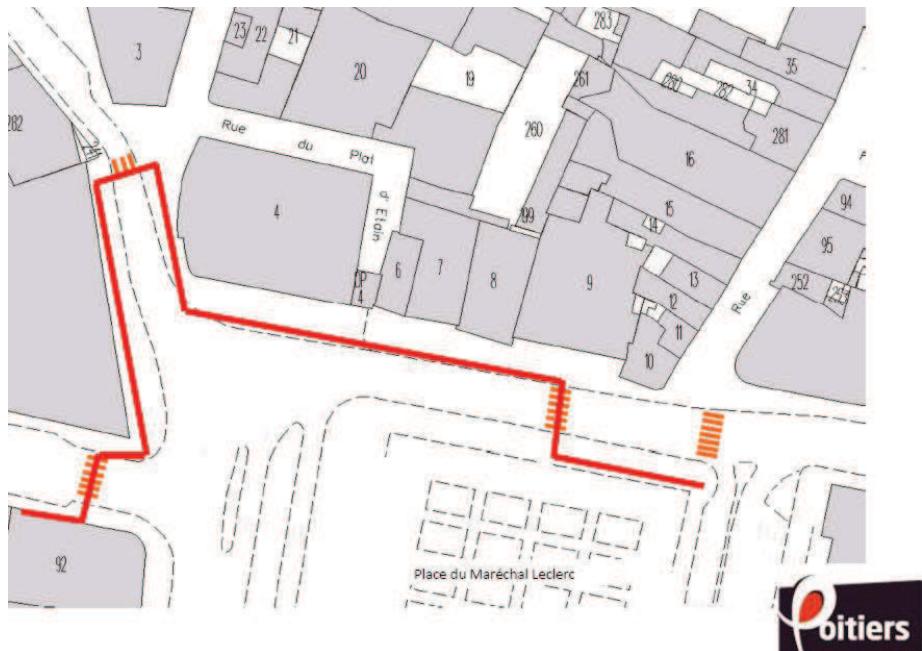


- **Etape 2 : Saisie sur informatique**

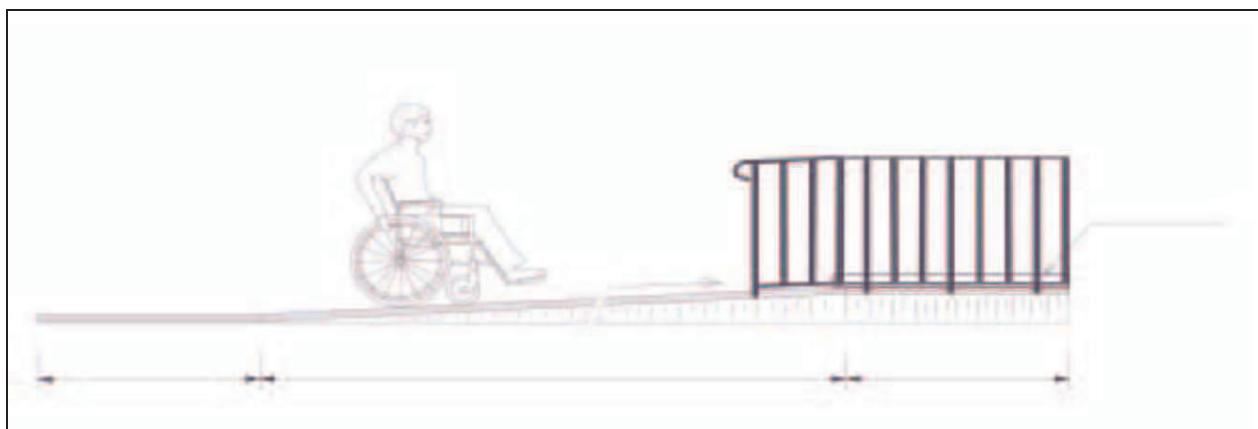


- **Etape 3 : Création d'un cheminement**





- **Etape 4 : Vérification sur le terrain**



Critères d'un cheminement praticable par des personnes à mobilité réduite

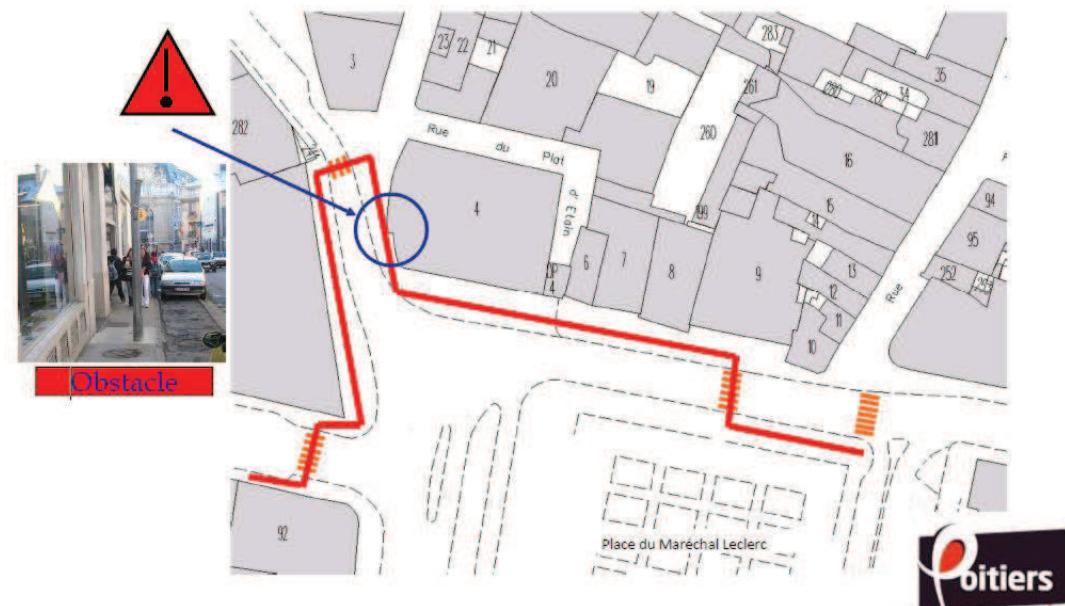
- Abaissement des trottoirs sur le cheminement
- Largeur du trottoir de 1,40 m
- Pente inférieure ou égal à 5 %
- Devers inférieur ou égal à 2 %
- Cheminement visuel contraste par rapport à l'environnement
- Pas d'obstacle

PENTE \leq 5%

DEVERS \leq 2%

Entre 4% et 5% palier de repos \geq 1,40 m de long tous les 10 m

Tolérance exceptionnelle : 8% si longueur $<$ 2 m et 12% si longueur $<$ 0,5 m



- **Etape 5 : Validation du cheminement**

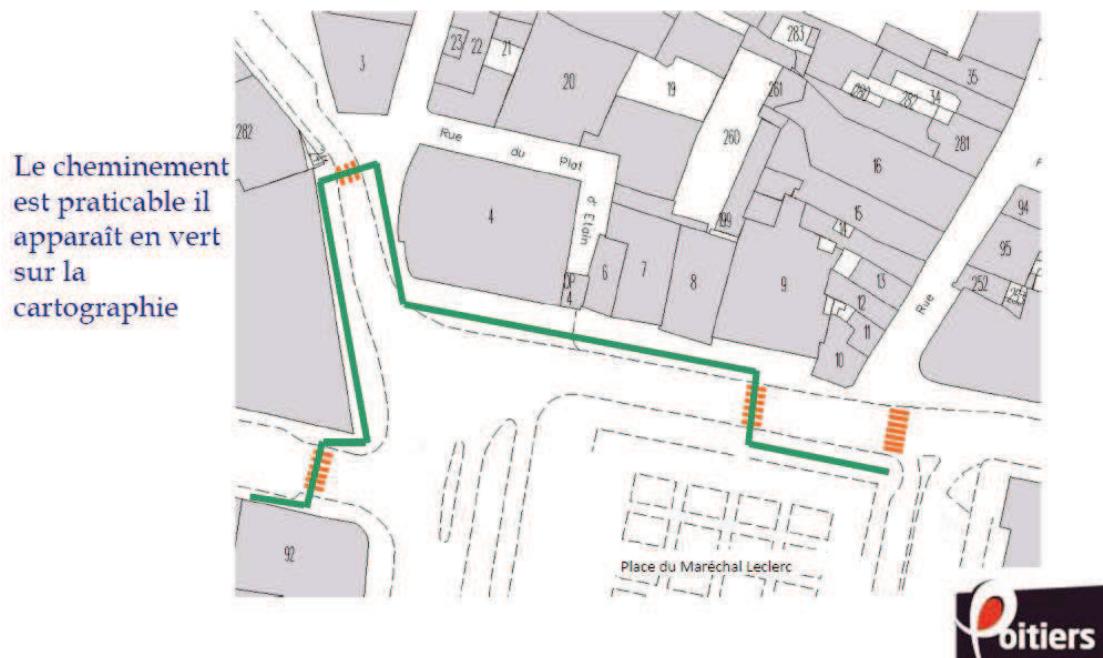
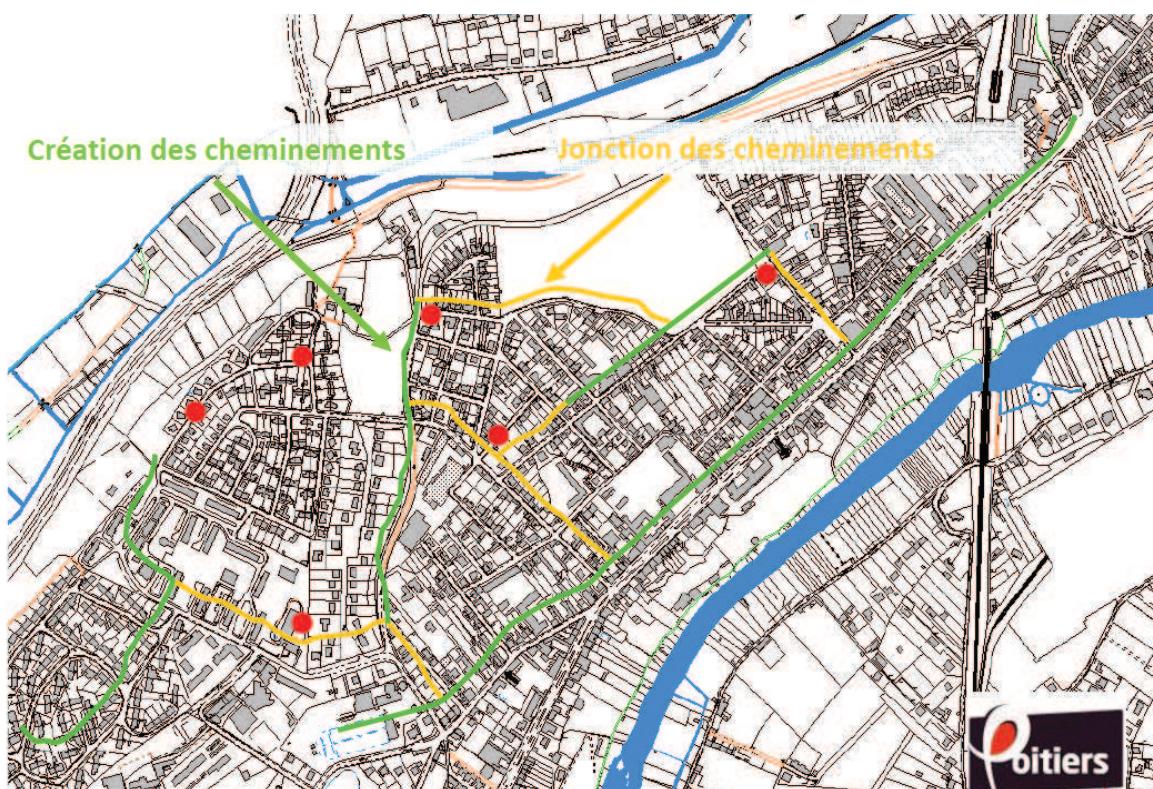
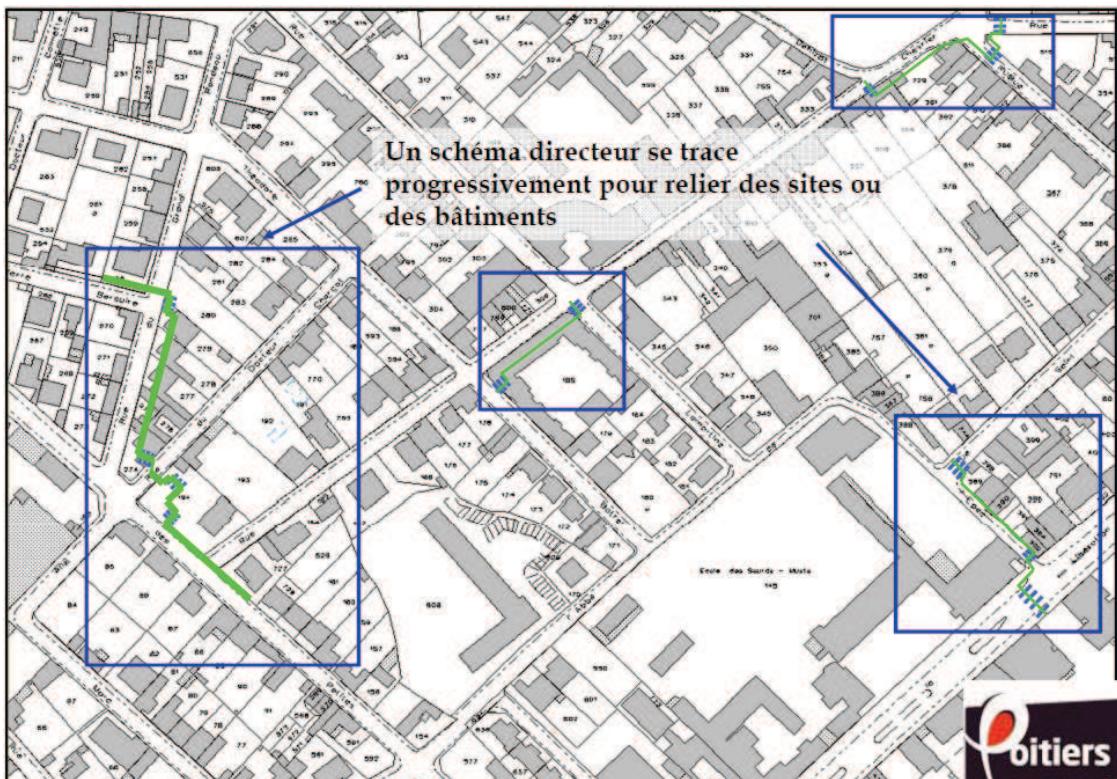
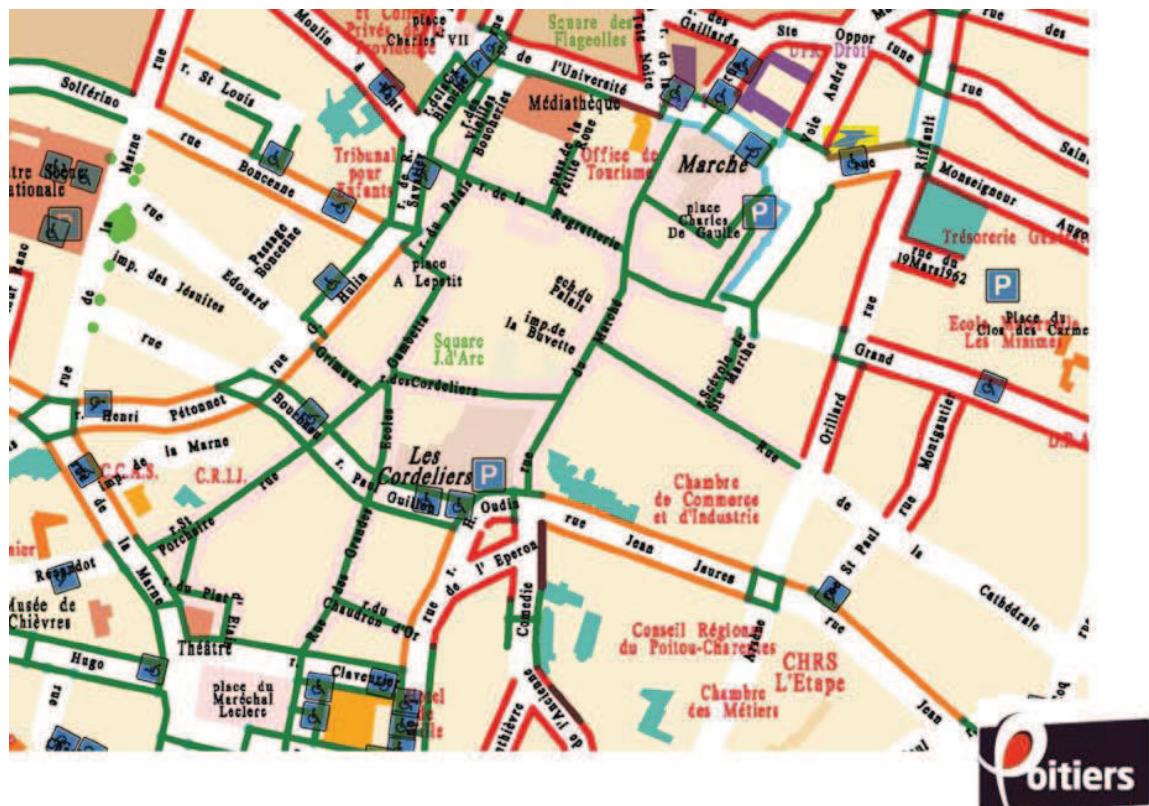


Schéma Directeur Accessibilité





CARTOGRAPHIE

Légende

- Abris
 - Abris voyageur
 - Assis/debout
 - Banc
 - Borne
 - Muret
 - Projet
 - Assis debout
 - Conforme
 - Existant
 - Non conforme
 - Praticable
 - Aménagements "Accessibilité"
- Sites**
- Accessibilité**
- 0
 - 1
 - 2
- Patrimoine bâti**
- Accessibilité**
- 0
 - 1
 - 2
 - Patrimoine bâti

Obstacles

- Candelabre
- Espace vert
- Hauteur sous panneau
- Mobilier
- Obstacle non identifié
- Panneau
- Place de stationnement
- Poteau électrique
- Sucette

- **cheminements vert**: itinéraires répondant aux normes, cheminement accessible de largeur supérieure ou égale à 1.40 m, dévers inférieur ou égal à 2%, pente inférieure ou égale à 4%
- **cheminements orange**: itinéraires praticables avec une largeur supérieure ou égale à 0.90 m, dévers inférieur ou égal à 3%, pente inférieure ou égale à 8%
- **cheminements rouge**: itinéraires impraticables (exemple : pente supérieure à 8%, largeur inférieure à 0.90 m...)

Quais Bus

- Accessible
- Praticable
- Non accessible
- Projet
- Dérogation d'accessibilité

- Carte de l'état des lieux de la voirie et des espaces publics
- Carte des emplacements GIG / GIC
- Carte des obstacles situés sur les cheminements
- Carte du schéma directeur
- Carte des Etablissement recevant du public (ERP)
- Carte des quais de bus
- Carte des points repos
- Carte des travaux à réaliser
- Carte « Carapettes »

Etat des lieux trottoirs

- Conforme
- Non_conforme
- Praticable
- Ligne directrice
- Limites



Rue de la Vallée Monnaie



Mise en accessibilité des escaliers





2013/3/6 10:48



2013/3/6 11:00

Plan Joubert

Création des trottoirs en pavés et réaménagements des emplacements minutes, reprises des bordures et des caniveaux



Avant



Après

Rue Henri Dunant

Création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite



Avant



Après

Cheminements pavés et dalles



Quai de bus accessible



3 Cités



QUESTIONS DIVERSES

Ordre du jour de la **prochaine réunion le mardi 24 avril de 17h à 18h, salle de la Traverse**, 5 rue Cité de la Traverse, Poitiers :

- Signalétique
- P.A.V.E. / Arcopole.

Contacts :

Isabelle BERT, chargée de mission Handicap et Accessibilité

☎ : 05 49 52 37 99

✉ : mission.handicap@mairie-poitiers.fr ou isabelle.bert@grandpoitiers.fr

Direction Politique de la Ville - Solidarités

Stéphane DE FONTES, technicien accessibilité

☎ : 06 72 38 37 44

✉ : stephane.de_fontes@poitiers.fr

Direction Voirie

Hôtel de Ville – CS 10569

86021 POITIERS Cedex

Commission pour l'accessibilité





Rapport annuel Commission Communale pour l'Accessibilité



Année 2017

Mairie de Buxerolles
12 rue de l'Hôtel de Ville
86180 BUXEROLLES

Tél 05 49 38 38 49
Courriel : contact@buxerolles.fr

Sommaire

Données générales

Commission Communale d'Accessibilité

Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public

Participation des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux projets de la Ville

Les actions pour l'emploi et la formation dans la collectivité

Fête du sport 2017

Annexes

Données générales

Commune de Buxerolles

12 rue de l'Hôtel de Ville

86180 BUXEROLLES

Téléphone : 05 49 38 38 49

Télécopie : 05 49 46 28 39

Courriel : contact@buxerolles.fr

Site internet : www.buxerolles.fr

Nombre d'habitants : 10 298

Superficie 910 hectares

Nombre total Km voirie : 61

Représentant légal

Maire : Jean-Louis CHARDONNEAU

Référents Accessibilité

Elue : Christine MARCINIAK, adjointe à la culture, au développement durable et à la politique du handicap

Administratif : Maryline AUGER, directrice Espace Public Patrimoine Animation locale

Date de création de la CC Commission communale pour l'Accessibilité: 2007

La commission regroupe le collège des représentants des élus, le collège des acteurs associatifs et économiques de la commune, le collège des habitants usagers et le collège des représentants d'associations de personnes handicapées.

1. Commission Communale pour l'Accessibilité

1-1 Composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité

☞ Les membres désignés par le Conseil municipal :

- Le Maire, Président : Jean-Louis CHARDONNEAU
- L'élue en charge du projet : Christine MARCINIAK
- 4 représentants du Conseil municipal ; Mme Maryvonne LACOURCELLE, Mme Sylvette CAILLET, M. Patrick MENARD, Mme Séverine FAYARD (titulaire), et M. Michel MEUNIER (suppléant).

La désignation des membres extérieurs répartis comme suit :

- des représentants d'associations de personnes handicapées ou représentant des personnes handicapées,
- des représentants d'associations communales,

- des représentants d'entreprises de transports
- des représentants de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers,
- des représentants des établissements scolaires (écoles du Bourg, du Planty et Collège Jules Verne),
- des représentants d'habitants usagers.

2. Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en 2017

Aménagements réalisés

- Aménagement d'une **aire de jeux avec table de pique-nique accessible** sur l'espace vert la Varenne en lien avec le conseil de quartier « Villages et vallées ».
- Mise en place d'une **table de ping-pong accessible** sur l'espace vert des Bizais en lien avec le conseil de quartier « Etoile des Bizais ».
- Réalisation de 6 **abaissés de trottoirs** sur la rue de l'Ormeau
- Aménagements **Rue Maurice Ravel et placette commerciale avec cheminement accessible aux commerces.**



Table de ping-pong



Espace Jeu la Varenne

3. Mise en accessibilité des ERP

Vestiaires et sanitaires du Bourg (finalisé début 2018)

Déclassement du vestiaire non utilisé pour réaliser un lieu de stockage. Réfection et mise en accessibilité du sanitaire attenant au vestiaire.

Programmation des travaux accessibilité prévus 2018

Travaux accessibilité du Bâtiment A de l'école du Planty

- Mise en conformité de la main courante
- Requalification du préau avec remise aux normes des pentes
- Réfection et mise en accessibilité des sanitaires et du niveau du sol

Mise aux normes accessibilité de l'Hôtel de Ville

- Reprise de la main courante
- Création de sanitaire accessible (sous escalier mairie avec table à langer)
- Remplacement de porte d'entrée
- Installation d'une porte automatique
- Reprise de la rampe extérieure
- Vérification bornes d'accueil intérieur et signalétique

Une dérogation sera demandée pour la rampe située au niveau de la porte d'entrée de la police municipale. Cette porte peut être considérée comme entrée secondaire. Toute personne en situation de handicap ou non pourra se présenter à l'accueil de la mairie et empruntera le couloir pour rejoindre le bureau de police. Ce signalement sera bien sûr indiqué.

4. Actions de sensibilisation

Fête du sport adapté et handisport 17 juin 2017

Journée qui s'est inscrite dans le cadre du programme des Accessifs 2017. Tout l'après-midi les visiteurs ont pu découvrir et participer aux différentes animations sportives proposées et découvrir les sports adaptés ou handisport.

18 activités proposées dont plus d'une dizaine en sport adapté parmi lesquelles :

- Sabarcane (Asshav)
- Showdown (mal voyant)
- Tennis de table GIHP
- Cecifoot
- Tennis fauteuil
- Course à pied les yeux bandés
- Badminton
- Twirling ...



A l'occasion de cette manifestation, le Comité Départemental Sport Adapté et l'association de Tennis de Buxerolles ont mis en place des séances intégrant des personnes en situation de handicap sur une période de 1 mois, soit 5 séances de 2 heures. Une personne s'est inscrite au ping-pong adapté à la suite de cette journée.





Etat des Adap déposés par les ERP Privés

Attestations : 4 en 2017 - 35 depuis 2015

Demandes de dérogation : 0 en 2017 – 3 depuis 2015

Autorisations de travaux : 7 en 2017 – 36 depuis 2015

Attestations communales : 0 en 2017 – 8 depuis 2015

5 Participation des membres de la CCA aux projets de la Ville

Les membres de la commission communale pour l'accessibilité ont été sollicités par les élus et les services de la Ville pour des conseils et avis.

- 26 septembre 2017 lors de la présentation du projet d'aménagement de la rue Hippolyte Veron.

6 Les actions pour l'emploi et la formation dans la collectivité

Taux d'emploi de personnes handicapées en 2017

CCAS : 13%

Commune : 9.67 %

Stagiaires commune en situation de handicap : 1 personnes au centre technique et 1 en restauration, soit au total 2.

Nombre de stagiaires : 2 en restauration collective

Commission pour l'accessibilité



BILAN 2017

DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Cadre réglementaire :

Article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

« Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. »

« Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. »

« Le Maire préside la commission et arrête la liste des membres. »

« Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. »

Informations administratives

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Migné-Auxances a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2008.

Après les élections de mars 2014, le conseil municipal du 14 avril 2014 a adopté à l'unanimité la désignation des membres élus de la commission d'accessibilité :

- JARDIN Florence, Maire de Migné-Auxances
- NOSSENT Agnès, Déléguée à l'accessibilité
- GARABEDIAN Nicole, Adjointe
- BIDAULT Corine, Conseillère
- GENDRONNEAU Elisabeth, Conseillère
- JUIN Daniel, Adjoint
- LHERAHOUX Michel, Adjoint
- AUZANNEAU Patrice, Conseiller
- MAZIERE Jean-Marc, Conseiller.

- Cinq associations de personnes handicapées, représentant les différents types de handicap : ARMMELHISCA, GIHP, ADMR, HANDICAP'ECOLE et APAJH.
- Des représentants ou usagers en situation de handicap habitants la commune : 3
- Un représentant de l'école de musique, du centre socio-culturel, de L'OMSFEL et de l'association citoyens solidaires.
- Madame Isabelle Bert représente La Mission Handicap et Accessibilité de la Grand Poitiers.

- Depuis 2015, nous avons également associé, un représentant des deux maisons de retraite de la commune et des commerçants.
- Les services municipaux apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui pourra également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.
- Secrétariat : Madame Emmanuelle Bru
- Bâtiment / Urbanisme : Monsieur George Milord / Monsieur Anthony Balluais / Madame Karine Barrey.
- Deux membres ont démissionné pour des raisons de déménagement et de santé.

Commission intercommunale d'accessibilité de Grand Poitiers:

Agnès Nossent, élue en charge de la commission d'accessibilité de Migné-Auxances assiste aux différentes réunions organisées par Grand Poitiers. Ce qui permet d'avoir un suivi sur les dossiers qui sont de la compétence de la Communauté Urbaine en particulier les transports, la voirie et les bâtiments communautaires.

Participation également aux réunions de préparation à la journée des « Accessifs 2017 ».

BILAN DES TRAVAUX 2017

Voirie et espaces publics

Les Zones 30 km/heure :

Située sur un large périmètre autour du centre, elles ont été identifiées par des panneaux de signalisation. Mises en place fin 2016, le dispositif fonctionne et procure un confort de circulation pour les piétons et les vélos, souvent renforcé par des plateaux ou des stationnements sur chaussée pour casser la vitesse.

Accès à l'école de la république.

Deux voies spécifiques dédiées aux piétons et aux vélos ont été tracées au sol avec une voie centrale pour les véhicules à moteur afin de sécuriser le cheminement entre le parking de la mairie et l'école. La traversée de la chaussée a été aménagée : plaques podotactiles et abaissement des trottoirs. Ce dispositif satisfait les usagers.

La place du 19 mars 1962.

Les travaux ont été terminés en 2017, cette place permet un cheminement accessible à tous entre le quartier de L'OREE, la cité du PORTEAU, le stade et l'arrêt de bus. Des travaux ont été réalisés rue de Poitiers et rue Pasteur au niveau des trottoirs. Un passage surélevé a été installé pour freiner la vitesse rue Pasteur.

Des jeux pour les enfants ont été installés, ainsi que des bancs. Ce lieu est largement investi par les habitants.

Rue de la Croix de Limbre.

Création d'un trottoir aux normes PMR en relation avec la création du nouveau lotissement « Le clos de Limbre.

Chardonchamp.

Rue de la Levée Sainte Loubette : suite à des travaux pour canaliser l'eau pluviale, le trottoir a été dimensionné aux normes PMR.

Le carrefour rue de la Longerolle, rue du Temps Perdu et rue des Cosses a été réaménagé pour sécuriser le passage des véhicules. Des zones de stationnement, rue des cosses ont été mises en place pour ralentir les véhicules et mieux identifier les cheminements piétons (marquage au sol).

Cimetière du Porteau.

Après la pose du 3^{ème} columbarium en 2016, cet espace a été complètement réaménagé cette année : allées élargies, pose de bancs et revêtement au sol permettant un déplacement aisément des personnes et des fauteuils.

Eclairage Public

Renouvellement progressif des anciens éclairages pour des systèmes à LED.

La salle Jean FERRAT et le devant de la mairie ont désormais un éclairage extérieur à détection automatique.

Travaux sur demande des habitants :

Abaissement de trottoir : quartier des Rochereaux.

Création d'une place de parking réservé : Auxances

Cadre bâti – Établissement recevant du public.

Agenda D'Accessibilité Programmée :

L'Arrêté préfectoral n°2015-DDT-1357 en date du 2 décembre 2015 approuve notre Agenda D'Accessibilité Programmée n°086 158 15 A0001. La sous-commission départementale d'accessibilité a émis un avis favorable par procès-verbal du 26 novembre 2015.

La municipalité a mis en œuvre en 2016 une programmation d'études et de travaux pour respecter son Agenda d'Accessibilité.

La mise en accessibilité des écoles.

Les 6 écoles de la commune ont été rendues accessibles comme prévu dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé par la commune. Seul le premier étage de l'école de Limbre a bénéficié d'une dérogation.

Les écoles Schoelcher, Demarçay et Desnos (primaire) ont été dotées chacune d'une plate-forme motorisée pour permettre le cheminement des fauteuils roulants à l'intérieur des bâtiments. (Présence de quelques marches dans les couloirs).

Tous ces aménagements ont été validés par un bureau de contrôle.

Un effort financier conséquent pour la commune : 230 000€

N.B. : Mise à niveau du matériel informatique dans les écoles pour le cycle 3 (CM1-CM2) et étude pour remédier au problème de débit.

L'EHPAD Les Fougères.

Extension et réhabilitation du bâtiment : création de 14 lits supplémentaires dont 10 pour l'accueil des personnes âgées désorientées (UPAD).

Des travaux importants sont également prévus sur l'ensemble du bâtiment : réaménagement des espaces de soins et d'activités, réfection des salles de bains Ainsi toutes les chambres de l'établissement répondront aux normes d'accessibilité.

Début des travaux août 2017, fin des travaux prévus en décembre 2019.

Cette structure est gérée par le CCAS.

La crèche :

Une grande partie des travaux a été réalisée cet été, les travaux d'accessibilité sont terminés, il reste des huisseries à poser.

Etat d'avancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

MAIRIE BIBLIOTHEQUE	
EPICERIE SOLIDAIRE	Prévu dans le projet réaménagement du Centre.
ECOLE DE LIMBRE	
ECOLE ELEMENTAIRE SCHOELCHER	
ECOLE MATERNELLE LA REPUBLIQUE	
ECOLE ELEMENTAIRE DESNOS	
ECOLE MATERNELLE DESNOS	
ECOLE DEMARCAY	
ECOLE DE MUSIQUE	Prévu dans le projet réaménagement du Centre.
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	Prévu dans le projet réaménagement du Centre.
CRECHE	Travaux en cours
LA POSTE	
WC PUBLIC	Prévu dans le projet réaménagement du Centre.
CLUB HOUSE HAND ET VOLLEY	
LA COMBERIE CSC	
IOP PLATELAGES (MAIRIE)	A intégrer dans le projet réaménagement du Centre ? Continuité du cheminement.
IOP ZONE DE DÉTENTE : JARDIN ENTRE LA MAIRIE ET LA PLACE.	En partie accessible, réaménagement prévu dans le cadre du projet Centre.
CIMETIERE DU PORTEAU	
CIMETIERE DES SOUS-REMUETS	
IOP LA COMBERIE	Partie haute oui, le bas du parc difficile à aménager car dénivelé important.
IOP PLAINE DES ROCHEREAUX	Aménagement prévu après les travaux de L'EHPAD, la partie basse a été traitée.
IOP RUE DES COSSES	
SALLE DES FETES Jean FERRAT	
SALLE PIERRE SAUMON	
VESTIAIRES DU STADE, TRIBUNE, BUVETTE .	
HALLE DE SPORT RAQUETTES	
EHPAD	Travaux en cours
EGLISE	
CUISINE CENTRALE	
SERVICES TECHNIQUES	
ADMR	

En vert : Accessibilité validée.

En jaune : Travaux en cours ou accessibilité partielle.

En rouge : Accessibilité non traitée.

Commentaires :

L'état d'avancement est satisfaisant, la volonté politique municipale a été de tenir ses engagements malgré les restrictions budgétaires.

Des investissements restent à faire en particulier l'Ecole de Musique, le RAM, l'Epicerie Solidaire mais le projet de restructuration du centre légitime que ces travaux soient reportés en fin de mandat, voire sur le mandat suivant.

Cadre bâti – Logements

L'offre de logements accessibles :

Nous n'avons pas cette année enregistrée de nouveaux logements accessibles.

Nous n'avons pas d'état des lieux sur les logements privés.

Déclaration annuelle auprès du FIPHFP :

Pour 2017

Le taux communal d'emploi direct : 7,95% (agents)

Le taux communal d'emploi légal : 8,02% (agents et prestations extérieures)

Donc la contribution 2017 : 0,00€

(Pour mémoire, taux légal = 6%)

Thématiques et actions portées par la commission, les associations et les structures communales.

- Stage Sport-Santé du 20 au 23 février 2017 par Louis Milord organisé par l'OMSFEL.

Faire découvrir aux enfants (12-16 ans) les disciplines handisports et accueillir dans le groupe des enfants en situation de handicap.

- Les ACCESSIFS 2017

Le samedi 10 juin 2017, a eu lieu La FestiAccessif's : un autre regard sur les loisirs pour tous, au Centre Socio Culturel de la COMBERIE.

Le CSC de la COMBERIE avec ses bénévoles et les animateurs d'ateliers, la commune de MIGNE-AUXANCES, l'association HANDICAP'ECOLE, le GIHP, l'Ecole de Musique et l'OMSFEL se sont mobilisés pour la réussite de cette journée qui s'inscrivait dans la semaine des « ACCESSIFS » organisée par la ville de POITIERS et la « FESTIVE » qui est la fête de fin d'année des différents ateliers du CSC. Participation également active des E.S.A.T. de Bellejouanne et de Smarves.

Arts plastiques, bandes dessinées, musique, danse, cirque, théâtre Expositions et ateliers ont fait le succès de cette journée partagée.

- Le FAMILLATHLON

Le 30 septembre 2017, organisé par l'OMSFEL. Manifestation nationale placée sous le patronage du Secrétariat d'Etat aux Sports, elle s'est déroulée à la COMBERIE et a ouvert la Semaine Bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées)

Balades à dos d'ânes, rando-santé, parcours dans le parc avec les vélos adaptés du CPA de Lathus, tir à l'arc, trampolines, beach'volley, et bien d'autres activités sportives.

En complément un village santé proposait une sensibilisation aux déplacements en situation de handicap (véhicule adapté et essai de fauteuil par le GIHP), un atelier prévention des chutes, du Qi Gong, de la Sophrologie. Présence également de la prévention routière et d'un atelier « relooking ». Participation active de nos ainés de la commune.

- Le TELETHON

Les actions habituelles, une soirée festive et nouveauté, une randonnée ont eu lieu sur la commune du 3 au 10 décembre 2017, organisées par l'OMSFEL, Les associations de la commune, l'Ecole de Musique, l'EHPAD et la municipalité ont œuvré ensemble pour soutenir l'AFM.

Quelques éléments complémentaires :

- Les membres de la commission constatent avec satisfaction les liens qui s'établissent de façon durable entre les différents acteurs de la commune : l'OMSFEL, le centre socio-culturel de la Comberie, l'EHPAD, le CCAS, l'Ecole de Musique et HandicapEcole, ainsi que le soutien du GIHP. Cela nous a permis vivre en 2017 de riches moments de convivialité et d'échanges et peut-être de faire vivre sur la commune des valeurs d'une société inclusive.
- Action pédagogique par le policier municipal auprès des personnes qui se trouvent en stationnement sur les trottoirs, les voies cyclistes, les places réservées.... Parution d'un article dans le « Trait d'Union » (Journal de la commune) sur les stationnements gênants avec rappel de la verbalisation encourue.
- Installation sur la commune du siège de l'APAJH : Association pour les adultes et jeunes handicapés. Un membre participe à la commission d'accessibilité communale.

Commission pour l'accessibilité



BILAN DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ VILLE DE POITIERS

2017



SOMMAIRE

Présentation de la commission

Travaux de la commission pour l'accessibilité

Annexes :

Comptes rendus des réunions de la commission accessibilité des 28 mars et 14 décembre 2017

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 13 décembre 2017

Compte-rendu de la réunion de bilan du Festival « Les Accessifs » du 12 septembre 2017

Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

ATTRIBUTIONS ET ROLES DE LA COMMISSION

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal
- elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Les missions complémentaires nouvelles, sur leur territoire :

- tenir à jour la liste des ERP ayant élaboré un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)
- tenir à jour la liste des ERP accessibles.

Pour cela elle sera destinataire :

- . des attestations d'accessibilité
- . des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- . des éléments de suivi des Ad'AP
- . des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE

La Présidence est assurée par le Maire de Poitiers, Monsieur Alain CLAEYS.

Les élus :

Membres titulaires :

- Anne GÉRARD
- Patrick CORONAS
- Abderrazak HALLOUMI
- Eliane ROUSSEAU
- Régine FAGET-LAPRIE
- Christine BURGÈRES
- Christian PETIT
- Laurent LUCAUD
- Laurence VALLOIS-ROUET
- Jacqueline DAIGRE
- Martine APERCE
- Marie Madeleine JOUBERT

Suppléants :

- Patricia PERSICO
- Jean-Baptiste RICCO
- Christine SARRAZIN-BAUDOUX
- Valérie FRANCHET-JUBERT
- Jean-Claude BONNEFON

Des associations de personnes handicapées ou de représentants de personnes handicapées :

- Confédération nationale des Retraités
- Association des Paralysés de France
- Association « Dominer son handicap »
- Groupement d'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP)
- Association des Sourds de Poitiers
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association pour la Promotion Des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles (APSA)
- Association Sportive et Sociale des Handicapés et Adhérents Valides (ASSHAV)
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)
- Handisup Centre Ouest
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Union nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 86)
- Deux langues pour une Education (2LPE)
- Association pour le Développement des Rencontres artistiques et Sportives (ADRAS)
- Activités et Loisirs Educatifs pour les Personnes avec Autisme (ALEPA 86)
- Séniors Sourds 86.

Des associations d'usagers peuvent également participer à cette commission :

- Confédération nationale du Logement
- Consommation, Logement et Cadre de Vie
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

Des agents des services de la ville peuvent être consultés pour apporter des précisions.

Intervenants extérieurs : les membres de la commission peuvent décider d'entendre toute personne dont l'audition paraît utile, en fonction des thématiques abordées.

Évolutions suite à l'ordonnance du 26/09/2014

Une composition élargie :

- associations représentant tous les types de handicap
- représentants des personnes âgées
- représentants des acteurs économiques
- représentants d'autres usagers de la ville.

Depuis 2009, le Conseil Départemental, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et le Conseil Régional sont informés et associés aux travaux de la commission, afin de renforcer la continuité de l'accessibilité.

La commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en 2017, le 28 mars et le 14 décembre.

Comptes rendus joints en annexes.

BILAN DE L'ACCESSIBILITÉ

VILLE DE POITIERS

2017

Une commission qui veille depuis 2007 au bien-être de tous et au cœur des projets.

La CCA est associée :

- à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations prévues par la loi
- aux réflexions engagées sur l'ensemble des projets de la Ville et même au-delà avec des réflexions sur l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs, à la citoyenneté, à l'emploi et aux structures éducatives.

État de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Les obligations

Les constructions neuves sont soumises aux normes d'accessibilité.

1^{er} janvier 2010 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 1 et 2

1^{er} janvier 2011 : réalisation du diagnostic d'accessibilité des ERP existants de catégories 3 et 4

1^{er} janvier 2015 : accessibilité des ERP communaux et intercommunaux

27 septembre 2015 : date limite de remise des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 définit le contenu de l'Ad'AP. Il fixe également les conditions de son approbation par l'autorité administrative et les modalités de prorogation éventuelle des délais. Il adapte enfin les procédures existantes relatives aux demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Pour en savoir plus : www.accessibilite.gouv.fr

L'accessibilité des établissements recevant du public est à considérer en cohérence avec l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Définition : document de programmation et de financement des travaux de mise en accessibilité, élaborés par les gestionnaires ou propriétaires des ERP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

L'Ad'AP de la ville de Poitiers a été déposé en septembre 2015 et validé par le Préfet. Cette validation permet ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Devant le constat collectif de l'impossibilité pour l'État, les collectivités locales et tous les propriétaires privés étaient tenus de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) en termes

d'accessibilité. Le législateur a publié, le 6 novembre 2014, le décret n° 2014-1326 qui modifie les obligations réglementaires. Il exige la présentation aux services de l'État, avant fin septembre 2015, d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), document dans lequel la Collectivité présentera son engagement sur 9 ans au maximum de mettre en conformité l'ensemble de ses ERP et IOP. L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

La Ville de Poitiers a défini son programme d'investissement par politique publique pour la période 2015-2020. L'Ad'AP s'appuie donc sur cette programmation tout en intégrant les enjeux de chaque ERP.

Il doit par ailleurs s'articuler avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.). En effet, l'ambition du P.A.V.E. s'appuie sur la mise en accessibilité des voies des quartiers en créant une chaîne d'Accessibilité. A terme, cette chaîne devra relier les ERP, les transports et les IOP. Les ERP et IOP inscrits dans les Ad'AP s'intègrent à la cartographie du P.A.V.E. qui permettra d'identifier clairement la continuité de la chaîne de déplacement. L'Ad'AP des transports sera également intégré à cette cartographie. Les ERP non communautaires (commerces etc.) font également l'objet d'une carte et d'un Ad'AP permettant d'avoir une vision précise de l'état d'accessibilité de la ville.

BILAN SUR L'ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS (2008-2017)

La Ville de Poitiers a mis en application la loi de 2005 de manière généralisée, sur l'ensemble des constructions neuves et sur chacune des interventions de travaux pour le bâti existant.

Diagnostics d'accessibilité des ERP

Entre 2009 et 2011, les diagnostics sur l'accessibilité ont été réalisés par le cabinet Pyramid, pour un montant proche de 150 000 €, sur l'ensemble des ERP et sur les principaux Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) : le Centre technique municipal, l'Hôtel de Ville, l'annexe du Puygarreau, l'immeuble Rivaud, le site Renaudot – Traverse, les bureaux du service des espaces verts du parc de Blossac. Ils avaient permis d'identifier des coûts prévisionnels de travaux proches de 18 M€ pour 150 bâtiments.

Des priorisations avaient été définies puis mises en œuvre.

CONSTITUTION DE L'AGENDA PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ

Le projet d'Ad'AP obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public apporte un cadre juridique sécurisé accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. C'est un tableau annexé au formulaire. Il comporte les engagements de la collectivité sur ses équipements.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

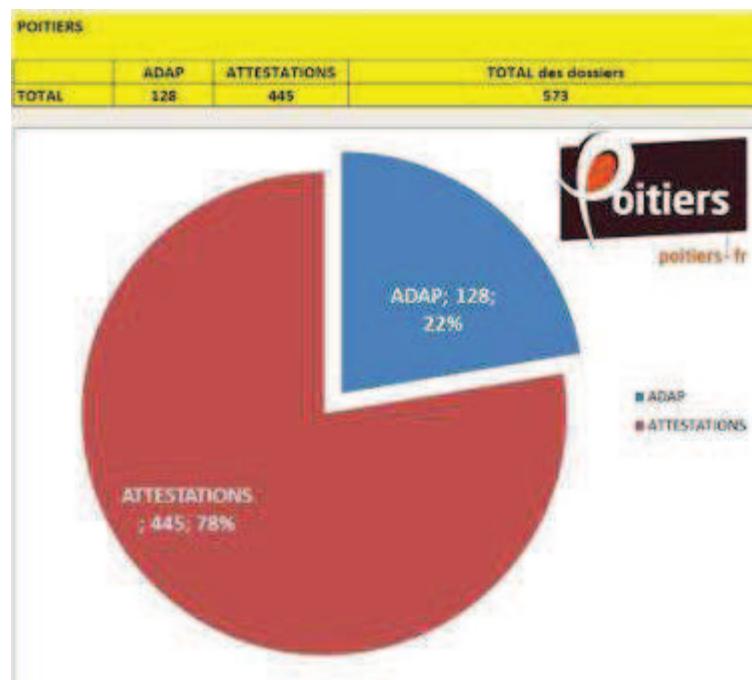
Si l'établissement est déjà aux normes, il faut transmettre en préfecture un **document attestant de l'accessibilité de l'établissement** (appelé "attestation d'accessibilité ou de conformité").

A l'attestation accessibilité est jointe toute pièce certifiant de cette accessibilité (autorisation d'ouverture de l'ERP, attestation de conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP construits après le 1^{er} janvier 2007, etc.).

Pour les ERP de 5^{ème} catégorie, il peut s'agir d'une déclaration sur l'honneur.

Une copie des attestations et des Ad'AP doit être adressée à la commission pour accessibilité siégeant à la mairie de la commune où est situé l'ERP (si cette commune a plus de 5 000 habitants).

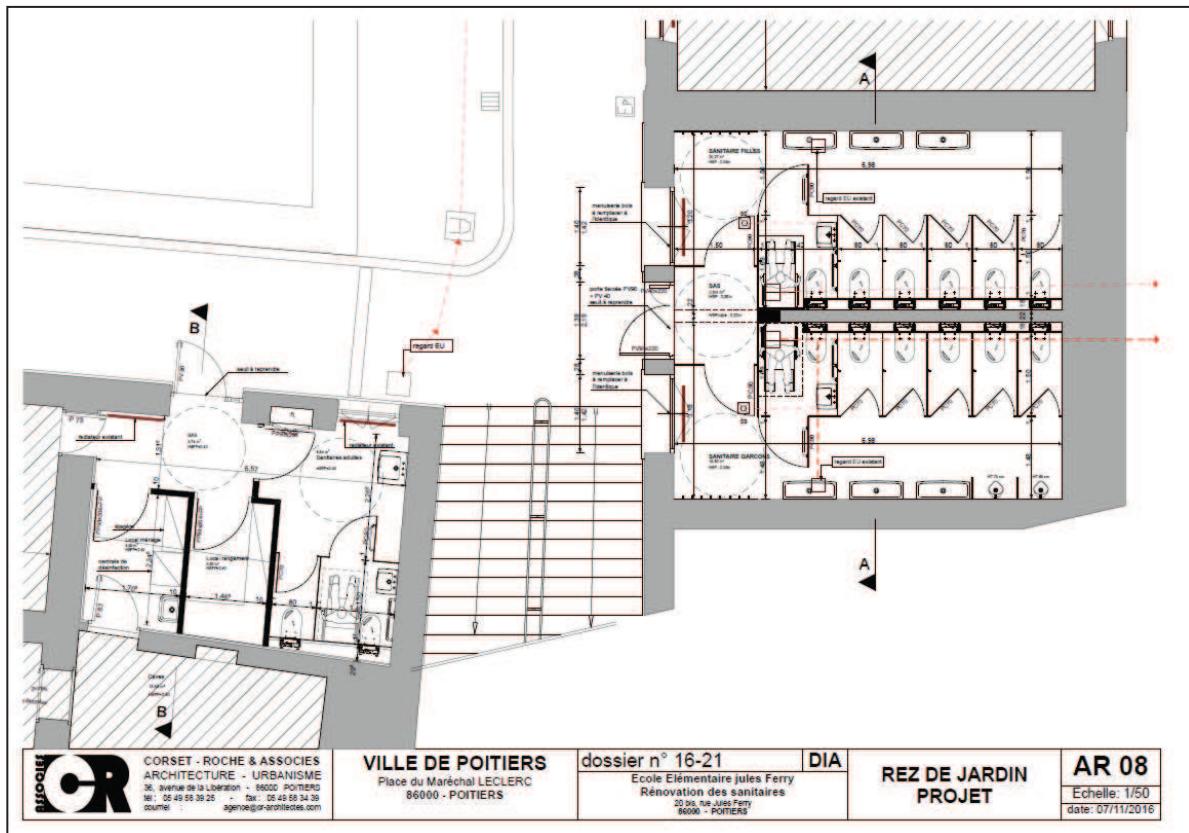
Des réalisations ou projets étudiés en 2017



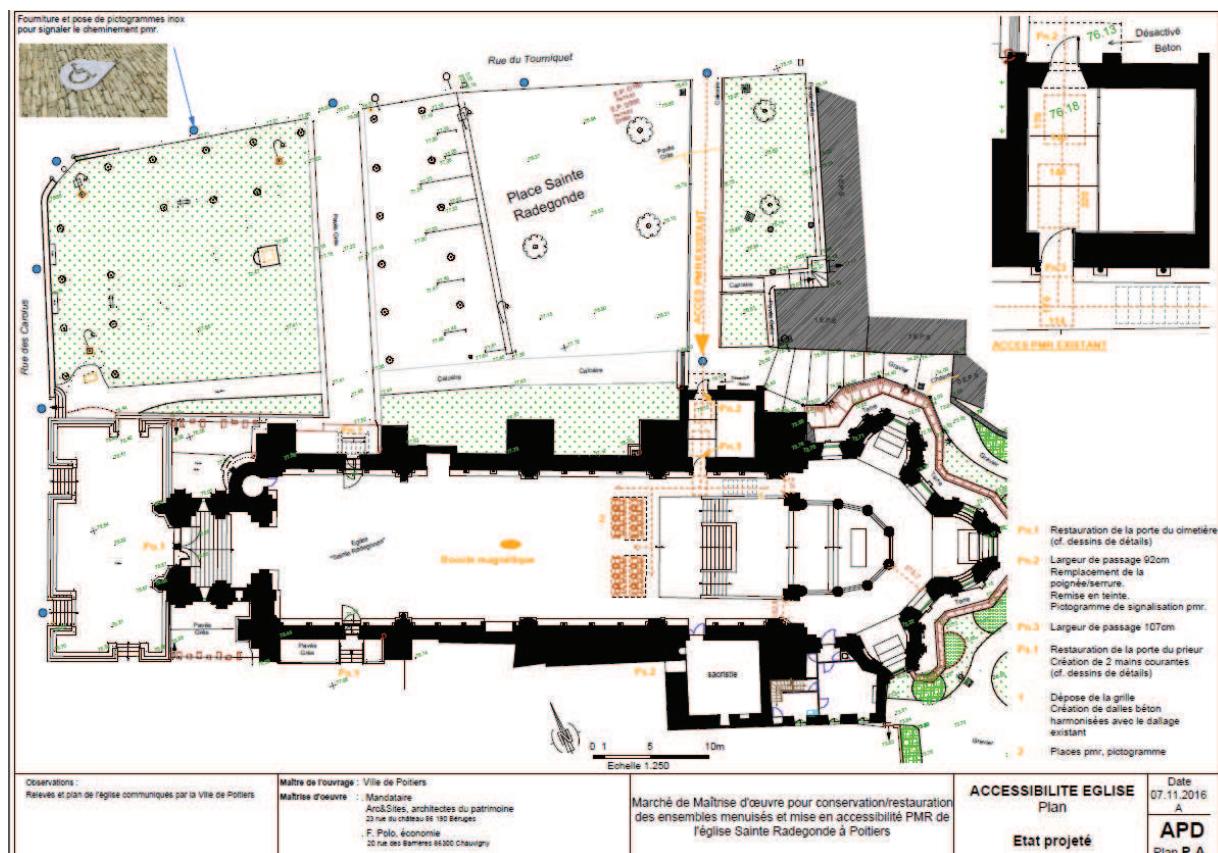
Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

Mise en accessibilité partielle : École élémentaire Jules FERRY



Mise en accessibilité partielle : Église Sainte Radegonde



- Mise en accessibilité partielle : École maternelle CONDORCET – bâtiment n° 2 - création d'une rampe et remplacement des menuiseries
- Écoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- École Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour
- Confort Moderne
- Les travaux de la Mérigotte, des écoles Andersen et Daudet ont commencé.

État de l'accessibilité de la voirie, des espaces publics

Les obligations

23 décembre 2009 : élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
L'obligation de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics s'applique à l'occasion de la réalisation de voiries nouvelles, d'aménagements, ou de travaux importants.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics est à considérer en cohérence avec l'accessibilité des établissements recevant du public et celle des transports publics dans un esprit de continuité de l'accessibilité.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, modifie l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

La carte de stationnement pour personnes handicapées permettra à son titulaire ou à la tierce personne l'accompagnant d'utiliser, à titre gratuit et sans limitation de durée de stationnement, toutes les places de stationnement ouvertes au public.

1. Le P.A.V.E. : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Le P.A.V.E. de la ville de Poitiers a été adopté en Conseil municipal en décembre 2013 et présenté à la CCA.

Pouvoir se déplacer, se mouvoir dans la plus grande autonomie, accéder à l'espace public, de la Ville, sont des conditions essentielles pour l'intégration physique, sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 institue la mise en oeuvre d'un plan d'accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public dans chaque commune, à l'initiative du Maire.

L'accessibilité est considérée comme l'ensemble des dispositifs permettant l'usage de la voirie sans dépendance pour toute personne qui, d'un moment ou à un autre, trouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif), temporaire ou bien liée à des circonstances extérieures telles l'accompagnement d'enfants en poussette.

Les objectifs principaux sont bien évidemment de rendre les déplacements aisés et sécurisés, de vérifier à ce qu'ils soient en adéquation avec la réglementation en vigueur, mais également réalisables avec des coûts acceptables pour la collectivité en impactant le moins possible les habitudes des usagers.

Les dispositions s'appliquent aux voies nouvelles, aux travaux de modification de la structure ou de l'assiette de la voie, aux réfections ou réhabilitations de cheminements existants ou d'espaces publics.

Le principe d'élaboration du plan retenu propose d'identifier dans un premier temps le périmètre qui fera l'objet du relevé détaillé exhaustif des difficultés rencontrées sur la voirie et les espaces publics. En effet, il est très difficilement possible de rendre accessible la totalité de la voirie et des espaces publics. Dès lors, il faut déterminer les secteurs prioritaires à enjeux.

La détermination de ce périmètre s'appuie sur l'analyse sommaire du fonctionnement de la commune et l'identification des itinéraires continus dans une logique de chaîne de déplacement entre pôles génératrices de déplacement.

Cette étape consiste ainsi en un repérage cartographique d'éléments sur la commune visant à identifier les itinéraires prioritaires à diagnostiquer.

- carte des parkings
- carte des équipements
- carte de pré diagnostic.

Sur la base de ces relevés ont alors été **mises en évidence les chaînes de déplacement** : ces dernières constituent les cheminements existants et continus entre les différents pôles.

3 niveaux :

- Ville
- Inter quartiers
- Quartiers

Pour ce faire, les actions se décomposent en plusieurs catégories :

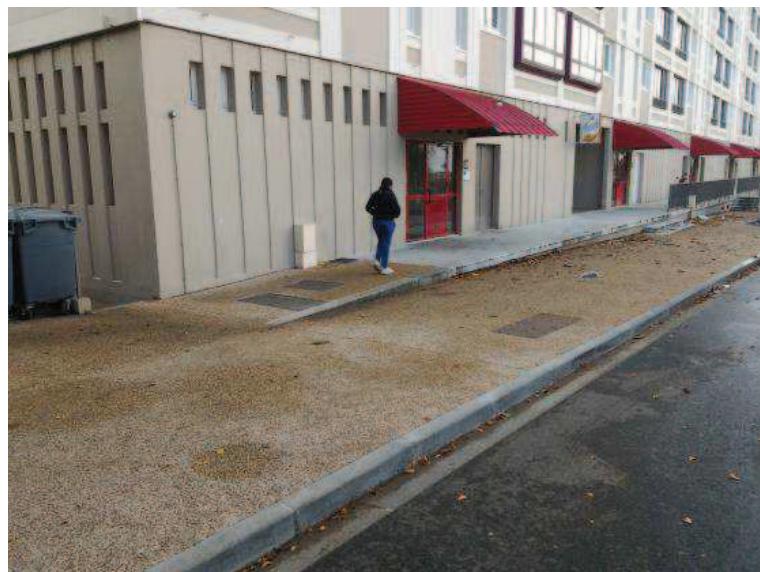
- la mise en accessibilité technique et complète de la voirie et des espaces publics dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble sur des secteurs identifiés (à court et moyen termes)
- la mise en accessibilité technique d'itinéraires continus pour garantir une praticabilité entre 2 points identifiés
- des campagnes de remise aux normes d'aménagements spécifiques sur la commune
- de la sensibilisation ciblée pour régler des difficultés ponctuelles identifiées
- des actions de sensibilisation plus larges
- des réflexes à prendre en compte pour les prochaines opérations d'aménagement sur le territoire communal.

2. Les réalisations principales

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- Création d'une vingtaine d'abaissements
- Aménagement de 8 emplacements GIG / GIC
- Aménagements d'itinéraires pour les PSH, Couronneries, Gibauderie, Poitiers Ouest
- 52 demandes au total
- Dossiers ADAP et attestations:
 - 30 Adap
 - 20 attestations
- Aménagement de quais de bus accessibles
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane
- Travaux places et rues



Place de Guyenne



Boulevard Anatole France

Aménagement de 2 quais de bus. Places de parking réaménagées.



Promenade des Cours



Rue de la Rochefoucauld



Rue Jean Alexandre



Rue de la Bugellerie



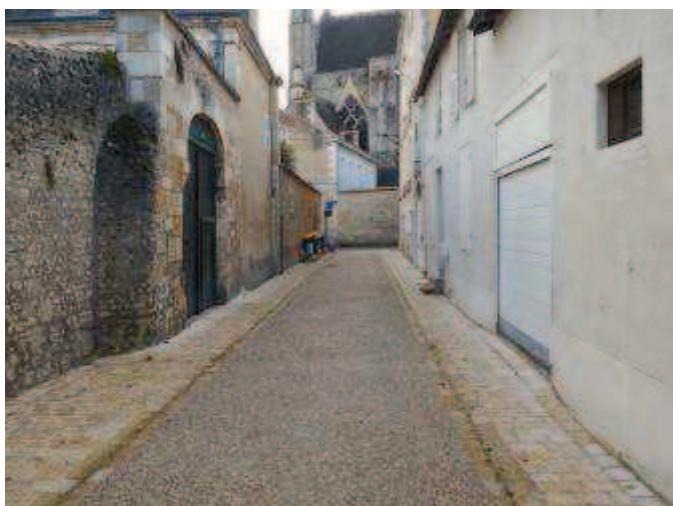
Place de Bretagne



Rue Barbatte



Rue Saint Fortunat



Rue Evariste Gallois



Rue Racine



Rue Molière



Rue Guillaume VII le Troubadour



Projets d'aménagements 2018

- Rue de la Croix Rouge
- Rue de la Rochefoucauld phase 2
- Rue Georges Guynemer
- Rue Santos Dumont carrefour
- La Foncière 3 Cités
- (Rue des Joncs)
- (Rue Salvador Allende).

3. Plan des places réservées aux personnes à mobilité réduite en centre ville de Poitiers

Affichage du plan : disponible sur le site de la ville www.poitiers.fr.

Évolution emplacements GIG / GIC Mise à jour décembre 2017

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier :

Centre-Ville : 67

Poitiers Sud : 21

Le Pont Neuf : 23

Trois-Cités : 42

Gibauderie: 8

Beaulieu : 45

Saint-Eloi / Breuil Mingot: 12

Couronneries : 50

Trois-Quartiers : 23

Poitiers Ouest : 28

Total Ville de Poitiers : 350



Ville de Poitiers emplacements en parking payant :

Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC

Parking des Carmes : 150 places et 1 GIG/GIC

Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC

Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC

Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC

Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute:

145 places et 4 GIG/GIC

Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC

Total Parking : 63



Total : 382

Une dizaine d'emplacements sont rajoutés tous les ans. Les places se révélant n'être plus nécessaires sont supprimées.

4. Espaces verts

Ferme de Blossac : atelier nourrissage des animaux

Il s'agit d'un atelier exclusivement réservé aux personnes en situation de handicap. Il se déroule en période scolaire de septembre à fin juin.

Les personnes participant à l'atelier préparent puis distribuent les rations alimentaires des animaux (basse-cour, chèvres naines, lapins, poules).

Parc Animalier des Bois de Saint-Pierre : activité animation poney et attelage

- Fréquentation du Parc : groupes scolaires, ULIS, IME, APSA, IRJS
- Conventions passées avec les Etablissements et la base de loisirs du Bois de St Pierre
- 17 groupes par semaine avec lesquels sont établies des conventions.

Installations ouvertes au public (IOP) : Ad'AP

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

Le tableau des IOP a été présenté en commission accessibilité le 14 décembre 2017 (cf Compte-rendu en pièce jointe).

38 IOP

Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024

En moyenne 4 IOP traitées par an.

4 attestations en 2017:

- Promenade des Cours
- Parc Floral La Roseraie
- Parc urbain de Saint Eloi
- Parc et promenade des Prés l'Abbesse

Quelques réalisations en 2017 :

Promenade des Cours

600ml de cheminement

6 abaissements de trottoirs pour passage piétons



Parc Floral La Roseraie

Création d'un nouveau cheminement - 90ml

Réfection complète des cheminements existants – 700 ml

Remplacement de 2 pontons



Parc urbain de Saint Eloi

Repères visuels sur potelets bois



Parc et promenade des Prés l'Abbesse

Raccordement de la passerelle de Montbernage jusqu'au boulevard et cheminements – 250 ml



Programmation 2018

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles
- 7 attestations de mise en conformité.



Accessibilité IOP MAJ
2017.pdf



IOP JARDIN DU PRE
L'ABBESSE.pdf



IOP PARC FLORAL
DE LA ROSERAIE.pdf



IOP PARC DE SAINT
ELOI.pdf



IOP PROMENADE
DES COURS.pdf

Sensibilisation – Communication – Citoyenneté

1. Festival les «Accessifs»

Créée en 2010 par la Ville de Poitiers, Les Accessifs est une opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant du 20 mai au 17 juin 2017, proposée aux Poitevins et aux habitants de Grand Poitiers avec la participation de nombreux partenaires associatifs et institutionnels. Le festival a pour objectif de « changer le regard sur le handicap » à travers les animations proposées par les partenaires. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités sportives..., Les Accessifs s'adressent à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

Nouvelle édition en mai/juin 2019.

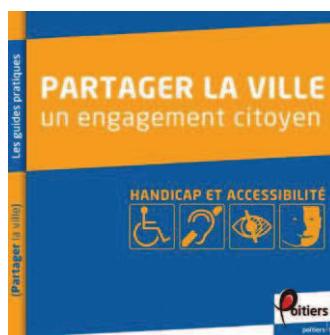


Projets 2018

- « Rétro Accessifs » en novembre 2018 lors de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées
- Semaines d'information sur la santé mentale du 12 au 29 mars 2018

2. Guide «Partager la ville»

Pour informer les Poitevins des actions mises en œuvre par les collectivités et associations, une plaquette sur le handicap et l'accessibilité a été diffusée.



Le document est toujours disponible et téléchargeable sur le site de la ville de Poitiers. Des guides sont disponibles auprès de la mission handicap.

https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html

3. Conseil Communal des Jeunes

- Clip Vidéo « Changeons les regards » fait par le Conseil Communal des Jeunes à l'occasion des « Accessifs » 2011, en version sous-titrée, plusieurs fois primé.

Cette vidéo « Coup de poing » a été possible grâce à l'aide du slameur local « Lhomé» pour la rédaction des textes et la mise en musique.



http://www.poitiers.fr/c_68_427_Conseil_communal_des_jeunes.html

4. Budgets participatifs

Le dispositif des budgets participatifs favorise la participation et la citoyenneté des habitants. Expérimenté dans 2 quartiers dès 2010 et étendu à tous les quartiers à partir de 2012, il permet également de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité en associant les habitants aux choix d'aménagements de proximité.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le quartier dispose d'un budget mis à disposition des habitants, plafonné pour financer des équipements de proximité visant à améliorer le cadre de vie. Ce "budget participatif" est élaboré par un groupe d'habitants volontaires, en concertation avec les élus et les services municipaux. Des travaux ont été réalisés pour une meilleure accessibilité.

2016-2017

3 Cités

Rampe escalier du Commissariat

Regroupements de bancs

Entrée du Parc du Triangle d'Or, rue Jean de la fontaine : Projet de modification du sol devant le portail d'entrée et aménagement pour accessibilité des personnes à mobilité réduire (PMR).

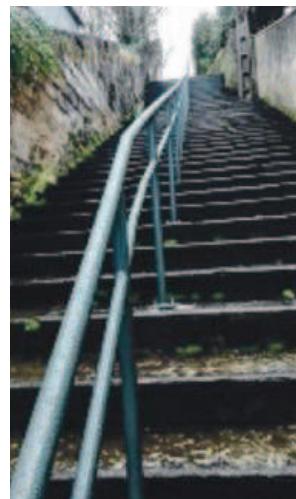


Poitiers Ouest

Escalier rue Jean Perrin

Main courante escalier cité Jeanne d'Arc

Main courante escalier du Soleil-Levant.



Pont Neuf

Accès Belvédère.

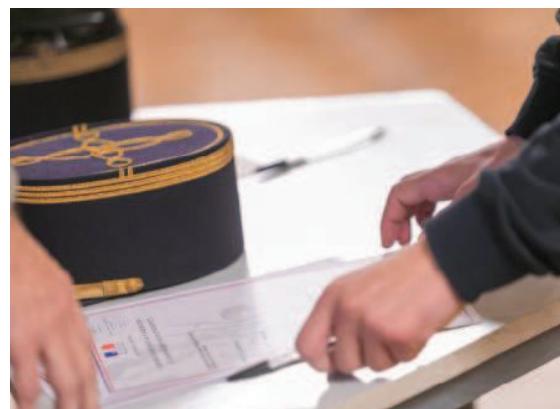


Gibauderie
Boîte à livre.



5. Journée Défense et Citoyenneté

Une Journée Défense et Citoyenneté entièrement interprétée en Langue des Signes Française (première sur le territoire national) a été organisée le 20 novembre 2017, afin de favoriser la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise protocolaire des diplômes a eu lieu en mairie. Elle s'est faite en partenariat avec le Centre du service National.



L'emploi / la formation

Les obligations

Tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujetti à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés et assimilés.

1. Adaptactions : un plan d'actions élaboré par la ville de Poitiers et Grand Poitiers en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés.

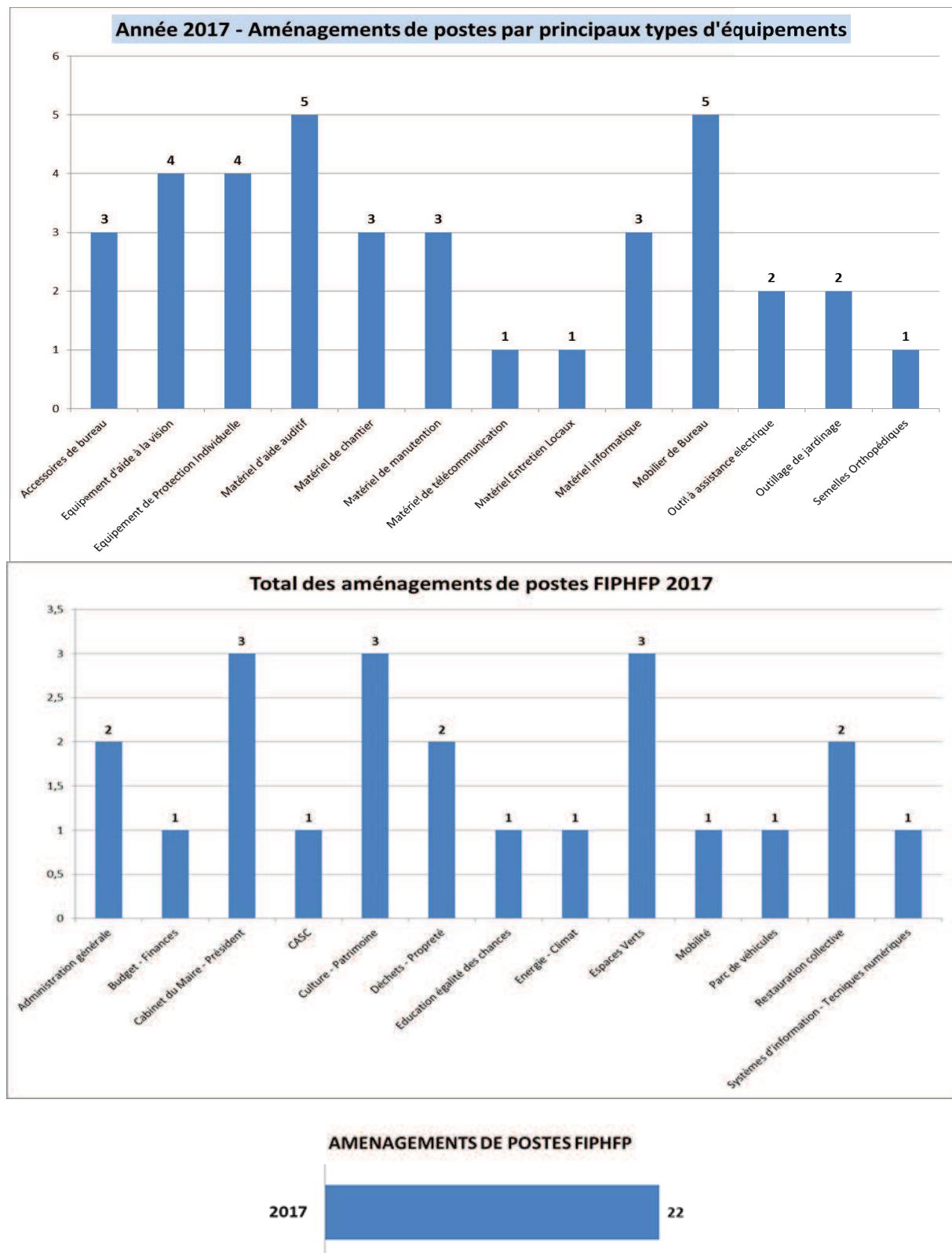
Les enjeux : faciliter l'intégration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ce plan d'actions prend plusieurs formes : acquisition de matériel, financements de trajets domicile-travail, aides humaines, aménagement d'horaires, aménagements de postes de travail, formations spécifiques, accompagnement vers la reconversion professionnelle, remboursement de prothèses auditives, etc.

Le FIPHFP a deux rôles, celui de récupérer les contributions des collectivités qui n'auraient pas 6 % de travailleurs handicapés et de les redistribuer sous forme d'aide pour toutes les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap.

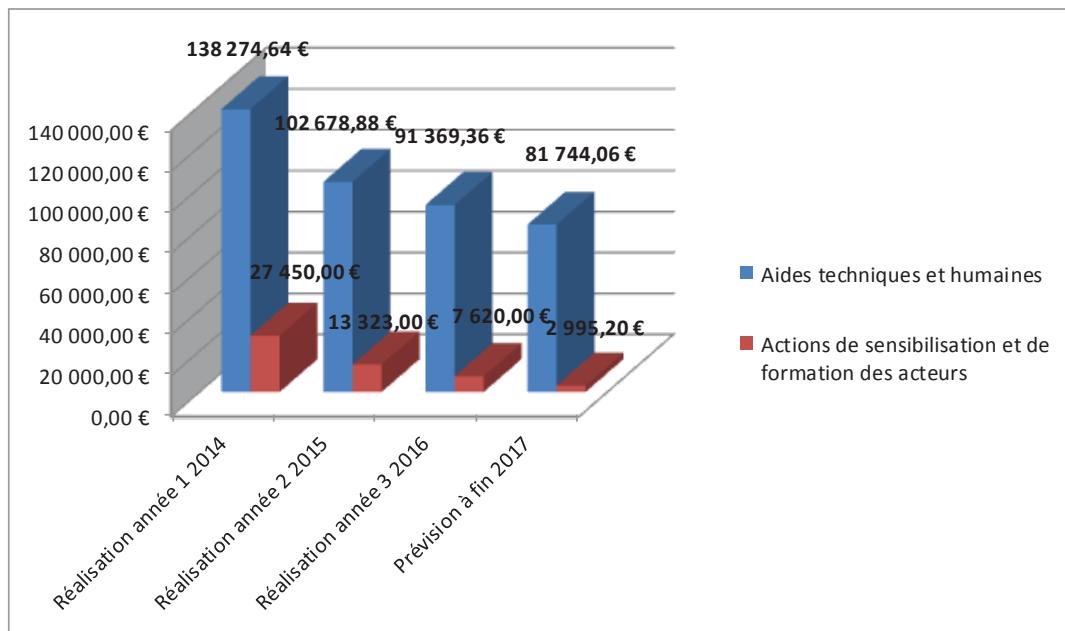
Adaptactions, c'est en chiffres clés :

- 23 prestations en langue des signes soit 72 heures
- 6 prises en charge domicile travail pour les agents empêchés dans leur mobilités
- 2 accompagnements Espoir 86 relatif au handicap psychique
- 2 accompagnements DIAPASOM pour agents déficients auditifs
- 7 remboursements de prothèses auditives
- 1 demande de renseignements RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé)
- 3 demandes de renseignements RQTH pour de futurs remboursements de prothèses auditives.
- 160 agents avec une RQTH.



- Les aides techniques et humaines concernent entre autre :
- les aménagements de poste
 - les transports domicile-travail
 - les interprétariats en langue des signes
 - les formations des agents en situation de handicap (bilan de compétences, formation liée au handicap, etc.).

- Les actions de sensibilisation concernent la communication autour du handicap et l'information/formation des agents travaillant avec des agents en situation de handicap.
- Total des versements : 551 361, 52 €
- Total des dépenses : 469 455,14 €



Un petit film a été réalisé sur Pedro, afin de mettre en exergue les actions menées pour les personnes en situation de handicap en interne mais aussi dans la ville pour les personnes en situation de handicap.

Ce film a été l'occasion pour un agent suivi par la direction Prévention- Santé-Social, de témoigner de l'accompagnement prodigué par la Collectivité.

A l'occasion de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées du 13 au 19 novembre 2017), la collectivité a participé à l'action menée par Cap Emploi (entreprise d'insertion) « Un jour, un métier en action ».

Il s'agit de permettre à un demandeur d'emploi en situation de handicap de passer une journée dans la collectivité pour découvrir un secteur d'emploi ou un nouveau métier.

Cette année, c'est la médiathèque de la Blaiserie qui a accueilli une personne voulant devenir bibliothécaire.

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1/01/2016 pour la déclaration 2017) pour la Ville: 6.05%

Actions 2018

- poursuivre les différents accompagnements d'agents
- travailler sur la mise en œuvre d'une 3^{ème} convention avec le FIPHFP qui portera sur la période 2018-2020
- poursuivre notre politique de maintien dans l'emploi et d'aménagements de poste
- relancer une campagne de communication et de sensibilisation autour du handicap

3 axes :

Maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Communication et sensibilisation autour du handicap

Recruter les personnes en situation de handicap

2. Formation et sensibilisation des agents

Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :

- 56 agents formés : notion de locomotion, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.



Projets 2018

- Nouvelles sessions de formation prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels

Accès à la scolarité et aux structures éducatives

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent ainsi aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire. Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaires.

Les locaux scolaires peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte : des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville, depuis janvier 2000, pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire. Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

Accès à la culture, aux loisirs...

ACCUEILS DE LOISIRS

Les 12 structures d'accueil de loisirs de la Ville (Association culturelle et sportive des écoles publiques, Centre d'animation de Beaulieu, Centre socioculturel de la Blaiserie, centre de loisirs des Bois de Saint-Pierre, Cap Sud, Maison de la culture et des loisirs Le Local, Maison de la Gibauderie, Centre d'animation des Couronneries, Maison des Trois-quartiers, Patronage Saint-Joseph, Centre socioculturel des Trois-cités, Maison de quartier SEVE) ont accueilli des enfants en situation de handicap.

MUSÉES

Différentes actions ont été mises en place en 2017

- Travaux d'accessibilité pour les P.M.R. au rez-de-chaussée du musée
- Application numérique tout public mais permettant à des personnes en situation de handicap d'accéder à des contenus sur les collections notamment via des commentaires audios.
- Conventions avec :
 - G.E.M. de la Cordée
 - Hôpital de jour Jean-Baptiste Pussin
 - C.M.P. Boncenne
 - CIF-SP

Adultes : visites d'exposition

Jeune public : ateliers avec les ULIS, activités de vacances.

Réflexion globale sur l'accessibilité

- Rencontre avec des partenaires.
- Réflexion sur des outils de visite, de médiation pour le public sourd, pour le public mal et non voyant.

Projets pour 2018

- Projet de douche sonore devant le tableau « La mort de Hyacinthe », en complément de la maquette tactile. Le tableau sera déplacé au RDC dans la partie accessible du Musée.

MEDIATHEQUE

Acquisitions

- documentaires sur la Culture sourde, la langue des signes, ainsi que des fictions en français facile pour les enfants et adolescents sourds
- livres tactiles et braille pour les enfants et de 75 textes lus pour un public adulte, livres gros caractères, dvd en audio description, 30 000 cd audio
- livres pour enfants adaptés aux troubles dys.

Accueil personnalisé, actions de partenariat et de sensibilisation

- de personnes non-voyantes à la médiathèque François-Mitterrand sur demande (aide à la recherche documentaire et aide pour se déplacer dans les différents espaces). Les personnes non-voyantes viennent seules ou avec un institut spécialisé comme LARNAY, IRJS-CESSHA.
- accueils réguliers sur l'année d'enfants polyhandicapés de l'Oasis de Biard et Terra Nova
- visites découvertes de la médiathèque pour des Instituts Médicaux Éducatifs et des instituts d'Éducation Motrice
- visite guidée de la Médiathèque et concert de musique classique organisé avec l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine et le CHU pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer
- accueil régulier de l'ESAT Essor (jeux vidéos) et du Service d'Aide par le Travail Soleil bleu
- visites guidées de la Médiathèque pour des classes ULIS
- accès à Press reader avec une synthèse vocale (plateforme d'accès à la presse quotidienne internationale)
- 3 lecteurs de cd et de textes lus adaptés au handicap visuel en lien avec l'association Valentin Haüy
- visite d'exposition en LSF
- visites en accessibilité (vidéo LSF) des animations liées à la biennale de l'artothèque de Poitiers.
- visites de la Médiathèque François-Mitterrand les yeux bandés avec jeux sensoriels en partenariat avec l'association ARMMELHISCA
- ateliers d'initiation à la LSF en utilisant la borne FM1SIGN dans le cadre des Accessifs 2017.

Le Portage à domicile

- deux bibliothécaires vont à la rencontre des personnes qui ne peuvent pas se déplacer
- le service compte une vingtaine d'abonnés (des personnes du 3^{ème} voire du 4^{ème} âge et 10 personnes non-voyantes) et interventions dans les E.H.P.A.D.

TAP

Matériel et moyens généraux en terme d'accessibilité au TAP :

- une page de la brochure et du site intitulée «accessibilité pour tous» : conseils pour personnes déficientes sensorielles (sourdes-malentendantes / aveugles-malvoyantes / handicapés psychiques, mentaux, moteur)
- l'accès au TAP est direct par les ascenseurs. En journée, les ascenseurs permettent d'accéder à l'espace billetterie aux heures d'ouverture. Les soirs de spectacles, ces ascenseurs conduisent directement aux salles. Un agent d'accueil est à disposition pour accompagner, les personnes qui le souhaitent. Afin de réserver le meilleur accueil, nous invitons ces personnes à se faire connaître au moment de la réservation
- l'accès aux trois salles cinéma du TAP Castille est direct par l'ascenseur
- accueil par une personne formée en langue des signes française
- soirée de présentation de saison interprétée en LSF (en partenariat avec 2LPE)
- des boucles magnétiques sont à disposition dans la salle de théâtre
- des plans tactiles de l'auditorium et du théâtre sont disponibles à l'accueil du TAP (réalisés par l'imprimerie Braille de l'ESAT de la Chaume)
- une sélection de spectacles est conseillée sur la page accessibilité :
 - spectacles adaptés en Langue des Signes Française
 - spectacles en langue étrangère surtitrés en français
 - spectacles très visuels naturellement accessibles
 - spectacles à texte naturellement accessibles + tous les concerts
- au cinéma TAP Castille, séances en audio-description pour aveugles et malvoyants, en surtitrage spécifique pour sourds et malentendants.

Médiation :

- un médiateur est à disposition : conseil pour imaginer des parcours de spectateur adapté, pour monter des actions culturelles adaptées.
- répétitions d'orchestre accessibles (IME, EPHAD, Foyers, ESAT...)

Et particulièrement pour personnes sourdes / malentendantes et aveugles / malvoyantes.

Ecoutes tactiles (2 par an) : d'une répétition de l'orchestre Poitou-Charentes, pour des groupes constitués ; accueil sur répétition, + atelier pour toucher les instruments et jouer avec les musiciens.

- des visites adaptées du TAP pour groupes constitués (visites tactiles pour personnes aveugles malvoyants avec plans tactiles)
- des ateliers artistiques sont imaginés pour des groupes constitués
- ateliers de sensibilisation à la musique pour les encadrants de groupes constitués souhaitant découvrir la musique classique (atelier en 3 phases - 1 atelier suivi d'un concert pour les encadrants de groupe, une écoute tactile ou répétition pour le groupe de résidents et une sortie commune sur un concert de l'Orchestre Poitou-Charentes).

Les **maisons de quartier** œuvrent également sur l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'objectif est plutôt de favoriser l'inclusion et la mixité.

Accès aux soins, aux droits...

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.

Conseil Local en Santé Mentale

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est mis en place depuis le 1^{er} juillet 2016.

Trois groupes de travail partenariaux sont constitués pour développer des réponses concrètes pour les usagers et les citoyens de Poitiers :

- Groupe de travail 1 : communication et déstigmatisation, organisation des semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- Groupe de travail 2 : qualité et continuité des parcours de soins et de vie
- Groupe de travail 3 : constitution d'une cellule de crise.

Le CLSM a été labellisé par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Annexes

COMPTE-RENDU de la réunion du 28 mars 2017 (salle de la Traverse)

Objet : Réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Alain BOUCHET (AFTC), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Stéphane DE FONTES (Grand Poitiers – Direction Voirie), Bruno FUENTES (LM Café), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers - Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Nicolas LAMY (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et Vie sportive), Brigitte MARCHADIER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Laurent PETIT (Le CAAP), Ghislaine ROUXEL (Ville de Poitiers – Direction Education – Egalité des chances), Etienne ROYER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Emilie SADERNE (CCAS de Poitiers – Pôle Accompagnement Santé), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Laurence VALOIS-ROUET (Ville de Poitiers – 1^{ère} Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), François VAUTIER (2LPECO)

Excusés :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Claude BONNEFON (Ville de Poitiers – Conseiller communautaire), Elsa BOUTELOUP (ALEPA), Béatrice CHARDIN (ERHR), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités Transport Stationnement), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Philippe GOHLER (Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Michel GRELLIER (ASSHAV et CDH Handisport), Thierry GUILLOUX (Grand Poitiers – Direction Mobilités Transport Stationnement), Virginie MARTIN (ALEPA), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Vice-Présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Ordre du jour :

- ⊕ Bilan 2016
- ⊕ Démarche engagée dans le cadre des Budgets Participatifs
- ⊕ Axe santé CLS/Handicap et CLSM de Poitiers
- ⊕ Accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles
- ⊕ Ad'AP ERP et IOP / PAVE
- ⊕ Formations des agents

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La loi du 11 février 2005, en instaurant les commissions pour l'accessibilité, a posé l'obligation à ces commissions d'élaborer chaque année un bilan annuel.

Présentation de la commission

La commission communale pour l'accessibilité existe depuis décembre 2007. Elle travaille, en complémentarité avec la commission intercommunale.

Cette instance de concertation et d'échanges avec des associations représentatives de personnes en situation de handicap, répond à la loi du 11 février 2005, et poursuit une habitude de concertation qui s'est développée au sein de la collectivité depuis 2002.

La concertation est un volet important de la politique de prise en compte des handicaps de la Ville de Poitiers. Les collaborations avec les associations favorisent une analyse des besoins et permettent de s'appuyer sur l'expertise des associations afin d'élaborer ensemble des solutions réalistes.

(Se reporter au Rapport annuel 2016)

Attributions et rôles de la commission

La commission communale pour l'accessibilité est une commission de travail, lieu de proposition. Elle établit un rapport annuel et émet des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, en tenant compte de l'environnement global des problématiques soulevées (y compris budgétaires) et en effectuant une hiérarchisation des propositions.

Rôles de la commission communale pour l'accessibilité :

- Elle est associée à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de la voirie et des diagnostics d'accessibilité des bâtiments et établissements publics
- Elle est associée à l'analyse des conséquences de la mise en œuvre des obligations légales ou réglementaires prévues par le texte de référence
- Elle est associée aux réflexions engagées sur les grands projets
- Elle fait toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle établit un rapport annuel, soumis au Conseil Municipal
- Elle informe la Commission intercommunale de Grand Poitiers des avancées de ses réflexions afin de favoriser la cohérence territoriale des actions engagées ou prévues dans le domaine de l'accessibilité.

Pour cela elle sera destinataire :

- des attestations d'accessibilité
- des dossiers Ad'AP, sur lesquels elle pourra émettre un avis
- des éléments de suivi des Ad'AP
- des attestations d'achèvement des Ad'AP.

A noter : lors de la création de la commission, les membres ont souhaité dépasser les domaines d'actions définis par l'article 46 de la loi. Ainsi, l'accès à la culture, aux loisirs, au tourisme a été abordé.

BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ - ANNÉE 2016

Différentes Thématiques

- Établissements recevant du public
- Voirie, espaces publics, espaces verts
- Sensibilisation, Communication, Citoyenneté
- Emploi et formation
- Accès à la scolarité et aux structures éducatives
- Accès à la culture, aux loisirs, à la santé...

En 2016... 2 réunions de la commission communale

22 mars 2016 consacrée à :

- Bilan 2015 de la CCA
- Présentation des travaux engagés par les Directions Voirie et Construction
- Présentation des Associations UNAFAM 86, ERHR et ALEPA 86

6 décembre 2016 consacrée à :

- Signalétique et accessibilité
- Etat des lieux voirie et PAVE dans les communes - Intercommunalité
- Installation ouverte au public : point Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Etablissements recevant du public : point Ad'AP
- Mobilité et accessibilité

Adoption du bilan 2016 de la commission communale pour l'accessibilité

Les participants, membres de la commission communale pour l'accessibilité ont approuvé le bilan 2016 de la commission.

Il sera présenté en Conseil municipal pour adoption définitive avant transmission au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

Déroulé de la présentation

1: Le dispositif des Budgets Participatifs

2: Liens Budgets Participatifs/Accessibilité



Budgets Participatifs

- **Objectifs:**

- Permettre aux citoyens d'être acteurs de leur cadre de vie,
- Faire bénéficier la collectivité de leur « expertise d'usage »,
- Créer de l'intercompréhension entre les différentes parties prenantes de l'action publique (Habitants, Elus, Services).



Budgets Participatifs

- **Principes de fonctionnement**

- Un budget de 400 000€ réparti à parts égales entre les 10 quartiers de la ville

- pour financer des équipements et aménagements de proximité décidés par les habitants (investissements uniquement)....

- en respectant une procédure précise



Budgets Participatifs

- **Les Etapes de la démarche:**

- Etape 1: Appel à projets (juin / juillet)
 - Etape 2: Diagnostiques en marchant (Septembre / Octobre)
 - Etape 3: Etudes de faisabilité et chiffrage par les services
 - Etape 4: Réunions de restitution
 - Etape 5: Réalisation par les services



Liens Budgets Participatifs/Accessibilité

- **Ils sont de trois ordres:**

- Certains projets d'habitants concernent directement des questions d'accessibilité (assis-debout, rampes d'escaliers, éclairages, Accès PMR)
- Sensibilisation des habitants lors des différentes étapes de la démarche
- Prise en compte des questions d'accessibilité pour la réalisation des projets validés par les habitants (four à pain, cheminements piétons...) – nécessite un travail transversal en interne à la collectivité et une information/exPLICATION aux habitants.



Etude de cas de la semaine dernière



Mise en sécurité d'escalier



Abri voyageurs parvis de la gare



Restauration d'un four à pain



**Rénovation aire de basket avec
cheminement PMR**



Rampe PMR amovible



Assis Debout



Eclairage Bon Pasteur



Rampe rue des Ducs



Merci de votre
attention

**Poitevins, participez
à l'aménagement
de votre quartier.
C'est vous qui décidez !**



**Budgets
PARTICIPATIFS**



La Ville favorise l'accueil de l'enfant dans les établissements scolaires et le développement de sa vie sociale grâce à des dispositifs ciblés, c'est d'ailleurs un des axes du Projet éducatif global (PEG) de la Ville de Poitiers.

La commission réunie sur ce thème par les services Éducation-Égalité des chances et Politique de la Ville et Solidarités, poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter l'accueil des enfants dans les structures d'éducation
- créer des passerelles entre les divers acteurs scolaires, périscolaires et extrascolaires
- contribuer à la mixité et à faire changer le regard dès le plus jeune âge sur le handicap.

Dans le cadre du programme de réussite éducative, les professionnels agissent sur le terrain, dans les différents quartiers de Poitiers, pour «repérer» les enfants en situation de handicap et accompagner les familles dans leurs démarches de prise en charge, lorsque cela s'avère nécessaire.

Les ULIS (Unités pour l'Inclusion Scolaire) permettent aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus en milieu scolaire.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS), qui prévoit une inclusion progressive en classes ordinaires.

12 ULIS accueillent 134 enfants (1 en école maternelle et 11 en écoles élémentaires).

1 Unité spécialisée pour enfants autistes (UEM) accueille 6 enfants en maternelle.

1^{ère} UEM pour enfants autistes dans la Vienne à l'école Tony Lainé de Poitiers

La Ville de Poitiers accueille la première Unité d'Enseignement Maternelle (UEM) pour enfants autistes, dans le département de la Vienne, au sein de l'école maternelle Tony Lainé. Elle a été inaugurée lundi 5 décembre 2016, en présence d'Alain Claeys, Député-Maire de la Poitiers, Thierry Claverie, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne, Claude Guillard, Directrice de la Délégation départementale de la Vienne ARS Nouvelle Aquitaine et André Masin, Président AFG Autisme.

Une classe unique dans le département

Dans sa politique éducative visant à garantir l'accès à l'école pour tous les publics, la Ville de Poitiers accueille l'Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants autistes du département. Cette nouvelle classe est unique dans le département.

Elle est implantée dans l'école maternelle Tony Lainé et reçoit 7 enfants âgés de 3 à 6 ans. La Ville de Poitiers a procédé aux aménagements et aux équipements spécifiques nécessaires à l'accueil des enfants.

Cette classe est confiée au S.E.S.S.A.D.-T.E.D 86*, qui a été retenu suite à l'appel à projet lancé par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le pilotage régional du dispositif est conduit par le Rectorat et l'ARS, en lien avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Une équipe professionnelle intervient en complémentarité dans cette UEM

- SESSAD : 1 médecin psychiatre, 1 éducateur de jeunes enfants, 1 psychologue, 1 psychomotricien, 1 orthophoniste.
- Education nationale : 1 maître spécialisé
- Ville de Poitiers : 1 ATSEM

UEM : Améliorer l'inclusion et l'apprentissage

Ce type d'Unité d'Enseignements Maternelle, prévu par le 3^{ème} Plan Autisme (2013-2017) associe la communauté éducative ainsi que les professionnels médico-sociaux et sanitaires.

L'objectif est de mobiliser tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes enfants atteints d'autisme pour améliorer leur inclusion et leur apprentissage.

*S.E.S.S.A.D.-T.E.D 86 est un organisme médico-éducatif créé par l'Association autisme Vienne et l'association française de gestion de services et d'établissements pour personnes autistes.

Des formations sont proposées au personnel scolaire pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les locaux peuvent être aménagés et dotés de mobiliers accessibles (table pour malvoyant, fauteuil réglable, éclairage et sanitaires spécifiques...).

Actuellement, l'association «Deux langues pour une éducation» accompagne des enfants sourds dans les classes de l'école Paul Blet. La Ville de Poitiers met également à disposition deux professionnels sourds en soutien.

Déjeuners à la carte

Des Protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont mis en place par la Ville depuis janvier 2000 pour permettre aux enfants souffrant d'allergies alimentaires de déjeuner au restaurant scolaire.

Ces PAI font intervenir conjointement un allergologue, le médecin scolaire et la diététicienne de la ville.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROMOTION DE LA SANTÉ DES HABITANTS DE POITIERS :

Le Pôle Accompagnement Santé du CCAS de Poitiers mène une politique de prévention en matière de santé qui s'articule autour des trois dispositifs : l'Atelier Santé Ville (intervenant sur les quartiers prioritaires : Bel Air, Saint Eloi, Couronneries, Beaulieu, Trois Cités), le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale (sur le périmètre de Poitiers).

Acteurs associatifs, conseils citoyens, groupes d'habitants, institutions, professionnels, bénévoles peuvent contacter les services pour :

- connaître les partenaires agissant dans le domaine de la santé, être mis en relation avec eux en fonction de vos besoins
 - connaître les actions déjà existantes en matière de prévention santé
 - un soutien technique pour développer une idée, un projet, une action en lien avec la santé/le bien-être
 - travailler collectivement autour d'une thématique de santé particulière
 - participer à des groupes de travail et de coordination d'actions sur les questions de santé mentale, handicap/santé, activité physique/santé, de prévention des addictions.
-

PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS DE SANTÉ :

Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour aider dans les démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant
 - au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin tous les 15 jours
 - à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi tous les 15 jours.
-

Conseil local de Santé Mentale

Comme dans de nombreux autres territoires français, les citoyens, les usagers, les aidants, les élus, les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement, les professionnels du soin de Poitiers, tous font le constat que la psychiatrie de secteur ne peut répondre seule à tous les besoins d'accompagnement des personnes en souffrance psychique et psychiatrique.

Il est nécessaire de travailler de concert pour améliorer la qualité et la continuité des parcours de vie des personnes dans la cité.

C'est pourquoi, depuis 2014, à l'instar de plus de 130 villes en France, l'Unafam86, le Centre hospitalier Henri Laborit, la Ville de Poitiers et son CCAS ont constitué un groupe projet pour travailler à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Cet outil de décloisonnement centré sur la qualité et la continuité du parcours de santé des citoyens promeut une démarche locale d'amélioration sur les questions de santé mentale. Sa création est encouragée par l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de la loi de santé du 26 janvier 2016.

Une enquête, puis de nombreux entretiens ont été réalisés en 2014 et 2015 pour définir les problématiques locales relevant du CLSM ont été formalisées début 2016. Trois d'entre elles ont été retenues par le groupe projet.

La Ville de Poitiers et son CCAS, le Centre Hospitalier Henri Laborit et l'UNAFAM86 (Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés Psychiques) concrétisent un projet lancé en 2014 : la création d'un Conseil Local de Santé Mentale. Il vise à coordonner les parcours de vie et de santé des personnes souffrant de troubles mentaux et psychiatriques et d'apporter une meilleure information au grand public.

Les missions du CLSM de Poitiers

Selon l'ARS Nouvelle-Aquitaine : « Le Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, les usagers, les aidants.

Les missions du CLSM de Poitiers définis par les partenaires locaux :

- organiser la concertation et la coordination des acteurs (usagers, aidants, professionnels intersectoriels du repérage, de l'orientation, du soin, de l'accompagnement)
- mettre en place des actions pour améliorer la qualité des parcours de vie, d'accompagnement et de soins des personnes atteintes de troubles mentaux ou d'affections psychiatriques de durée variable plus ou moins sévères et/ou handicapants,
- mieux informer le grand public sur les questions de santé mentale.

Labellisation auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

La Ville de Poitiers a obtenu la labellisation auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Elle est notamment fondée sur les premières réussites concrètes des acteurs locaux :

- insertion par le logement des personnes en sortie de soins psychiatriques (CLS)
 - Convention Psychiatrie/Maison Départementale des Personnes Handicapées
 - Charte de partenariat Médecine générale et Psychiatrie de secteur.
-

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap

Le groupe de travail sur la thématique CLS/Santé/Handicap (dont les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité) se réunit avec pour objectif la construction de fiches actions à intégrer dans l'axe Santé / Handicap du CLS.

Les partenaires composant le groupe de travail ont au fur et à mesure déterminé des enjeux et des axes d'amélioration visant à favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Trois enjeux principaux sont le point de départ de la définition des actions à développer :

- mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être : un préalable
- identifier, déployer une offre de santé ciblée, adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap
- réseau d'échanges de bonnes pratiques.

A partir de ces enjeux, des actions en cours de construction, déjà existantes, ont été répertoriées par les différents partenaires et peuvent répondre à certains des axes à améliorer d'autres sont à construire.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers intervient au domicile des personnes ayant un handicap reconnu, via le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le Service de maintien à domicile (SMAD).

Un numéro unique

Animé par la volonté d'améliorer constamment la qualité de son **offre de services destinée à des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile**, le CCAS a mis en place un numéro de téléphone unique.

Le **05.49.30.23.23** est un sésame pour être informé, conseillé, orienté vers la solution adaptée à chaque situation particulière.

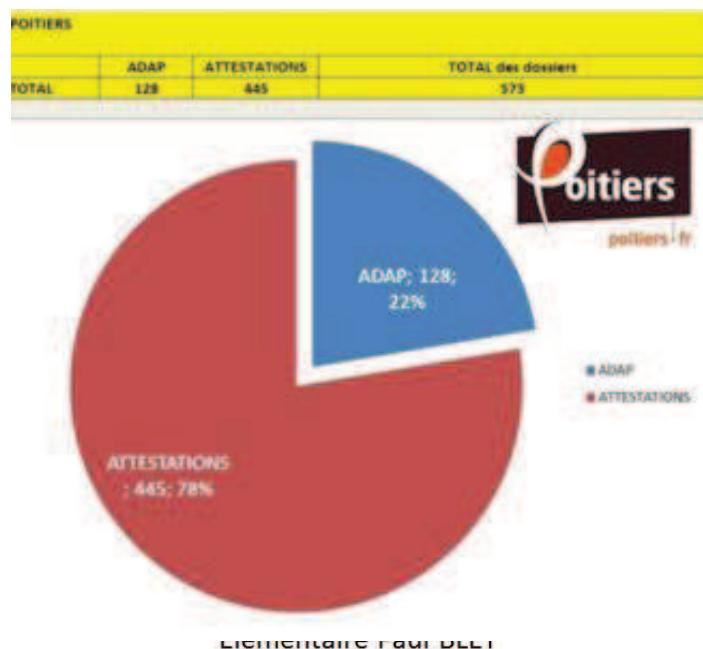
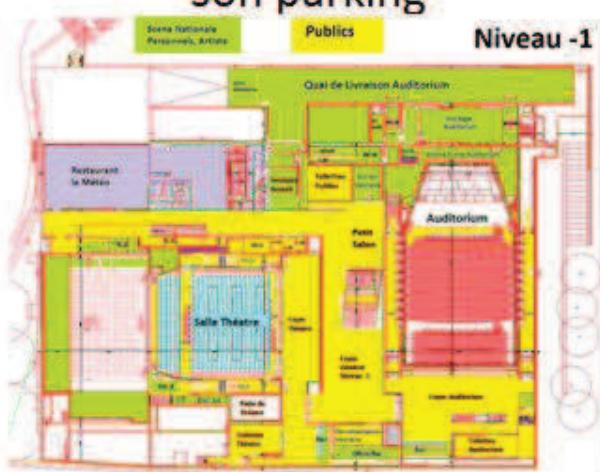
Cette plateforme d'accueil ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Un professionnel y fournit des réponses personnalisées, claires et dans les plus brefs délais.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les ERP (Etablissements recevant du public)

Des réalisations ou projets étudiés en 2016

- Chapelle Saint Louis : accessibilité partielle

Mise en accessibilité totale : Théâtre Auditorium de Poitiers et



Mise en accessibilité partielle : Musée Sainte Croix



Mise en accessibilité : Salons de Blossac



Mise en accessibilité partielle :
Ecole élémentaire COLIGNY-CORNET
Sanitaires 1



- Ecole élémentaire Paul BLET : menuiseries extérieures, bureau de vote et sanitaires de la cour
- Ecole maternelle MICROMEGAS : sanitaires R+1
- Groupe scolaire Pablo Neruda : phase 1 livrée en septembre 2016 (phase 2 à livrer pour août 2018)
- 18 attestations.

Les équipements neufs sont évidemment livrés complètement conformes à la réglementation.

Les opérations de réaménagement ou réhabilitation menées dans le cadre du programme annuel des travaux, dans la limite des projets, intègrent techniquement et financièrement l'accessibilité.

Projets 2017

- Ecole élémentaire Jules Ferry et Eglise Sainte-Radegonde : mise en accessibilité partielle
- Ecole maternelle Condorcet : création d'une rampe et remplacement des menuiseries
- Ecoles élémentaires Grange Saint-Pierre et Montmidi : Réhabilitation de sanitaires, mise aux normes des accès, créations de cabines adaptées
- Ecole Paul Bert : mise aux normes des sanitaires de la cour (démolition et reconstruction) / 2018 : création d'un ascenseur permettant l'accès à 75% de l'école / 2019 : réfection de la cour

Le gestionnaire doit transmettre un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée à l'issue de la première année, de même que les attestations.

- au préfet ;
- aux commissions pour l'accessibilité.

Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département ;
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5^e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

L'Ad'AP : L'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les IOP (Installations ouvertes au public)

Le terme d'IOP désigne les installations publiques ou privées accueillant des utilisateurs autres que les employés. Cela regroupe un très grand nombre d'établissements comme les campings, les jeux pour enfants, les parcs d'activité...

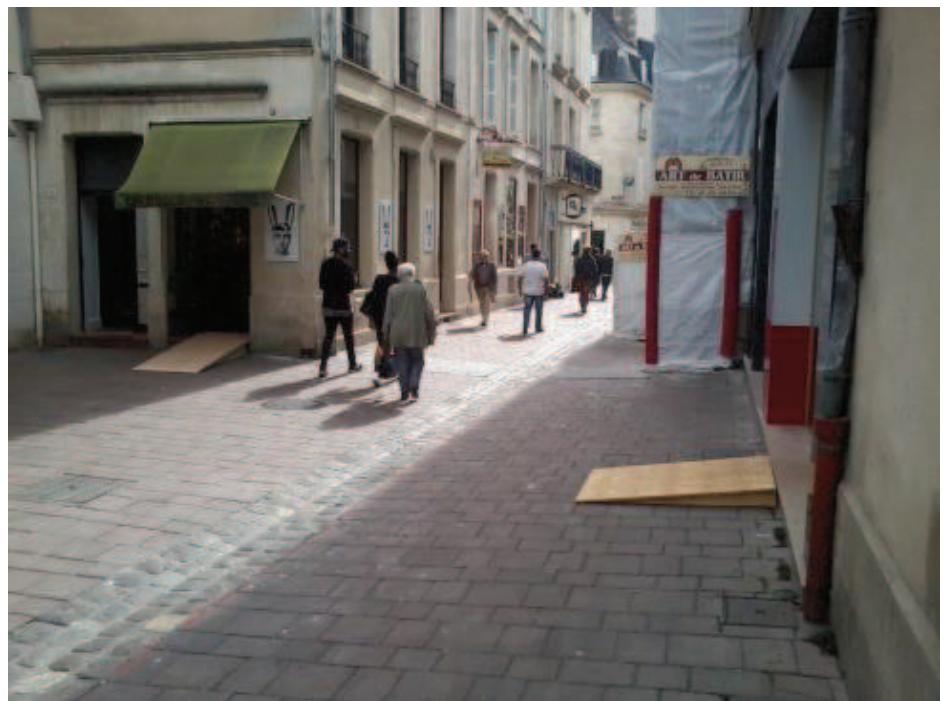
Un travail est en cours sur les IOP existants comme le Jardin des plantes en lien avec la Direction Départementale des Territoires.

Un état des lieux a été réalisé pour voir ce qui est accessible ou non, notamment les plans de cheminement.

L'objectif est de travailler avec l'espace naturel et l'accessibilité.

La voirie

- Mise en accessibilité systématique sur les travaux neufs, entreprises et régie
- État des lieux du Schéma Directeur de la Voirie et des espaces publics (P.A.V.E.), diagnostic de la ville par quartier avec la prise en compte des futures lignes BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)
- 52 demandes de particuliers (PSH : Personnes en situation de handicap) pour des aménagements spécifiques et urgents en fonction des types de handicap, création d'itinéraires (création d'une vingtaine d'abaissements, aménagements de 8 emplacements GIG / GIC, aménagements itinéraires Couronneries, Gibauderie et Poitiers-Ouest...)
- Aménagement de quais de bus accessibles PSH (République, CHU...)
- Analyse des dossiers permis de construire, demande préalable, autorisation de travaux pour maintenir et améliorer l'accessibilité à chaque occasion
- Participation à la sous-commission départementale d'accessibilité pour présenter les dossiers de la Ville de Poitiers
- Organisation du groupe de travail accessibilité pour la présentation des futurs projets devant les diverses associations de PSH
- Réalisation d'abaissement en régie pour compléter les schémas directeurs accessibilité
- Etude des points repos sur la ville : assis debout
- Mise en conformité d'escaliers : rampes, mains courantes
- Mise en place de fil d'Ariane pour les PSH
- Travaux places et rues : Porte de Paris, rue de la Blaiserie, rue du Haut des Sables, ANRU Pierre Loti, rue Delaunay, ANRU Bellejouanne, parking Bajon, avenue de la Libération (devant Chilvert), rue des Prairies, rue de la Garenne.



Rue de la Bugellerie**Route de Bignoux****Rue du Rondy****Grand Large****Pierre Loti****Impasse de l'Abreuvoir****Grand'Rue****Rue du Porteau****Bellejouanne**

Ad'Ap Transports

La Direction Mobilités présente le bilan 2016 de l'Ad'AP transports.

Handibus est un élément du transport collectif, non un transport individuel. Des regroupements de personnes sont réalisés lors des déplacements.

Un problème de ponctualité et de comportement est constaté.

Pour le bus de ville, il est remarqué que les places réservées aux personnes en fauteuil sont dos à l'affichage et au sens de circulation. Les bus sont achetés déjà aménagés.

Les chauffeurs sont sensibilisés lors d'une journée en partenariat avec plusieurs associations.

Les communes devront faire remonter les travaux d'aménagement afin de mettre en accessibilité les quais en parallèle.



AGENDA d'ACCESSILITE PROGRAMME du TRANSPORT URBAIN

Bilan annuel

Commission Accessibilité du 6 décembre 2016

Suivi des réclamations



BILAN RECLAMATIONS PERSONNES HANDICAPEES ANNEE 2016

Nbre	N°	Ligne	Nature	Date réception	Catégorie	Sous catégorie	Type de Handicap	OBSERVATIONS	Réclamation justifiée	
									Oui / Non	Remarque
1	6442	HAND	Reclamation	07/01/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Non paré - plage horaire pas assez étendue	/	
2	6485	HAND	Reclamation	29/01/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	/	Pas de prise en charge	Oui	
3	6495	HAND	Reclamation	03/02/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Pas de prise en charge	Oui	
4	6577	HAND	Reclamation	09/04/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Problème de compréhension	Non	
5	6605	HAND	Reclamation	10/05/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Mental	Clienté oubliée pour le retour	Oui	
6	6774	HAND	Reclamation	18/07/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Abus de passage	Oui	
7	6844	2	Reclamation	21/08/2016	Cffte_dép_Santé	Accessibilité	UR	Rampe pour accessibilité	Oui	
8	6920	HAND	Reclamation	16/09/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Visual	Pas de retour de programmé	Non	Retour non réalisée
9	6956	HAND	Reclamation	20/09/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Pas de prise en charge	Oui	
10	6990	1	Reclamation	09/10/2016	Cffte_dép_Santé	Accessibilité	UR	Bus non accessible aux fauteuils à roulettes	/	
11	7042	2	Reclamation	29/10/2016	Agent	Orts	UR	Autre accessibilité	Non	Difficulté alignement guid
12	7051	HAND	Reclamation	04/11/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Les consommateurs n'attendent pas l'arrivée des clients	/	
13	7072	HAND	Reclamation	19/11/2016	Cffte_dép_Santé	Handicap	Moteur+PMR	Pas de prise en charge	Oui	Erreur de personne

Suivi des réclamations (2016)

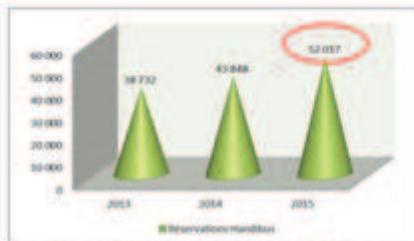
SOUS THEME	TOTAL
Handibus	10
Accessibilité lignes régulières	3
Total général	13

SOUS THEME / LIGNES	TOTAL
Absence de prise en charge	8
Handibus	8
Accessibilité bus	3
Ligne 1	1
Ligne 2	1
Ligne 3	1
Autre	2
/	2
Total général	13

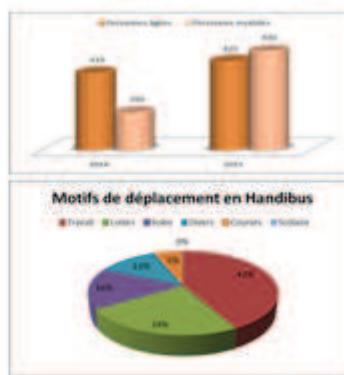
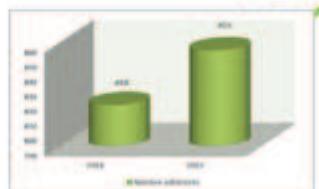
RECLAMATIONS CONDUCTEURS IMPACTANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

SOUS THEME	TOTAL
Comportement conducteur	2
Conduite conducteur	1
Total général	3

Activité Handibus



Avec 52 017 réservations en 2015, l'activité du service Handibus poursuit sa croissance : +18,6 %



Evolution des réservations Handibus en 2016



Motifs de déplacement en Handibus en 2016

Travail, comm., Soins, Divers, Courses, Séjour

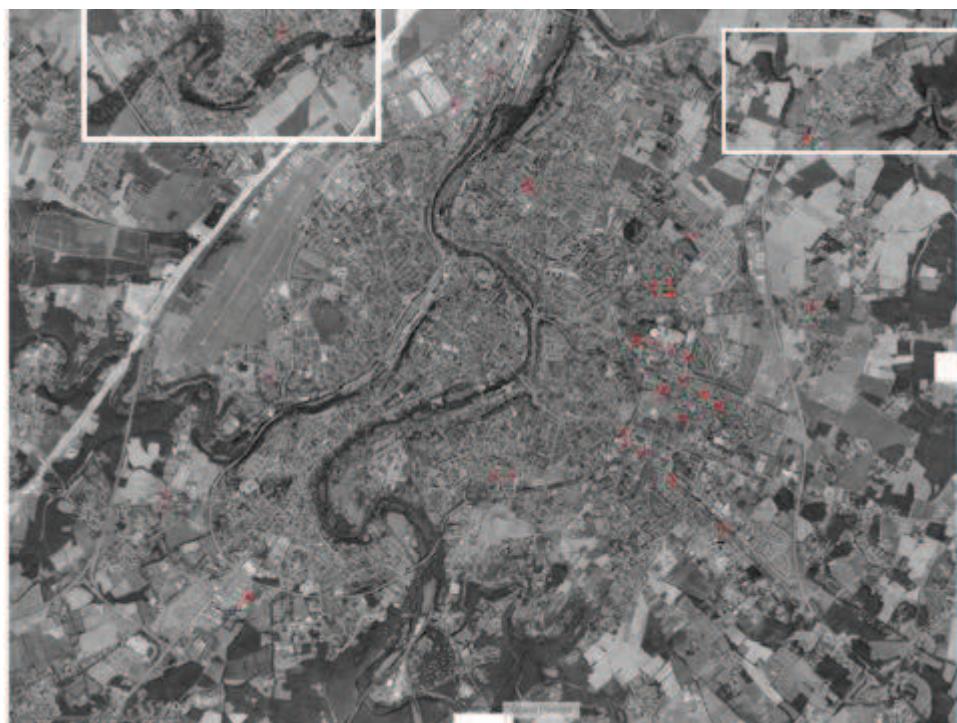


Accessibilité du matériel roulant

Une commande de nouveaux bus vient d'être passée pour 10 bus (2 articulés + 8 standards). Le livraison de ces bus intervient au cours du 1^{er} semestre 2017

	Equipés UFR	Non équipés d'UFR (plancher bas)	TOTAL
Bus articulés	13		13
Bus à gabarit réduit	3		3
Minibus	1	2	3
Autobus standards	75 <small>+6 +69</small>	22 <small>+6 +16</small>	100
TOTAL	95 <small>+6 +65</small> (86,35 %)	24 <small>+6 +16</small> (13,64 %)	119

2015	16 quais aménagés	234 849 €
2016 (réalisés ou en cours)	25 quais aménagés	206 595€
TOTAL	41 quais aménagés	441 444 €



ACCESSIBILITE DES LOCAUX



- Siège avenue de Northampton :
L'aménagement du siège est en cours et sera terminé en juillet 2017.
Les travaux comprennent la mise en accessibilité de l'espace d'accueil et de vente
- Agence Centre Ville :
L'agence de la rue du Chaudron d'Or n'est pas aménageable pour sa mise en accessibilité. Conformément aux engagements de l'AdAP, la recherche de nouveaux locaux a été entreprise et a abouti.
Au cours du premier semestre 2017, l'agence commerciale sera transférée dans un local accessible rue des Grandes Ecoles (Ex PIE)

Ainsi à la mi 2017, l'ensemble des locaux d'accueil et de vente seront accessibles

GRAND POITIERS - Mise aux normes accessibilité transport des quais bus
Cadre de l'ADAP
Programme 2016

Commune	Adresse	Nom de l'arrêt	Total	Travaux génie-civil	Déplacement abri
Poitiers	Bd Cassin	Foyer Soleil	9 385,50 €	5 810,28 €	3 575,22 €
Poitiers	Avenue Northampton	Northampton	4 772,16 €	4 772,16 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Northampton	5 613,36 €	5 613,36 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Bois Dousset	7 768,08 €	7 768,08 €	
Poitiers	Avenue Northampton	Bois Dousset	6 645,72 €	6 645,72 €	
Poitiers	Avenue Lafayette	Lavoisier	4 175,52 €	4 175,52 €	
Poitiers	Avenue du 11 novembre	Patinoire	8 741,28 €	8 741,28 €	
Poitiers	Boulevard de la Concorde	Grand Maison	6 092,76 €	6 092,76 €	
Poitiers	Bd de la Concorde	St-Cyprien	10 053,72 €	10 053,72 €	
Poitiers	Avenue J Kennedy	Touffenet	6 245,64 €	6 245,64 €	
Poitiers	Avenue J Kennedy	Touffenet	11 816,04 €	11 816,04 €	
Poitiers	Bd Hoche	Hoche			
Poitiers	Bd Hoche	Hoche		7 392,12 €	
Poitiers	Bd Le Peletier	Le Peletier			
Poitiers	Bd Le Peletier	Le Peletier		5 310,06 €	
Poitiers	Avenue J Cœur	Bosquet	9 994,44 €	9 994,44 €	
Poitiers	Avenue J Cœur	Bosquet	6 623,71 €	6 623,71 €	
Buxerolles	Buxerolles-Mairie	Buxerolles			
Buxerolles	Buxerolles-Mairie	Buxerolles	11 525,76 €	7 706,16 €	3 819,60 €
Poitiers	Avenue J Cœur	Gymnase	5 472,42 €	5 472,42 €	
Poitiers	Avenue S Allende	Parcibus Parc Expo			
Poitiers	Avenue S Allende	Jean Moulin	21 756,38 €	17 518,08 €	2 851,20 €
Chasseneuil-Du-Poitou	Avenue Louis Braille	1ère Avenue	12 064,92 €	10 020,12 €	2 044,80 €
Migné-Auxances	Rue des Émeraudes	Opales	13 773,80 €	10 165,38 €	3 608,42 €
Montamisé	Rue de la Vallée	La Gravière	3 428,28 €	3 428,28 €	

	Nb arrêts traité	Dépense globale	Prix moyen
Prix moyen d'aménagement d'un quai	25	189 077,27 €	7 563,09 €

EMPLOI / FORMATION

Pourcentage d'agents BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) pour la Ville en 2016: 7.19%

La convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la Fonction publique est renouvelée pour trois ans (2014/2016).

Renouvellement en 2017.

2016

- Un cycle de formation de six mois sur «l'accueil des enfants en situation de handicap» animé par la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
- Une sensibilisation sensorielle au handicap visuel et moteur :
 - 36 agents formés des Directions Immobilier et Construction : réglementation de l'accessibilité, Ad'AP, ateliers de sensibilisation aux handicaps
 - 12 agents des Directions Voirie et Ressources humaines : notion de locomotion, les doigts qui rêvent, initiation à l'écriture braille, jeux sensoriels et spatiaux temporels, repas sensoriel / objectif : comprendre les sensations éprouvées lors de la perte momentanée d'un organe sensoriel et/ou moteur, permettre de proposer un accompagnement plus adapté aux handicaps des personnes accueillies.

Projets 2017

- 4 sessions de formation de 48 agents prévues sur des mises en situation à travers des ateliers sensoriels

DIVERS

Actions prévues en 2017 :

- Journée Défense et Citoyenneté : une Journée Défense et Citoyenneté sera traduite en Langue des Signes Française. C'est une première nationale. Elle favorisera la mixité entre jeunes entendants et jeunes sourds. La remise des diplômes se fera en mairie.
- Festival « Les Accessifs » du 20 mai au 17 juin 2017 : 5^{ème} édition
- Refonte du guide « Partager la ville »



Accessibilité

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Réunion plénière – 14 décembre 2017

COMPTE-RENDU de la réunion du 14 décembre 2017 (salle de la Traverse)

Objet :

Réunion de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur de service : Pierre JOLLY

Présents :

Martine APERCE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles – Direction Espace Public, Patrimoine, Animation locale), Luigi AVANZATI (Rétina France), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la Ville - Solidarités), Elsa BOUTELOUP (Alepa), Stéphane DE FONTES (Ville de Poitiers – Direction Voirie), Martine FALLOURD (Ville de Sanxay – Adjointe au Maire), Laurent FONTENEAU (Grand Poitiers – Direction Mobilités), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint au Maire / Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Mad JOUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), François MAYNARD (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Jean-Louis MICHAUD (Séniors Sourds 86), Patrick PASTOUR (Ville de Beaumont-Saint-Cyr – Adjoint au Maire), Alain RIBAGER (GIHPPC et CED-H 86), Charlotte SAUVION (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Nacer SIDER (Armmelhisca)

Excusés :

Peggy BOBINEAU (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Alain BOUCHET (AFTC), Anthony CASTOT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Elisabeth CHEVALLIER-COMPAIN (CCAS de Poitiers – Direction Action sociale et Santé), Fabienne COEFFARD (GIHP et CED-H), Patrick CORONAS (Ville de Poitiers - Conseiller municipal délégué / Grand Poitiers – Vice-président), Jacqueline DAIGRE (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Patrice FILSTROFF (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Risques - Accessibilité), Valérie FRANCHET-JUBERT (Ville de Poitiers – Conseillère municipale), Philippe GOHLER (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Voirie), Francis GOMEZ (APAJH), Denis HELLEGOUARCH (Confédération Nationale des Retraités et APF), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers - Direction Politique de la Ville - Solidarités), Jean-Marc MENU (CCI), Fabien MICHARDIERE (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CED-H et CAAP), Patricia PROVOST (Equipe Relais Handicaps Rares), Franck

RIGOLLE (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction générale adjointe Espace public), Eliane ROUSSEAU (Ville de Poitiers – Conseillère municipale déléguée / Grand Poitiers – Vice-présidente), Pierre-Yves SAUVAGET (Equipe Relais Handicaps Rares), Pascal TRANCHANT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Construction), Laurence VALOIS-ROUET (Ville de Poitiers – 1^{ère} Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire)

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présents et excusés et les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

**L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)
SUR LES IOP (INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC)**

38 IOP

Travaux et demandes d'attestation échelonnés jusqu'en 2024.

En moyenne 4 IOP traitées par an.

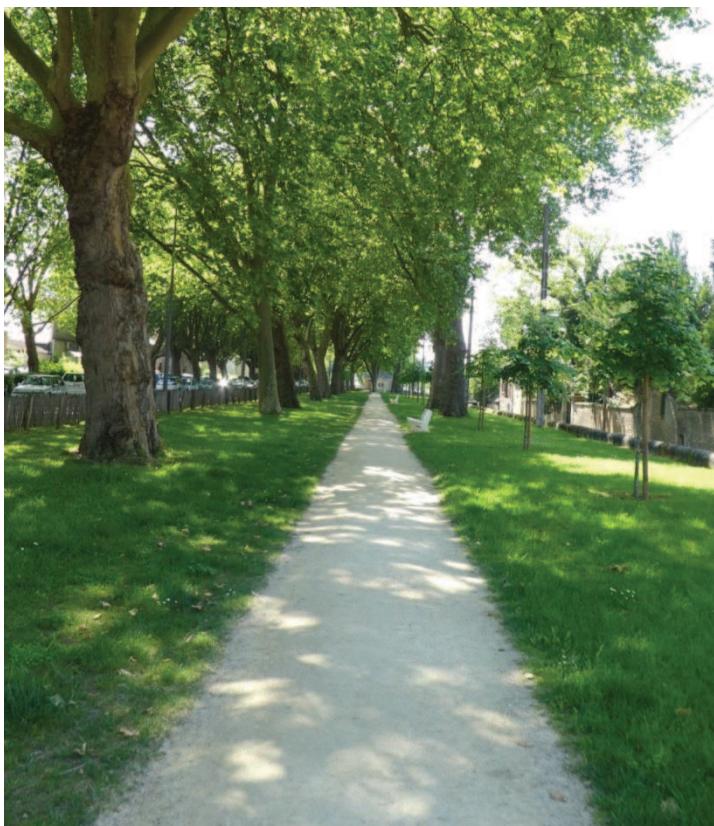
4 Attestations en 2017:

- Promenade des Cours
- Parc Floral La Roseraie
- Parc urbain de Saint Eloi
- Parc et promenade des Prés l'Abbesse.

7 sont programmées en 2018.

Promenade des Cours

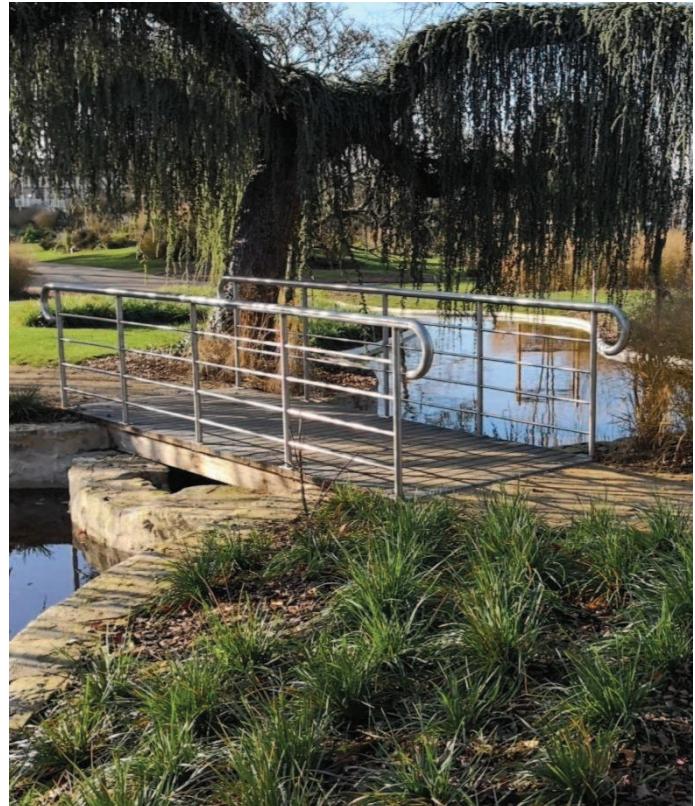
600ml de cheminement
6 abaissements de trottoirs pour passage piétons



Parc Floral La Roseraie

Création d'un nouveau cheminement - 90ml
Réfection complète des cheminements existants – 700 ml
Remplacement de 2 pontons





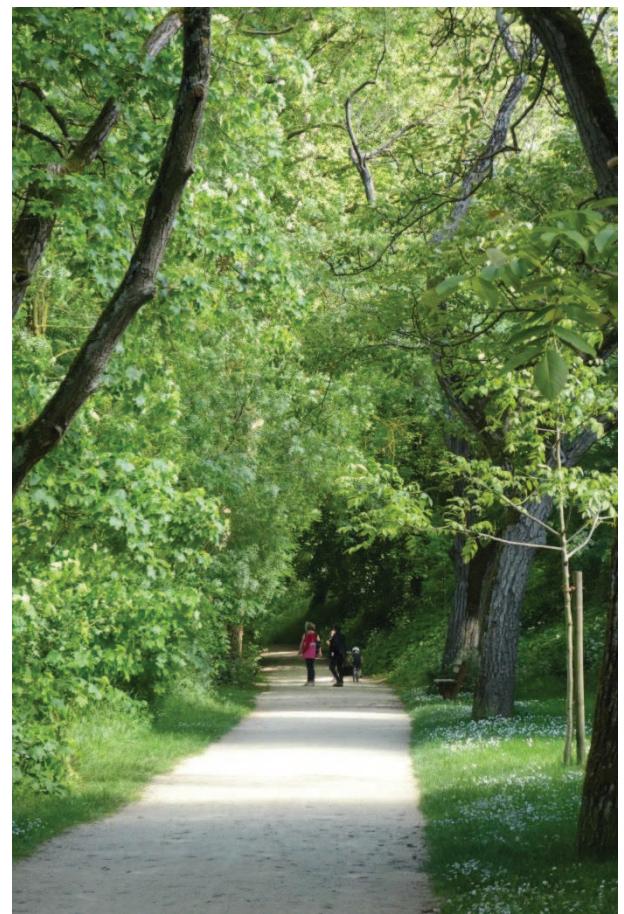
Parc urbain de Saint Eloi

Repères visuels sur potelets bois



Parc et promenade des Prés l'Abbesse

Raccordement de la passerelle de Montbernage jusqu'au boulevard et cheminements – 250 ml



Programmation 2018

- 4 cimetières
- Parc de Tison
- Square des Dunes
- Square des Flageolles

QUESTIONS DIVERSES

PLAN DES PLACES RÉSERVÉES AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Evolution emplacements GIG / GIC / Mise à jour décembre 2017

Ville de Poitiers emplacement en surface non payant par quartier

Centre-Ville : 67
Poitiers Sud : 21
Le Pont Neuf : 23
Trois-Cités : 42
Gibauderie: 8
Beaulieu : 45
Saint-Eloi / Breuil Mingot: 12
Couronneries : 50
Trois-Quartiers : 23
Poitiers Ouest : 28
Total Ville de Poitiers : 350



GIG - GIC

Ville de Poitiers emplacements en parking payant

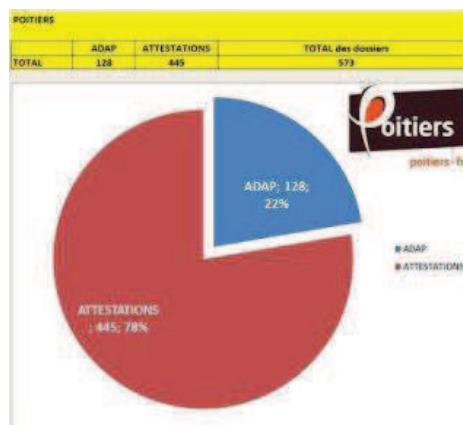
Parking Notre Dame : 600 places et 4 GIG/GIC
Parking des Carmes : 150 places et 1 GIG/GIC
Parking Hôtel de Ville : 710 places et 6 GIG/GIC
Parking Blossac : 695 places et 9 GIG/GIC
Parking TAP : 325 places et 7 GIG/GIC
Parking Toumaï : 635 places et 26 GIG/GIC arrêt minute: 145 places et 4 GIG/GIC
Parking Cordeliers : (Privé) 290 places et 6 places GIG / GIC
Total Parking : 63



Total : 382

Une dizaine d'emplacements sont rajoutés tous les ans. Les places se révélant n'être plus nécessaires sont supprimées.

POINT AD'AP / ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC





Accessibilité

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Groupe de travail Contrat Local de Santé / Handicap du 13 décembre 2017

COMPTE-RENDU

de la réunion du 13 décembre 2017 – 10h00 / 11h30
(Salle des Commissions – CCAS de Poitiers)

Objet : Groupe de travail Contrat local de santé / Handicap

Auteurs du compte rendu : Isabelle BERT et Juliette TANTY
Avec les visas de : Pierre JOLLY et Véronique BOUNAUD

Présents :

Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Laure CHABANNE (ALMA 86), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), G. COURIVAUD (SED 86), Marie-France DEBEAULIEU (CHU Poitiers), S. GAUVIN (AD Séniors), Francis GOMEZ (APAJH 86), Jean-Louis MICHAUD (Seniors sourds 86), Patricia PROVOST (ERHR), Guy ROBIN (Seniors sourds 86), Juliette TANTY (CCAS de Poitiers – Pôle accompagnement santé)

Excusés :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Alain BOUCHET (AFTC), Elsa BOUTELOUP (ALEPA 86), Bernadette CHAUVEAU-GABARD (AVH), Delphine DEVAUX (GCS handicap sensoriel du Poitou-Charentes), Patricia FIACRE (CREAI Aquitaine), Stéphanie LE GALL (GEM de la Cordée), Loïc LE MINOR (CRESAM), Yves PETARD (UNAFAM 86), Laurent PETIT (CAAP Poitiers et CED-H 86), Gwladys ROUZEAU (SAVS APF 86), Pierre-Yves SAUVAGET (ERHR), Pauline SCHIFANO (ARS Nouvelle Aquitaine), Nacer SIDER (Armmelhisca), Carole TEIXEIRA (ARS Nouvelle Aquitaine), François VAUTIER (2LPECO)

Objet de la rencontre

- Synthèse des échanges lors des précédentes réunions du groupe de travail issu de la Commission Communale pour l'Accessibilité sur le volet santé / handicap (axe prioritaire du Contrat local de santé de la ville de Poitiers)
- Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap
- Volet communication et information
- Mobilité
- Questions diverses

Synthèse des échanges - Groupe de travail Santé / Handicap

Contexte :

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Ils permettent la mise en œuvre d'actions au plus près de la population répondant aussi aux objectifs des collectivités territoriales et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les actions des CLS peuvent porter sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

En novembre 2013, le CLS (version 1) de Poitiers a été signé entre le CCAS de Poitiers, la Ville de Poitiers, l'ARS et la Préfecture de la Vienne.

Les objectifs fixés étaient d'identifier les besoins du territoire, de développer et/ou valoriser les actions portant sur les thématiques des risques sanitaires et de la santé mentale. La version 2 est en cours de construction.

Des groupes de travail ont été mis en place avec 5 grands axes... :

- Axe 1 : les maladies chroniques : suivi médical et adaptation des habitudes de vie
- Axe 2 : les comportements de santé
- Axe 3 : le Conseil Local en Santé Mentale : le parcours des personnes atteintes de troubles psychiques facilité dans la ville
- Axe 4 : promotion de la santé environnementale
- Axe 5 : l'égalité devant la santé.

...Avec différentes thématiques : santé sexuelle / alimentation / buccodentaire / accès aux droits et aux soins / addictions / santé mentale / handicap / activité physique au quotidien / santé environnementale / prévention des cancers / vaccination / impliquer le patient dans la prise en charge de sa santé / prévention du mal être et du suicide.

Les fiches actions doivent être écrites pour avril 2018 pour une signature du CLS 2^{ème} génération avant l'été 2018 et valable jusqu'en 2022.

Actuellement, l'ARS travaille à une nouvelle politique de santé et à l'élaboration du futur PRS (Programme Régional de Santé) pour la période 2018 à 2027.

Au cours de l'année 2015, l'axe d'intervention handicap a été intégré au CLS de Poitiers.

Suite à une présentation du CLS lors d'une Commission Communale pour l'Accessibilité, un groupe de travail santé/handicap a été constitué avec les partenaires souhaitant mener une réflexion commune et construire des actions répondant aux besoins répertoriés.

Ce groupe est composé de représentants d'associations d'usagers, d'institutions, d'établissements médico-sociaux.

Le groupe de travail est animé par Madame Isabelle BERT, mission handicap de la Direction Politique de la Ville - Solidarités et Madame Juliette TANTY, coordinatrice du Contrat Local de Santé du Pôle santé du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de développer une démarche participative et collaborative.

L'objectif est de construire des fiches actions à partir des constats, expériences des associations représentant des personnes en situation de handicap.

1^{er} temps : interconnaissance et partage d'expériences

2^{ème} temps : détermination des enjeux et problématiques en vue des fiches actions

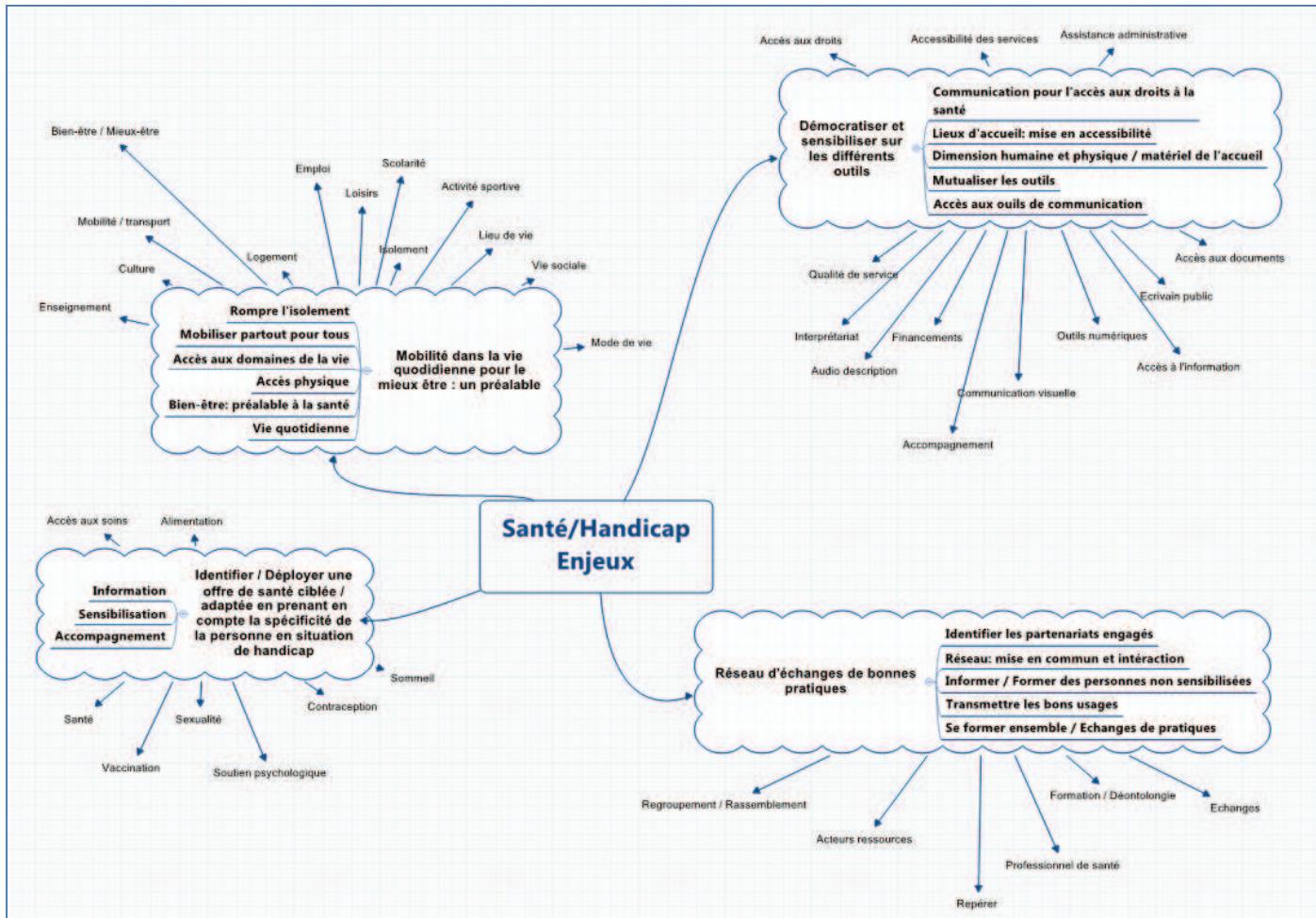
Ces différentes expériences relatées ont mis en avant des problématiques communes aux différentes structures :

- favoriser la mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux être
- démocratiser et sensibiliser sur les différents outils de communication
- constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques (sensibiliser les personnes non sensibilisées, transmettre les bons usages, échanger entre partenaires)
- déployer une offre de santé adaptée en prenant en compte la spécificité de la personne en situation de handicap.

Les réflexions menées ont abouti à ce jour aux constats suivants :

- difficulté pour les personnes en situation de handicap d'accéder à l'information en matière de droits de santé, de prévention santé et d'offres de soins
- besoin d'améliorer la qualité du parcours de soins des personnes en situation de handicap.

De façon collégiale, les enjeux suivants ont été déterminés :



Les axes d'amélioration :

- améliorer la communication sur les actions existantes en favorisant l'interconnaissance entre partenaires, les dispositifs déjà existants (exemple : bilan de santé de la CPAM, santé active...)
- développer des actions de prévention et promotion de la santé adaptées au(x) handicap(s) des personnes.

Perspectives 2016 - Enjeux - Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap 

Priorités	Actions	Méthodologie
► Améliorer la qualité du parcours de soins et de vie de la personne en situation de handicap	► Développer un temps de sensibilisation / d'information auprès des professionnels de proximité et de santé	Evaluer les besoins des professionnels de santé et de proximité en terme d'accompagnement des personnes en situation de handicap ► Questionnaire accompagné d'une note de cadrage soumis à validation ► Envoi du questionnaire aux professionnels de proximité et de santé: liste soumise à validation ► Elaboration du contenu du temps de sensibilisation
► Communication pour l'accès aux droits à la santé	Actions proposées par le groupe de travail pour l'amélioration de l'accès à l'information ► Envisager de mettre sur le site internet les actions de prévention et de promotion de la santé, l'information sur les dispositifs existants ► Rendre le guide "Partager la ville" interactif ► Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité	► Rendez-vous CCAS / Ville / Direction communication Maintien de la dynamique pour mener la construction de l'action: ► Direction Communication, associations et institutions déjà impliquées dans le groupe de travail
► Identifier et déployer une offre de santé adaptée	► Poursuite de la mise en place du Dil Sensi Contraception en tant qu'offre d'action de prévention et de promotion de la santé ► Transmission d'informations sur les partenaires lors des réunions des commissions accessibilité	► Répertorier les établissements intéressés au cours du premier semestre ► Envisager le financement des interventions ► Début de la mise en place des temps de sensibilisation: septembre 2016 pour inscription dans le projet d'établissement
► Réseau d'échanges et de bonnes pratiques	► Poursuite de l'animation du groupe de travail	
► Mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux être: un préalable	Groupe de travail "Accès aux transports, à la mobilité et handicap(s)" de la commission accessibilité ► Améliorer la communication et/ou l'accès à la communication sur les dispositifs existants ► Développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation aux différents handicaps	
► Développer l'axe santé dans le cadre du prochain Festival "Les Accessifs" en 2017	► Début des réflexions sur les actions qui seront mises en place lors du Festival	

Améliorer la continuité des parcours de soins et de vie des personnes en situation de handicap à travers différentes actions

Afin d'affiner la connaissance de l'accueil médical, médico-social des personnes en situation de handicap, une enquête a été menée auprès des professionnels de santé (cf questionnaire). Cela a permis de définir les besoins de professionnels pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Questionnaire



Contrat Local de Santé - Poitiers Groupe de travail Santé - Handicap Evaluation des besoins : Questionnaire



Merci de retourner ce questionnaire à l'adresse suivante :

CCAS – Service Action sociale santé – A l'attention de Madame GALLEG
45 rue de la Marne - CS 70593 – 86021 POITIERS
AVANT LE xxxxxxxxxxxxxxxxxx 2016

1. Dans le cadre de vos missions, êtes-vous amené(e)s à orienter et/ou accompagner des personnes en situation de handicap ?

Oui
 Non

Si oui, lesquels ?

- Handicap moteur
 Handicap visuel
 Handicap auditif
 Handicap psychique
 Handicap mental
 Handicap cognitif
 Polyhandicap
 Maladies invalidantes
 Autres

(Cf Annexe sur la définition des différentes formes de handicap)

2. Avez-vous rencontré des difficultés pour orienter et/ou accompagner ces personnes ?

Oui
 Non

Précisez votre réponse :

3. Avez-vous déjà été amené(e)s à orienter des personnes en situation de handicap vers un autre service, une autre structure, une institution, une association... ?

Oui
 Non

Si oui, vers lesquel(le)s ?

Et pour quelles raisons ?

- Continuité des soins
 Ressources financières
 Logement
 Accompagnement à la vie sociale
 Protection juridique
 Activité professionnelle
 Aide aux aidants
 Autres, préciser :

4. Avez-vous participé à une ou plusieurs formations, à des colloques, ou à des échanges de pratiques professionnelles sur la thématique de l'« accompagnement des personnes en situation de handicap » dans le cadre de vos études et/ou de la formation continue ?

Oui
 Non

Si oui quand, par qui et sur quels(s) sujet(s) ?

5. Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ?

6. Si un temps de sensibilisation est mis en place sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, quels points aimeriez-vous aborder ?

Afin de pouvoir vous recontacter ultérieurement et vous faire part de la suite donnée à cette démarche, nous vous remercions de bien vouloir indiquer vos coordonnées (réponses facultatives*):

*Nom-Prénom	
*Fonction	
*Adresse	
*Téléphone	
*Courriel	

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au CCAS de Poitiers dont l'objectif est de définir les besoins des professionnels de santé accompagnant des personnes en situation de handicap.

Les données personnelles collectées par le CCAS seront analysées par ce dernier en partenariat avec la Direction Politique de la Ville - Solidarité - Grand Poitiers. Les données seront utilisées dans le seul cadre des actions élaborées en lien avec le Contrat Local de Santé de la Ville de Poitiers.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : cil@grandpoitiers.fr.

Nous vous remercions de votre participation,

Cordialement.

ANNEXE

Définitions sur le handicap – Aide au questionnaire

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les 6 types de handicap reconnus par la loi n°2005-102 du 11 février 2005



1. Le handicap moteur

- Le handicap moteur résulte de toute atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à se mouvoir, réduisant l'autonomie de la personne et nécessitant parfois le besoin de recourir à un aide extérieur pour l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

2. Le handicap sensoriel

- Le handicap sensoriel résulte d'une atteinte d'un ou plusieurs sens.
- Les plus connus, ouvrant droit à compensation, sont les atteintes de la vue et de l'ouïe.
- Des séquelles de traumatismes crâniens peuvent aussi altérer l'odorat (anosmie) et en répercussion, le goût.

La déficience auditive

- La déficience auditive désigne l'altération plus ou moins sévère de la capacité auditive d'une ou des deux oreilles.
- On parle de surdité lorsque la perte de capacité auditive (unilatérale ou bilatérale) est complète.

La déficience visuelle

- La déficience visuelle désigne l'altération plus ou moins prononcée du champ de vision et de l'acuité visuelle.
- À un niveau le plus sévère de l'altération, on parle de cécité.

3. Le handicap mental

- Le handicap mental implique une déficience du niveau du développement intellectuel mesuré par rapport à ce qui est considéré, dans une société donnée, comme un développement intellectuel « normal » en fonction de l'âge réel de la personne.
- Des critères importants entrent en ligne de compte, comme les aptitudes à manier des concepts abstraits et faire face à des situations compliquées et variées.
- Le développement insuffisant des capacités mentales entraîne l'impossibilité d'un apprentissage normal et d'une réaction appropriée aux circonstances de la vie quotidienne.

4. Le handicap psychique

- Le handicap psychique peut être défini comme la conséquence ou les séquelles d'une maladie mentale sur les facultés d'intégration sociale d'une personne.
- Son développement intellectuel est normal voire supérieur à la moyenne mais c'est l'expression de ses capacités intellectuelles qui est altérée par l'ensemble des troubles psychiques dont elle souffre.
- Le handicap psychique résulte ainsi d'une maladie de la pensée ou de la personnalité dont les symptômes, essentiellement comportementaux, causent une profonde souffrance au malade et font obstacle à son intégration sociale.

Le handicap psychique (suite)

- La difficulté à concentrer son attention, l'angoisse, les pensées obsessionnelles par exemple, peuvent l'empêcher d'accomplir une tâche, d'effectuer un travail alors même qu'il aurait, par ailleurs, les compétences requises.
- A la différence du handicap mental, une thérapie adaptée peut permettre de réduire, parfois même de guérir la perturbation des facultés mentales.
- Exemples de handicaps psychiques :** schizophrénie, névroses, troubles bipolaires...

5. Le handicap cognitif

- Les fonctions cognitives sont l'ensemble des fonctions de la cognition (lire, parler, mémoriser, comprendre), la faculté de percevoir (voir, entendre) et la faculté de motricité.
- Elles se rapportent ainsi aux fonctions permettant d'acquérir une information, la traiter et l'intégrer mais également aux fonctions de la mémoire et de l'apprentissage avec le stockage et le rappel de l'information.
- Elles se rapportent en outre à la pensée et au raisonnement ainsi qu'aux fonctions permettant de communiquer et d'agir.

Le handicap cognitif (suite)

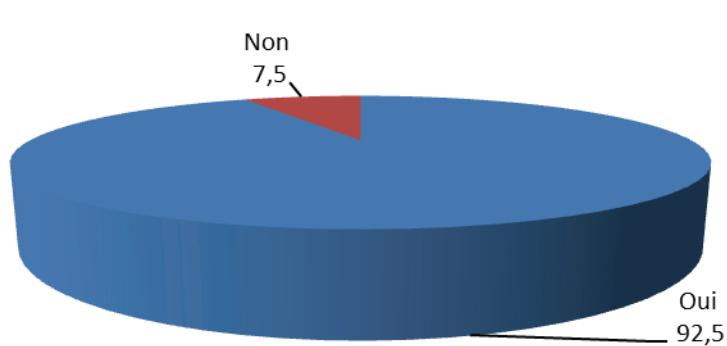
- Les fonctions cognitives désignent en fait tous les processus par lesquels une personne va acquérir les informations dont elle a besoin pour régler son comportement dans la vie quotidienne.
- Ceci explique que les déficiences cognitives soient très handicapantes pour la scolarisation, ainsi que pour l'insertion professionnelle et sociale.
- Exemples de handicaps cognitifs :** Troubles spécifiques du langage comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, ... les troubles de l'attention, de la mémoire.

6. Le polyhandicap

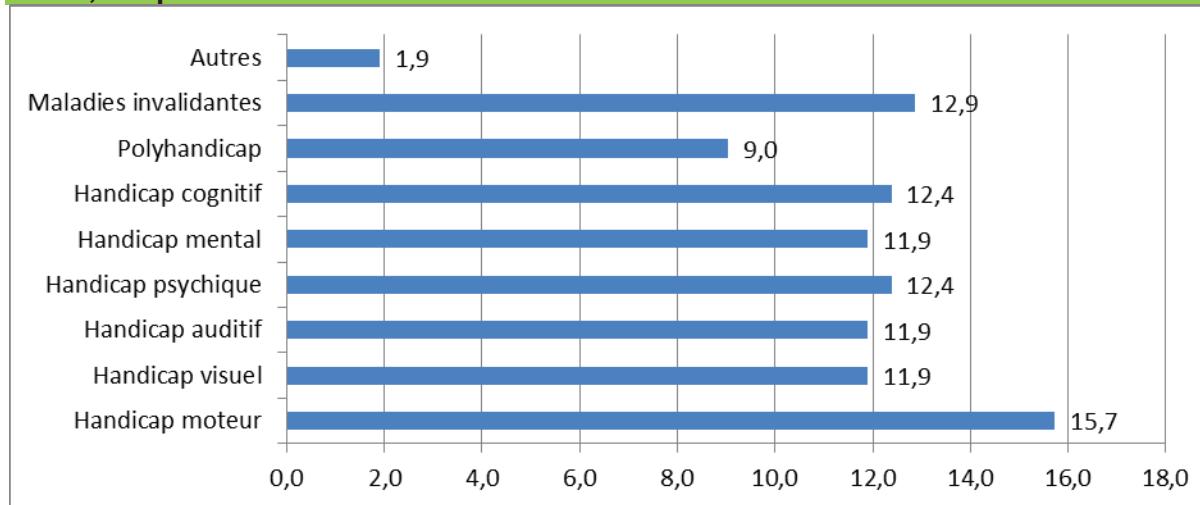
- Le polyhandicap est un handicap grave dont l'expression est multiple: il se caractérise par une déficience mentale sévère associé à des troubles moteurs, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relations.
- L'atteinte de la motricité se traduit par la présence fréquente de paralysies et d'altérations plus ou moins sévères des sens (vue, toucher, ouïe).

Une analyse des questionnaires a été réalisée.

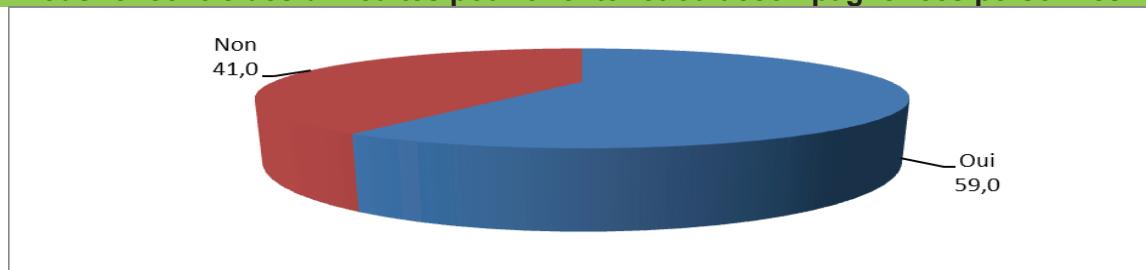
1 - Dans le cadre de vos actions, êtes-vous amené à orienter et/ou accompagner des personnes en situation de handicap ?



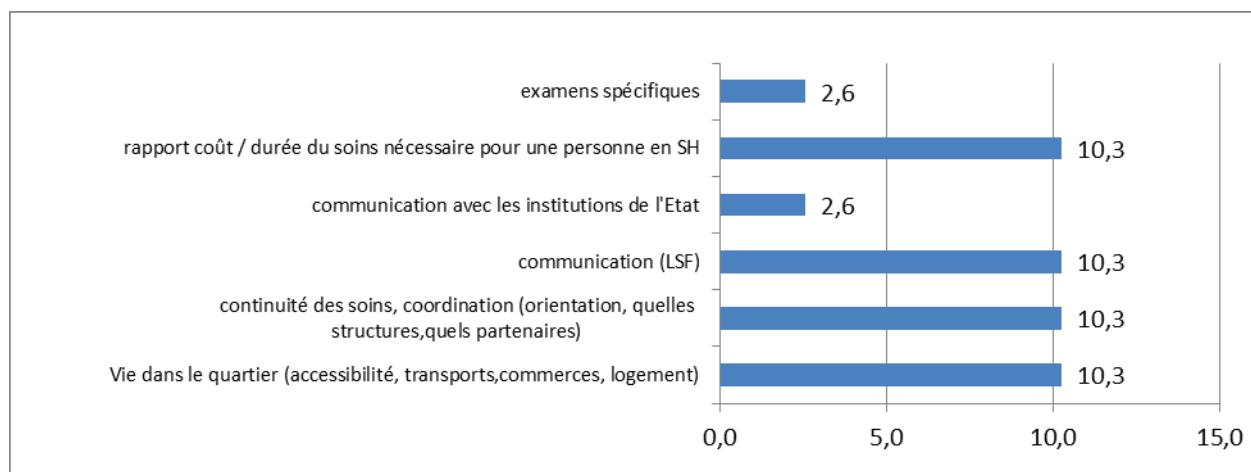
Si oui, lesquelles ?



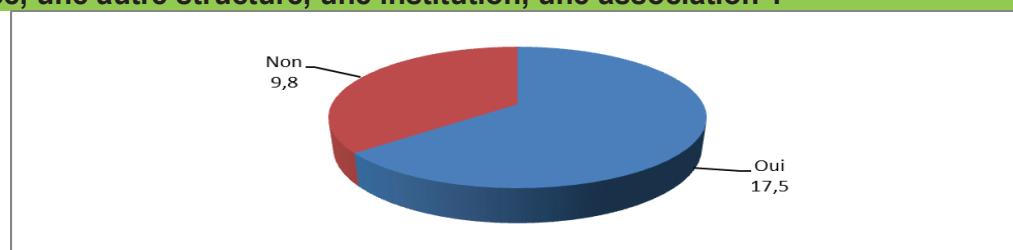
2 - Avez-vous rencontré des difficultés pour orienter et/ou accompagner ces personnes ?



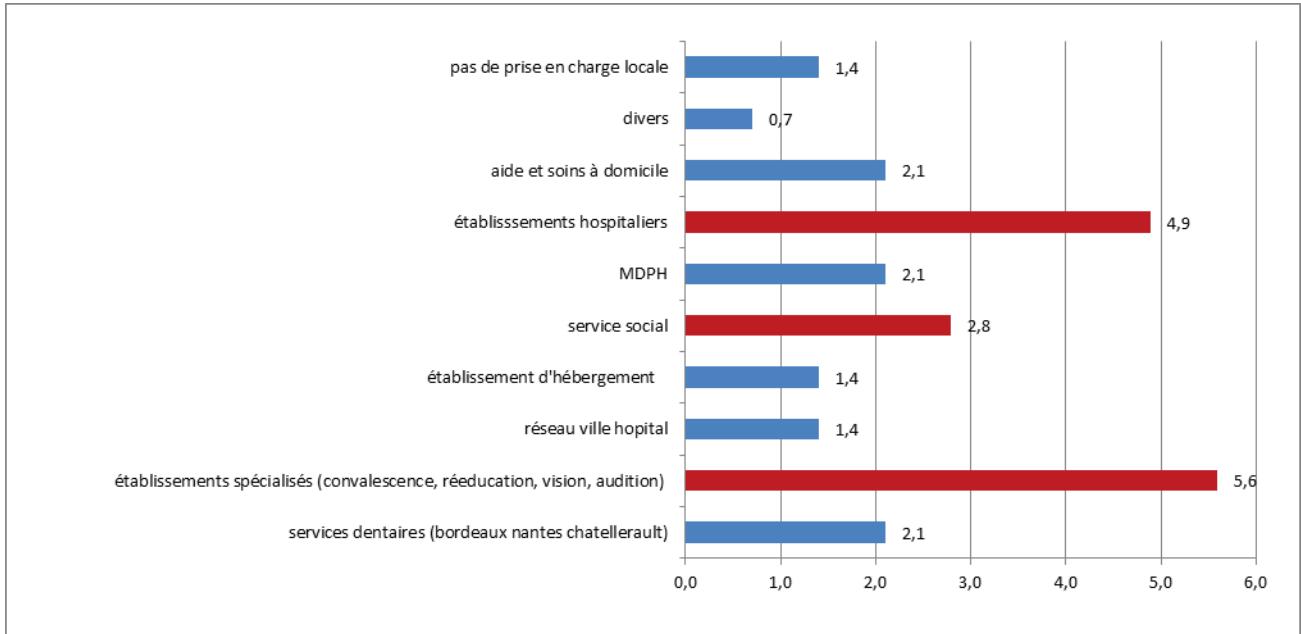
Si oui, lesquelles?



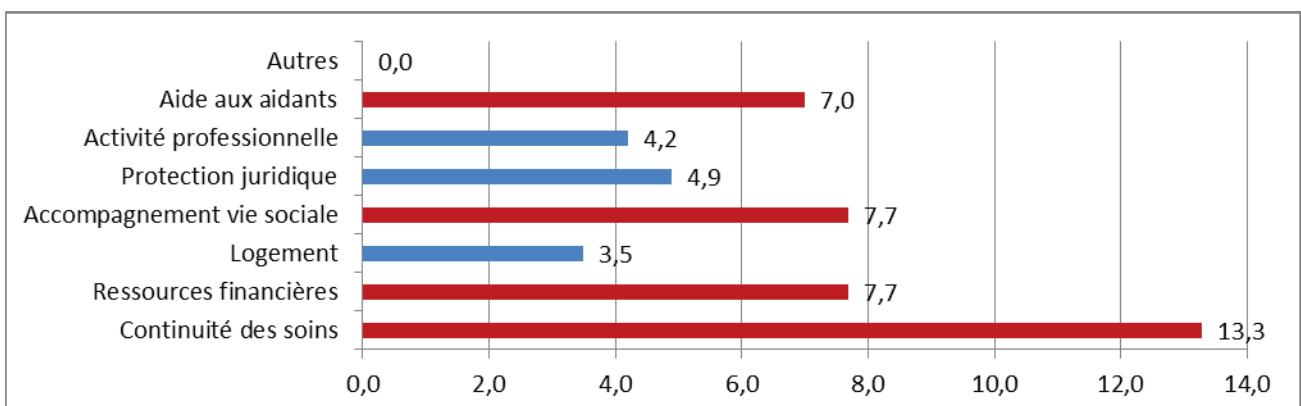
3 - Avez-vous déjà été amené (e) (s) à orienter des personnes en situation de handicap vers un autre service, une autre structure, une institution, une association ?



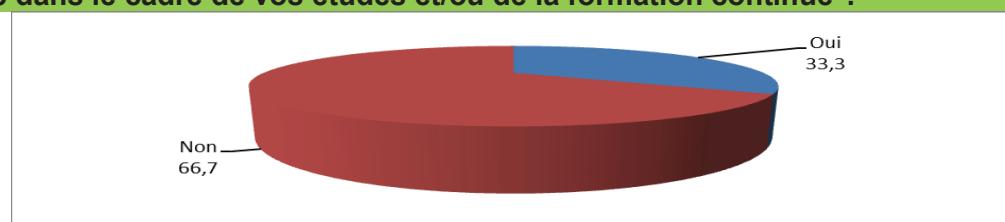
Si oui, lesquelles ?



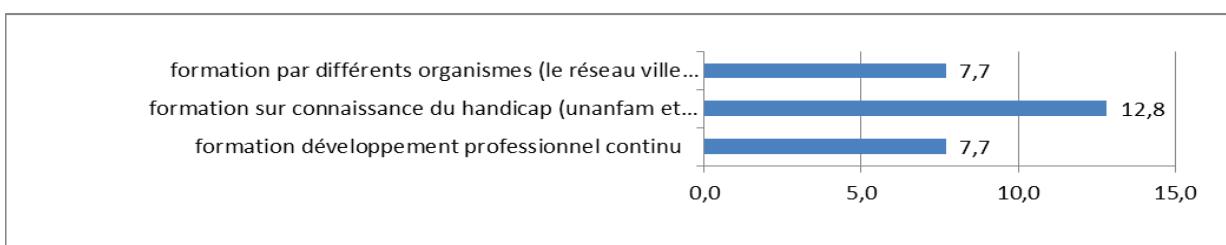
Pour quelles raisons ?



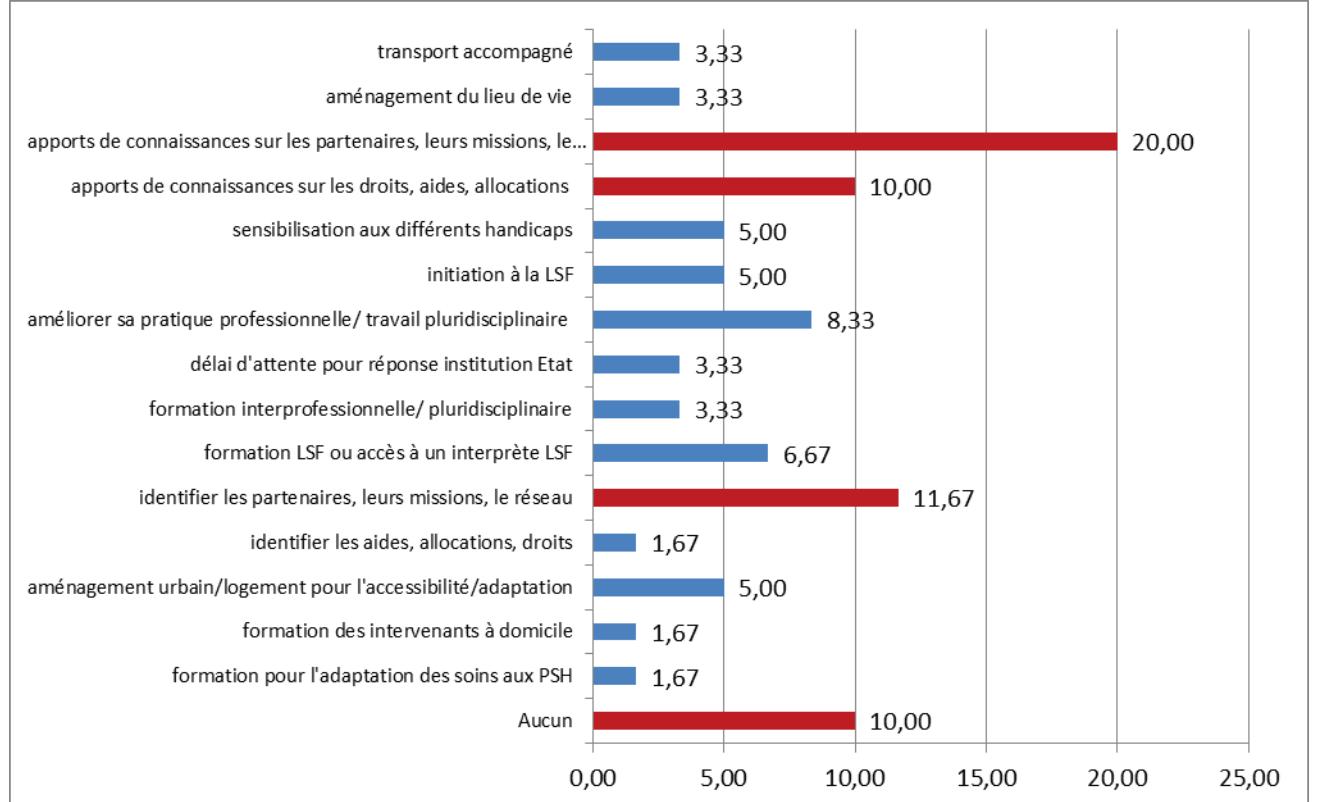
4 - Avez-vous participé à une ou plusieurs formations, à des colloques, ou à des échanges de pratiques professionnelles sur la thématique de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cadre de vos études et/ou de la formation continue ?



Si oui, lesquelles ?



5 - Quels sont vos besoins en matière d'accompagnement des PSH?



Echanges sur l'analyse des questionnaires transmis aux professionnels de santé et suite à donner

Les différents Ordres des professions de santé ont été sollicités pour trouver la meilleure démarche pour répondre à la demande des praticiens, en matière de connaissance du réseau et de la sensibilisation au handicap. Des rencontres ont déjà eu lieu avec l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes et l'Ordre des Médecins généralistes. D'autres Ordres seront contactés, de même que les URPS.

Suite à donner :

- journée d'information par la MDPH ?
- action collective sur l'accès aux droits ?
- question de l'hospitalisation à domicile et des maisons de retraite pour les sourds.

Volet communication et information - différentes actions ont été concrétisées - projets

« Festival « Les Accessifs », mois d'animation autour du handicap

- 2017 : une journée dédiée à la santé mentale et intégration de l'action santé-vous-bien de la MLI
- Prochaine édition du Festival en 2019



Forum santé 2017

- interprétation en langue des signes française/français.

Commissions accessibilité

- présentation d'associations aux membres de la commission
- informations diverses
- avancée du Groupe de travail, du CLS et du CLSM

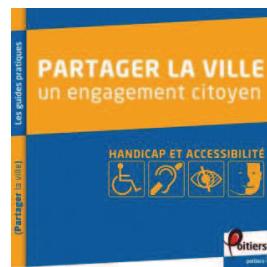
SISM (Semaines d'Informations sur la Santé Mentale)

- du 12 au 25 mars 2018 : thématique « Santé mentale : parentalité et enfance »
- calendrier à venir des événements
- <http://www.semaine-sante-mentale.fr/sism-2/edition-2018/>



Guide « Partager la ville »

- https://www.poitiers.fr/c_361_1454_Guide_Partager_la_ville_Handicap_et_accessibilite.html
- version html du guide sur le site internet de la ville de Poitiers
- les informations concernant les associations ne seront disponibles que sur le site internet de la ville
- nouvelle version braille à venir
- mise à jour du guide « Partager la ville » avec un volet santé plus conséquent 2017 (pages 8 et 9 : santé et services à la personne)



Santé, services à la personne



Le Centre communal d'action sociale

■ Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers intervient au domicile des personnes ayant un handicap reconnu, via le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le Service de maintien à domicile (SMAD).

Le saviez-vous ?

Un numéro unique

Animé par la volonté d'améliorer constamment la qualité de son offre de services destinée à des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile, le CCAS a mis en place un numéro de téléphone unique.

Le 05 49 30 23 23 est un sésame pour être informé, conseillé, orienté vers la solution adaptée à chaque situation particulière.

Cette plateforme d'accueil ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Un professionnel y fournit des réponses personnalisées, claires et dans les plus brefs délais.

Promotion de la santé des habitants de Poitiers

■ Le Pôle Accompagnement Santé du CCAS de Poitiers mène une politique de prévention en matière de santé qui s'articule autour des trois dispositifs : l'Atelier Santé Ville (intervenant sur les quartiers prioritaires : Bel Air, Saint Eloi, Couronneries, Beaulieu, Trois Cités), le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en Santé Mentale (périmètre de Poitiers).

Acteurs associatifs, conseils citoyens, groupes d'habitants, institutions, professionnels, bénévoles, vous pouvez nous contacter si vous souhaitez :

- connaître les partenaires agissant dans le domaine de la santé, être mis en relation avec eux en fonction de vos besoins ;
- connaître les actions existantes en matière de prévention santé ;
- un soutien technique pour développer une idée, un projet, une action en lien avec la santé/le bien-être ;
- travailler collectivement autour d'une thématique de santé particulière ;
- participer à des groupes de travail et de coordination d'actions sur les questions de santé mentale, handicap/santé, activité physique/santé, de prévention des addictions.

Permanences d'accès aux droits de santé

■ Le Pôle Accompagnement Santé propose des permanences d'accès aux droits de santé pour vous aider dans vos démarches de santé, lors d'entretiens individuels :

- au CCAS : pour les personnes bénéficiaires du RSA, personnes seules ou couples sans enfant ;
- au Centre de Santé des Trois Cités : un mercredi matin sur 2 ;
- à la Maison de santé des Couronneries : un jeudi après-midi sur 2.

Où s'ADRESSER ?

CCAS / Direction Action sociale et Santé
45 rue de la Marne, Poitiers
05 49 52 38 14 • ccas@poitiers.fr

SAS "Soins et Accueil des Sourds", au CHU

■ Service de consultation dédiée aux personnes sourdes et leurs accompagnants.

Où s'ADRESSER ?

CHU
sas@chu-poitiers.fr • 06 30 08 10 20

personnes sourdes
ou malentendantes

en cas
d'urgence
contactez le

114

Ce service (accessible par SMS, fax, Skype ou ooVoo: sas-poitiers) est gratuit et ouvert 7 jours/7, 24h/24



9

Site internet de la ville

- mettre les actions de prévention et de promotion de la santé, l'information sur les dispositifs existants
- résumé des échanges précédents : si un travail sur le site de la Ville est envisageable, l'objectif serait de le rendre accessible à toute personne en situation de handicap. Le travail mené serait alors sur l'accessibilité de l'information y compris les informations santé (LSF, audio description, pictos, plus d'informations et de liens autour de la santé et des partenaires, ergonomie). 2LPE est prêt à travailler avec d'autres associations concernant la diffusion d'informations à relayer sur le site.
- à suivre : travail de refondation du site internet de la ville, et ajout du volet santé en lien avec le CCAS. Une chargée de communication travaille sur cette question au CCAS.

Mobilité : améliorer la mobilité dans la vie quotidienne pour le mieux-être - un préalable

- améliorer la communication et/ou l'accès à la communication sur les dispositifs existants : les associations peuvent solliciter un groupe de travail auprès de la Direction Mobilités pour traiter de façon plus approfondie les questions liées à l'accessibilité des transports (commission accessibilité GP du 14.12.2017)
- développer la formation des conducteurs de bus sur la sensibilisation des différents handicaps : les associations peuvent demander de nouveau à Vitalis des sessions de sensibilisation (commission accessibilité GP du 14.12.2017)

Une sensibilisation des conducteurs Vitalis a été faite fin 2014, pilotée par plusieurs associations (APF, GIHP, ARMMELHISCA) : mise en situation surdicécité, fauteuil.

Quelques remarques :

- réservation du système Handibus : n'a pas vocation à faire du porte à porte
- retard dans le système
- situation anxiogène pour les personnes : attente, soins réduits de rééducation
- la MDPH a réduit les taux à 79%, ce qui pose des soucis pour avoir accès au service Handibus
- question de la réponse accompagnée pour tous (Rapport PIVETEAU)
- moins de bus l'été
- repères dans les bus
- accompagnement dans les bus
- turn over des conducteurs : formation accueil avec un module handicap...



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

**Réunion de bilan « Festival Les
Accessifs »
12 septembre 2017**

COMPTE-RENDU de la réunion du 12 septembre 2017 (mairie de Vouneuil-sous-Biard)

Objet :

Réunion de bilan du Festival « Accessifs » du 20 mai au 17 juin 2017

Auteur du compte rendu : Isabelle BERT
Avec le visa du Directeur : Pierre JOLLY

Présents :

Luigi AVANZATI (Rétina France), Guy BAUDIFFIER (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire), Isabelle BERT (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Sophie BOCHU (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité), Emilie CHOUTEAU (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité et Centre de Ressources Handicap), Fabienne COEFFARD (GIHPPC et CED-H 86), Samuel DARDAIN (Compagnie Et Si), Liliane FAYOLLE (CCAS de Vouneuil-sous-Biard), Géraldine GALLEG (CCAS de Poitiers - Pôle accompagnement santé), Véronique GAUTREAU (Atout'Ane), Monique GIRARD (UNAFAM 86), Jean-Marie GUERIN (Ville de Saint-Benoît – Conseiller municipal), Anne-Marie GUIGNARD (Au Bonheur du GEM), Daniel GUYONNET (Université de Poitiers – Vice-président), Abderrazak HALLOUMI (Ville de Poitiers – Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Yannick HERAULT (ASSHAV / CDH 86), Corinne LAVILLE (Ville de Vouneuil-sous-Biard – Conseillère municipale déléguée), Stéphanie LECLERE (Au Bonheur du GEM), Thierry LIMINANA (ITEP de Gurion), Jean-Marie MAGNAN (Ville de Rouillé – Adjoint au Maire, Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Ludivine MANSIERE (ITEP de Gurion), Françoise OCCELLI (CCAS de Vouneuil-sous-Biard), Vincent PELLERIN (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Victor SIRONNEAU (ACSEP), Laurent PETIT (CAAP), Thibault RAPIN (Université de Poitiers – Service du Développement Social et de la Diversité), Nathalie RAULT (ITEP de Gurion), Christine ROYER (Ville de Dissay – Conseillère municipale déléguée), Nacer SIDER (ARMMELHISCA), Pierre VALENCON (CDSA 86), François VAUTIER (2LPECO)

Excusés :

Léonie ATETE POUPART (MLIP), Maryline AUGER (Ville de Buxerolles), Philippe AZARIAS (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Martine BATAILLE (Ville de Saint-Benoît – Conseillère municipale, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Pauline BELTRAN (Maison de l'Architecture), Peggy BOBINEAU (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Elsa BOUTELOUP (ALEPA et CDSA 86), Emmanuelle BRISSARD (Grand Poitiers – Direction Education Vie de la Cité), Jean-Louis

CHARDONNEAU (Ville de Buxerolles – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Maud CHAUVINEAU (Temps DEM), Jean-Michel CHOISY (Ville de Curzay-sur-Vonne – Maire, Grand Poitiers – Conseiller communautaire), Dominique CLEMENT (Ville de Saint-Benoît – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Fred DETRAIT (Centre socio-culturel de la Blaiserie), Dominique DUPUY (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane DUVAL (Maison de l'Architecture), Patrice FILSTROFF (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Amélie FITOUR (Epilepsie-France), Emilie FRANCOIS (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane GARNAUD (Ville de Lavoux – Premier Adjoint, Grand Poitiers – Conseiller communautaire suppléant), Michel GRELLIER (ASSHAV / CDH 86), Annick HOFFMANN (UNAFAM 86), Noémie JOLIBOIS (Ville de Poitiers – Direction Espaces verts), Pierre JOLLY (Ville de Poitiers et Grand Poitiers – Direction Politique de la ville - Solidarités), Eric LABBE (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphane LAPLAUD (Grand Poitiers – Direction Jeunesse et vie sportive), Stéphanie LE GAL (GEM de la Cordée), Mélanie MAINGAN-SACHON (Grand Poitiers – Musée Sainte-Croix), Christine MARCINIAK (Ville de Buxerolles – Adjointe, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Virginie MARTIN (ALEPA), François MAYNARD (Grand Poitiers – Direction Risques Accessibilité), Nicole MERLE (Ville de Sèvres-Anxaumont – Maire, Grand Poitiers – Conseillère communautaire), Damien MIGNOT-RODA (Association des Sourds de Poitiers), Jérôme NEVEUX (Ville de Jaunay-Marigny – Maire, Grand Poitiers – Vice-président), Claire PEIFFER (Maison des Projets de Buxerolles), Yves PETARD (UNAFAM 86), Nelly PETITEAU (Grand Poitiers – Ludothèque), Jean-Marie PICHARD (Stade poitevin tennis de table), Vincent RENOIR (LE-CENTRE), Marine ROMESTANT (SAMETH 86), Cécile ROYER (Grand Poitiers - Médiathèque), Chloé TEILLET (Syndrômes d'Ehlers – Danlos 86)

FESTIVAL DES ACCESSIFS



5^{ème} EDITION
Du 20 mai au 17 juin 2017
Thématique : Le partage

Les Accessifs : « partageons nos différences »
Animations autour du handicap
La ville de Poitiers et Grand Poitiers poursuivent leurs actions en faveur du handicap
Créer une vraie réflexion autour du handicap avec les habitants et les usagers

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers sont engagés dans la prise en compte des situations de handicap depuis longtemps.

Créé en 2010 par la Ville de Poitiers, le festival « les Accessifs » est une vaste opération de sensibilisation autour du handicap se déroulant sur plusieurs jours, tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations.

Ces temps d'animations sont destinés à sensibiliser, à mobiliser autour du handicap, à communiquer sur les actions et initiatives portées par les acteurs.

Les «Accessifs» ont pour objectif de «changer le regard sur le handicap», d'éduquer à la différence et de lutter contre les discriminations à travers les animations proposées par les partenaires et sensibiliser chacun à ses problématiques. Entre manifestations culturelles, débats, ateliers artistiques, activités

sportives et culturelles diverses, les « Accessifs » sont destinés à un public le plus large possible, toutes générations confondues.

EDITION 2017

La dernière édition des « Accessifs » s'est déroulée du **20 mai et au 17 juin 2017** : thématique « **le partage** ».

La prochaine édition est prévue en 2019.

Les années intermédiaires : exposition pendant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH novembre 2018).

BILAN

Axes d'évaluation

- **Les objectifs ont-ils été atteints ?**
- **Public visé ?**
- **L'organisation :**
 - **La préparation**
 - **La communication**
 - **L'appui logistique par la Ville**
- **Facteurs de réussite ?**
- **Pistes d'amélioration ?**

L'évaluation reflète les remarques et les appréciations notées sur les fiches retournées par les partenaires.

LES OBJECTIFS

Rappel des objectifs du Festival :

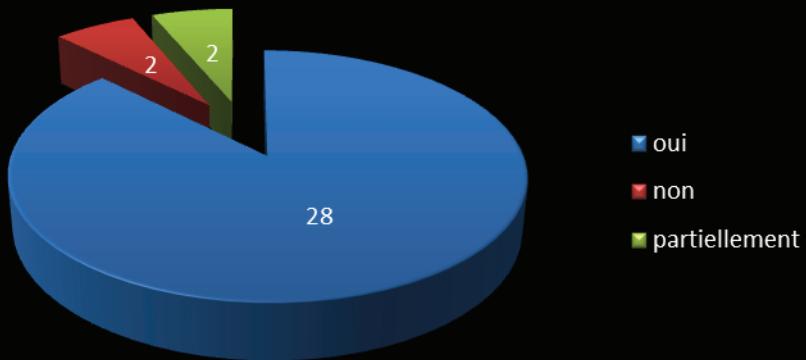
- valoriser les multiples initiatives portées par les acteurs locaux tout au long de l'année
- impliquer les habitants, les usagers
- faire se rencontrer différents publics.

↳ FAIRE CHANGER LES REGARDS (Dédramatiser)

D'autres objectifs exprimés, propres à chaque animation :

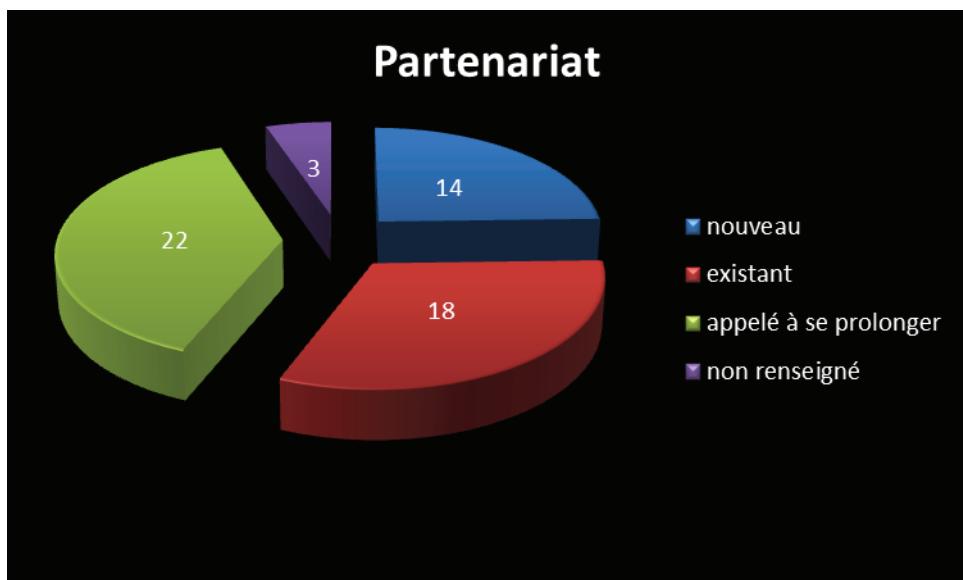
- faire découvrir une activité
- permettre à des personnes en situation de handicap souvent isolées de partager un moment de convivialité
- présenter un autre regard sur le handicap par l'intermédiaire de réalisations artistiques
- produire un spectacle de qualité devant tout public en priorité non sensibilisé au handicap et découvrir les autres spectacles
- sensibiliser le grand public au handicap (aux difficultés induites)
- mixer les publics
- favoriser la solidarité
- partager nos différences.

Pensez-vous avoir atteint vos objectifs?



Pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers, c'était aussi l'opportunité de :

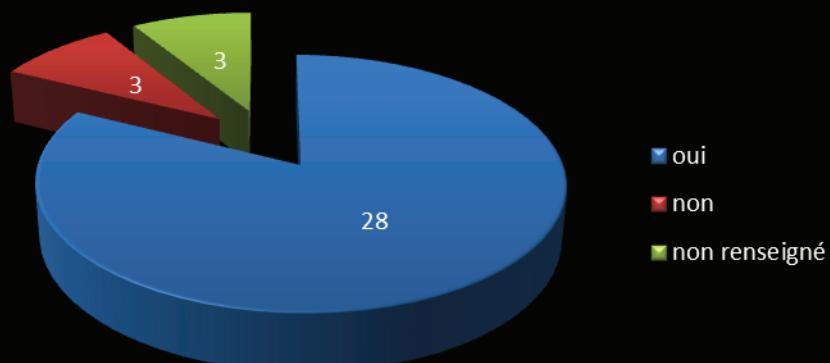
- créer du lien avec les acteurs locaux impliqués
- une centaine de partenaires
- créer encore plus de liens entre les partenaires
- sensibiliser le grand public aux différentes structures.



LE PUBLIC

- Public au RDV dans la majorité des cas
- Sur la soirée culturelle, public de tout âge, en majorité concerné par le handicap, amis ou parents
- Sur la place Leclerc, grand public, enfants et adultes avec ou sans handicap
- Sur certains événements, les publics étaient moins au rendez-vous (table ronde SEVE, table ronde Vouneuil, Buxerolles, Parc des Expos)
- Mixité des publics
- Retours positifs des participants
- Prises de contact

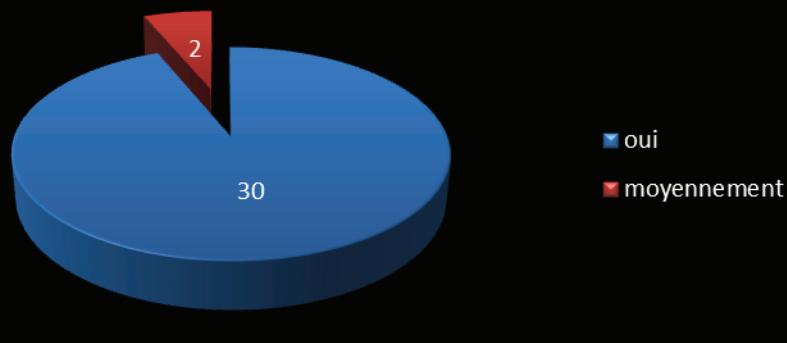
Le public est-il effectivement venu?



L'ORGANISATION ET LA PREPARATION

- Mobilisation des partenaires
- Beaucoup d'échanges
- Nombre de réunions suffisant
- Bonne coordination des projets

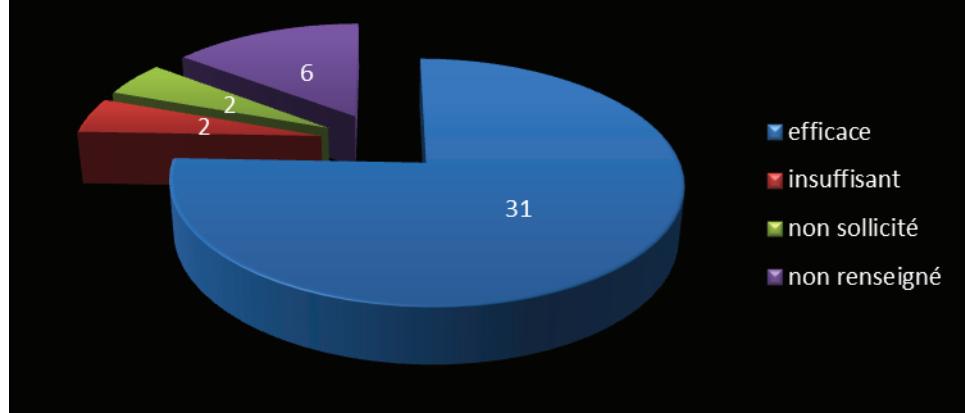
La préparation du festival (réunions, circulations de l'information) a-t-elle été efficace?



L'APPUI LOGISTIQUE PAR LA VILLE DE POITIERS

Certains partenaires n'ont pas fait appel à la ville.
Dans l'ensemble très bon retour des partenaires.

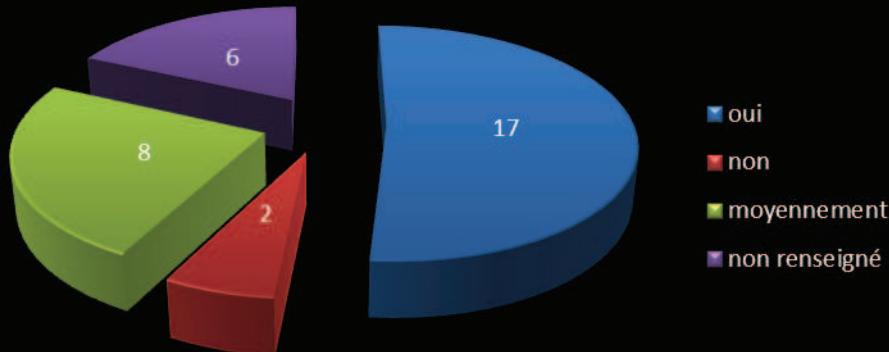
L'appui logistique a-t-il répondu à vos attentes?



LA COMMUNICATION

- Annoncer les événements en particulier
- Beaucoup de manifestations le même week-end
- Communiquer davantage auprès des maisons de quartier, écoles et accueils de loisirs

Les moyens de communication sont-ils adaptés?



Rappels :

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers ont financé les supports de communication :

- Poitiers Mag et Magazine Sortir
- Site internet
- Spots Radio Pulsar et un direct de 2 heures
- Sucettes Decaux
- Revue de Presse
- Couverture photos
- Affiches A3
- Mailings
- Programmes sur le mois (peu lisible pour les partenaires)
- Vidéo (disponible sur you tube <https://youtu.be/QEAn1YHYPQ>)
- Conférence de presse



- Inauguration du festival
- Facebook
- Affichage dans les bus de ville

saint-benoît

Salon sensoriel avec "Armmelhisca"

Dans le cadre de l'édition 2017 des Accessifs, l'association Armmelhisca proposera le vendredi 9 juin salle André-Coquema son 4^e salon sensoriel intitulé « Pour un voyage à la découverte de nos cinq sens ». « Cette journée se veut un moment d'appréhender le handicap de manière ludique, de créer du lien, de déramatiser le handicap mais aussi d'apporter un maximum d'informations aux personnes en situation de handicap », explique Nacer Sider, fondateur et cheville ouvrière d'une association qui regroupe une quarantaine de bénévoles.

Un déjeuner sensoriel

Plus de 130 visiteurs avaient participé l'an passé aux nombreux ateliers gratuits proposés tout au long de la journée avec pour point d'orgue un déjeuner sensoriel où les convives devaient manger les yeux bandés. « Un voyage extraordinaire entre saveurs et sensateurs » aux dires des participants. Au cours de la journée, les visiteurs pourront participer gratuitement à de nombreux ateliers : grands jeux sensoriels en extérieur, jeux interactifs en 2D accessible au



Le repas sensoriel, un extraordinaire voyage à travers les sens.

non-voyants, ateliers tactiles avec initiation au braille, initiation au fauteuil et à la canne blanche, atelier de musicothérapie (violon, mandoline et accordéon) animé par Catherine Carlier, contes sensoriels avec suivi sur livres en braille ou en relief avec François Pilorget. En parallèle, l'artiste Anne Chailloux exposera ses tableaux sensoriels. En partenariat avec Baum Re-tec France et Opticiens Mutualistes, des stands présenteront le matériel adapté pour déficients visuels. « Une journée atypique ouverte à tous pour parler, échanger et se compor-

ter et pour casser la peur du handicap qui peut frapper un jour ou l'autre chacun de nous », poursuit Nacer Sider.

➤ 4^e édition du Salon sensoriel proposé par l'association Armmelhisca, vendredi 9 juin de 10 h à 19 h, salle André-Coquema (quartier de la Varenne) à Saint-Benoit. Entrée libre. Ouvert à tous publics. A partir de 12 h, repas sensoriel avec apéritif : 16 € (réservation obligatoire avant le 7 juin), 16 h, goûter : 2 €.
 ➤ Renseignements et réservations : Nacer Sider, chargé de mission de l'association, 30, rue des Essarts à Saint-Benoit. Tél. 05.49.54.43.61 ou 06.85.24.07.92. armmelhisca@outlook.com www.armmelhisca.fr

en savoir plus

➤ Armmelhisca (Association de rencontre pour la musique, l'environnement, le handicap, l'information, le sensoriel, la culture et l'animation), est une association à but non lucratif dont l'objectif est de favoriser l'intégration et la communication à travers les cinq sens et divers outils sensoriels.
 ➤ L'association intervient régulièrement dans les écoles (Temps d'activités pédagogiques) et les municipalités (sensibilisation des agents à l'accessibilité).

éducation

Des lycéens sur la scène des Accessifs

Dans le cadre du festival Les Accessifs, les 17 élèves d'une classe de terminale SPVL (Services de proximité et vie locale) du lycée Saint-Jacques-de-Compostelle monteront sur scène le 8 juin, lors de la soirée culturelle Chic'n Cheap organisée à la salle R2B à Vouneuil-sous-Biard. Encadrés par trois enseignants de leur lycée et trois professionnels de l'Association pour le développement des rencontres artistiques et sportives (Adras), ils ont notamment préparé une pièce de théâtre autour du poème de Jacques Prévert « Cet amour », étudié en classe cette année. « C'est bien mais raconte-nous une histoire », lance Malik Asitou, metteur en scène, à une élève pendant les répétitions



Les élèves de terminale SPVL lors des répétitions hier.

hier. « Je veux voir de la sincérité, charmez-nous », ajoute-t-il quelques minutes plus tard. Lors de la soirée du 8 juin, les élèves alterneront entre danse et pièce de théâtre et partageront la scène avec des adultes handicapés du centre socioculturel Le Local. « L'année dernière, on est déjà montés sur scène avec des personnes handicapées lors du festival Choukar, indique Maud, 18 ans. Avec ce type de spectacle, on est plus dans la gestuelle, l'expression du corps. On apprend aussi à maîtriser notre voix, notre souffle. » Pour Élisabeth Larram, la professeure principale de la classe, « avec ce projet, les élèves ont plus confiance en eux, ils sont plus à l'aise dans leur corps ».

C. M.

L'architecture du handicap remise en question

Une conférence à la Maison de l'architecture a démontré les limites de la loi de 2005 pour l'accessibilité. Il faut une approche humaine.

Depuis moins d'un an, des personnes traumatisées crâniennes résident dans des appartements du quartier des Montgorges, dans un immeuble qui héberge également des seniors et des familles. Cette « inclusion » est due à la volonté de l'Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés du Poitou-Charentes (1). Mardi, à la Maison de l'architecture, Marie-Françoise Del Degan, membre du conseil d'administration, a évoqué la construction du projet dans le cadre d'une conférence sur « Architecture et handicap, jusqu'où aller dans l'accessibilité ? ». 70 personnes (dont de nombreux étudiants en ergothérapie, des architectes) ont parti-

cipé à cette rencontre inscrite dans le programme du festival Les Accessifs.

Marie-Françoise Del Degan, dont la fille a été victime d'un gravissime accident avenue de la Libération, a témoigné à quel point ces événements fracassaient des vies. « Il faut tout repenser qu'il s'agisse du quotidien, de l'habitat, du cheminement », souligne-t-elle. Après avoir séjourné de longs mois dans des établissements spécialisés, des handicapés ne veulent plus de structures. « Ils veulent revenir à la vie d'avant, vivre chez eux, à leur rythme, parmi les autres mais avec une aide adaptée. D'où la nécessité de créer d'autres types d'habitat. »

“ Faire du beau est possible ! ”

Le projet aux Montgorges a été monté avec le bailleur social Logiparc (désormais Ekidom). Cinq appartements de 53 m² sont disponibles, quatre occupés, la salle de repas et la buanderie sont communes. Cinq assistantes de vie assurent une présence quotidienne.

Quelques couacs dans l'aménagement des appartements pouvant éventuellement être destinés à des « valides » ont été pointés du doigt. Ils ont fait bondir l'architecte tourangelle Na-



Une visite de l'immeuble des Montgorges avait été organisée par l'association de traumatisés crâniens en avril 2016.

dia Sahmi, spécialisée dans les questions d'accessibilité et de qualité de vie pour tous. « Ce n'est pas parce qu'on est handicapé qu'on doit subir ça ! », s'insurge-t-elle. *Faire du beau est possible* - l'exposition le démontre (2) - et c'est l'affaire des architectes, mais à condition de partir du projet de vie, du projet de quartier. Il faut avoir une approche humaine. » Elle a participé à la rédaction de la loi sur l'accessibilité de 2005, mais celle-ci a « cloisonné » les handicapés, « les vieux », au lieu de penser au vivre avec. Il faut donc faire autrement, chercher des dénominateurs communs utilisables par tout le monde ».

Les écueils de la loi de 2005 ont également été critiqués par Abderrazak Halloumi, adjoint au maire à l'accessibilité. Il préconise « d'aller vers une forme d'accessibilité raisonnée ». Pour Bernard Cornu, adjoint à l'urbanisme, si les espaces vierges comme les Montgorges sont propices à la mixité humaine, l'existant plein d'embûches l'est moins. Toutefois, il faudra rendre la ville peu à peu accessible à tous.

Marie-Catherine Bernard

(1) www.aftc-poitoucharentes.fr
(2) « Quand l'architecture efface le handicap » à la MDA, 1, rue de la Tranchée. Tél. 05.49.42.89.79.



L'architecte Nadia Sahmi : « Il faut partir du projet de vie des personnes ».

vouneuil-sous-biard

Autisme : un centre aux méthodes reconnues



Les CM2 de Jacques-Yves-Cousteau invités du CAAP.

Les portes ouvertes du 8 juin au Centre pour adultes autistes en Poitou (CAAP), ont permis aux visiteurs de constater la réussite d'une structure d'accueil au fait de l'accompagnement des malades et de leurs familles.

Acacio, sorti de " l'enfer "

Dans le cadre du festival des Accessifs, les CM2 de l'école Jacques-Yves-Cousteau en ont appris plus sur l'autisme : « Il n'est pas contagieux mais ne se guérit pas, a expliqué une psychologue. Les autistes ne comprennent pas le monde et ont des difficultés de communication, de socialisation et de compréhension. Notre travail consiste à adapter les comportements vis-à-vis du monde extérieur ». Laurent Petit (directeur du site) a présenté l'organisation en 4 maisons qui accueillent aujourd'hui 24 autistes âgés de 23 à 63 ans, et 45 éducateurs. Crée grâce au

docteur Christiane De Pasquale et avec le concours de la municipalité qui céda le terrain, « le CAAP œuvre pour rendre aux adultes une vie la plus citoyenne possible et, ce qui est le plus remarquable, en diminuant de façon importante les traitements médicamenteux et autre forme d'isolement ».

Présidente d'Autisme France, Mme Langlois a insisté sur « le travail de défense des droits des autistes effectué depuis 30 ans par les associations. Ce centre est une structure de prise en charge et d'accompagnement qui réussit parfaitement ses missions malgré les difficultés, comme ces changements de ministres qui créent un manque de cohérence et un ralentissement préjudiciable. Cependant, un Plan Autisme 4 va débuter le 3 juillet prochain en direction avant tout de la formation des personnels, de la prise en compte et de la prévention des comportements à problème, de

la prise en charge des patients et de l'accompagnement des familles ».

Comme celle d'Acacio, âgé de 37 ans et pensionnaire depuis 2005 du CAAP après un parcours que nous explique Alessandra, sa maman : « Acacio a été interné pendant 6 ans en hôpital psychiatrique, vivant à même le sol. Nous avons cherché un lieu d'accueil sur internet dans le monde entier. Aujourd'hui mon fils va très bien car, après avoir connu l'enfer, c'est un ciel bleu qui guide sa vie » ! Acacio qui, avec ses amis, a profité tout l'après-midi des nombreuses animations installées spécialement, entre maquillage, structures gonflables et autres intervention de Boubou et de ses copains.

Centre pour adultes avec autisme en Poitou (CAAP) : 8 allée Jacquard 86580 Vouneuil-sous-Biard.
Tél. 05.49.52.63.67
ou lecaap@wanadoo.fr

Les Accessifs : un autre regard sur le handicap

Le festival bat son plein. Hier place du Maréchal-Leclerc, les associations œuvrant dans ce domaine montraient leurs initiatives aux Poitevins.



Porté par la Ville et Grand Poitiers, le festival Les Accessifs propose un mois d'animations pour tous dont l'objectif est de donner à voir le handicap sous un nouveau jour. Jusqu'au 17 juin, tout un programme de spectacles, d'ateliers, de rencontres sportives, d'expositions et de conférences est décliné à travers la ville et dans plusieurs communes de l'agglomération*.

“ Les mentalités évoluent ”

Ainsi hier, un village associatif s'était installé sur la place Leclerc avec différentes activités culturelles et sportives. Parmi elles, des parcours en fauteuil proposés à des valides pour qu'ils appréhendent l'espace et l'environnement autrement. A l'initiative de ces parcours, la plate-forme Handicap Pluriel,



Jeux de ballons adaptés ou parcours en fauteuil étaient proposés au public au sein d'un village associatif installé sur la place Leclerc.

regroupement de six acteurs reconnus de l'insertion professionnelle pour personnes en situation de handicap (GIHP, Cap emploi, Diapasom, Espoir 86, Sameth, Siadv), « On intervient aujourd'hui ici mais toute l'année dans les entreprises pour expliquer que les personnes handicapées ne sont pas un frein à l'emploi, commente

Anne-Marie Jean, de Cap Emploi. C'est pour nous important de sortir le handicap dans la rue ». Avec d'autres temps forts dans l'année également consacrés à cette thématique (semaine du handicap en novembre ou autour du handicap psychique en mars) les Accessifs contribuent à leur manière à porter un autre regard. « C'est vrai que les mentalités

évoluent dans le bon sens, remarque Anne Larrouy pour l'Udaf 86, plus on en parle et plus on démythifie. Peu à peu, le handicap fait moins peur ».

Jean-Michel Gouin

* D'autres rendez-vous sont programmés jusqu'au 17 juin, à Poitiers, Buxerolles, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard. Renseignements sur www.poitiers.fr

A la rencontre de Blanche et Brassica



Les chèvres sont un peu farouches, mais très curieuses et gourmandes.

Dans le cadre de la programmation des Accessifs, une animation « portes ouvertes » était proposée ce jeudi à l'enclos des chèvres du parc de Blossac. Sur place, les visiteurs, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, pouvaient faire connaissance avec deux cochons d'Inde, le lapin Rubilax et bien sûr les quatre

chèvres nées à Blossac : Martouf, Moka, Blanche et Brassica. « On essaie de permettre aux personnes handicapées d'approcher les animaux, de les caresser mais ce n'est pas facile, elles n'ont pas l'habitude de voir les gens s'approcher trop près d'elles, expliquait Philippe Azarias, animateur animalier. On ne les a pas nourries ce matin, donc là les gens peuvent

leur donner des graines, ce qui facilite l'approche, vu qu'elles sont curieuses et très gourmandes. » Toujours dans le cadre des Accessifs, la même animation sera proposée samedi après-midi de 14 h à 16 h 30 (rendez-vous au parc de Blossac devant l'enclos des chèvres, sur réservation au 05.49.41.39.37).

buxerolles

La commune fête le sport pour tous

Ce samedi 17 juin, le gymnase Eric Tabarly et complexe sportif André-Messy accueilleront la grande fête du sport pour tous à partir de 14 h. En 2015, la municipalité a souhaité organiser la première fête des sports. Une occasion de rassembler les associations de la commune, de faire connaître leurs pratiques, de valoriser les sports et de mettre à l'honneur des « champions » et personnalités de la commune. Lors de cette première édition, dix-sept associations sportives de la commune ont participé. Des associations culturelles se sont jointes pour proposer des animations ponctuelles (spectacle, flash mob...) en journée et en soirée. Les élus ont souhaité renouveler cette fête des sports pour tous en 2017 en donnant une place plus importante au



Défilé dans les rues de Buxerolles.

sport adapté et handisport. Le comité du sport adapté est associé à cette organisation en sollicitant ses associations membres. L'idée étant de pratiquer le plus possible, ensemble, les activités. La présence de

celles-ci peut permettre à des associations locales d'ouvrir leur pratique au sport adapté. Cette manifestation s'inscrit dans la démarche de la cinquième édition du festival des Accessifs de Poitiers, riche en

spectacles, ateliers, pratiques et rencontres sportives qui a débuté le 20 mai et qui propose durant 4 semaines des animations autour du handicap.

> **Au programme.** A 14 h, défilé départ de la Place des Castors ; De 14 h 30 à 18 h 30 : animations sportives et jeux gratuits. A 18 h 30 : vin d'honneur avec animation musicale. De 19 h 30 à 21 h : chants par les élèves de l'école élémentaire du Bourg, des élèves du collège Jules Verne et la chorale du club Rencontres. Vidéo. Tout l'après-midi, buvette et restauration rapide, en soirée, durant le spectacle.

Cor. Jacqueline Géniteau

Plateau-repas : réservation impérative avant le 12 juin auprès de Claude Moreau au 05.49.47.67.69

Une web TV accessible

Dans le cadre du festival Les Accessifs, qui propose des animations autour du handicap jusqu'au 17 juin, le Local a présenté deux actions réalisées avec les enfants du CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) et de l'accueil périscolaire de l'école Paul-Blet. Réunissant à la fois des enfants sourds et des enfants entendants, ces projets menés depuis le mois de janvier ont permis de réfléchir au « vivre ensemble » en s'amusant.

S'inspirant du modèle de la web radio du Local, les enfants ont travaillé sur les prémisses d'une web TV comme moyen d'expression. Une série de petits films, tous traduits en langue des signes, ont été réalisés en associant les parents à la rédaction des textes. L'histoire du lapin d'Alaska ou encore la description d'une discipline sportive ont été présentées dans une joyeuse effervescence lors du festival. L'idée



Projection des films réalisés par les enfants sourds et entendants pour la web TV.

est maintenant d'essayer de développer ce projet de web TV qui pourrait intéresser beaucoup de monde » explique Yohann Gace, coordinateur des trois CLAS du Local (écoles Paul-Blet, Damien-Allard et Coligny-Cornet) qui accueillent les enfants trois fois par semaine, de 16 h à 18 h pour une aide aux devoirs et une ou-

verture culturelle. Après la projection du travail sur la web TV, l' « orchestre désorganisé » a fait son entrée pour un concert rythmé et coloré. Des instruments à percussions en tous genres ont été fabriqués par les enfants eux-mêmes pour partager ensemble de bonnes vibrations.

beaulieu

Santé et bien-être pour tous

Comme chaque année depuis 9 ans, la Mission locale d'insertion a profité du festival des Accessifs pour proposer ce mercredi une journée consacrée à la santé et au bien-être. Pour donner plus d'impact à son intervention, explique Léonie Atete-Poupart coordinatrice de l'opération, la Mission locale l'inscrit chaque année dans un quartier différent. Cette année, c'est au cœur du quartier de Beaulieu, sur la place des Templiers, que les habitants ont pu s'informer et se faire chouchouter auprès de professionnels, médecin, pharmacien, masseuse, socioesthéticienne et relaxologue, ou auprès d'associations qui militent pour la prévention, comme AIDES, dans le domaine de la santé sexuelle, du dépistage du VIH et



Un cocktail fruité bien mérité servi par Marion.

de l'accueil et de l'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), ou Ekinos, collectif de réduction des risques en milieu festif.

Le centre d'animation de Beaulieu était partie prenante de l'organisation de cette journée, d'autant plus que la diététicienne Marion Duveau y anime toute l'année un atelier

consacré à l'alimentation. A son stand, il fallait pédaler pour actionner le blender et avoir droit à un délicieux smoothie. Franc succès auprès des enfants. Les jeunes du groupe 20 du dispositif « Garantie jeunes » actuellement en stage à la Mission locale ont donné un sérieux coup de main pour la mise en place de la vingtaine de stands de cette journée « Santé vous bien ». Tout le monde a pu, tout en s'informant, prendre part à des animations et apprendre à se mettre à l'écoute de leur corps.

Garantie jeunes : les jeunes sans emploi (de 16 à 26 ans) sont rémunérés (470 €) pendant un an. Après un mois de stage en collectif à la Mission locale, ils bénéficient de 11 mois pour développer un projet personnel ou professionnel, en vue de reprendre des études ou de trouver un emploi.

Festival Les Accessifs : Un moment d'humanité

Le handicap ?... Ça n'intéresse personne !... La table ronde organisée le mardi 6 juin dans le cadre du festival Les Accessifs pouvait se résumer ainsi.

Avec des témoignages de parents de jeunes personnes handicapées, Alexandre et Anne, des témoignages de personnes Jane et Cyril, elles-mêmes handicapées et l'éclairage tant scientifique qu'humain d'un jeune chercheur et d'un jeune chef d'entreprise au service des personnes âgées, la table ronde fut d'une grande qualité. Le public était peu présent mais les spectateurs ont pu apprécier ces grands moments d'humanité, de tendresse et d'amour, car c'est bien de cela dont il s'agit quand il faut

avancer, continuer à vivre, se fixer des objectifs pour ne pas être écrasé par la douleur, par la perte d'autonomie...

Par ses interventions, Jacques Bouchand, Maître de Conférence à l'Université de Poitiers (responsable du Master Intégration des Personnes Handicapées et en Difficultés) a su donner du lien, de la profondeur à l'ensemble de ces témoignages.

L'être humain ne se désintéresse pas du sujet, il n'a pas envie de prendre conscience qu'à tout instant la vie peut basculer... une mauvaise chute, la perte de la mémoire, le mauvais réflexe et le corps qui ne répond plus, la vie prend alors un autre chemin.

Cor. : Laurent Pasquier

Accessifs : le sport en partage



170 enfants, valides et handicapés, se sont déroulés entre le théâtre de verdure et la salle R2B.

La commune de Vouneuil-sous-Biard a apporté sa pierre au programme des Accessifs, le festival autour du handicap organisé pendant un mois par la Ville de Poitiers. La semaine dernière, les élèves de CM1 et de CM2 des deux groupes scolaires de la commune ont participé à des rencontres sportives avec les enfants de l'Institut médico-éducatif de Biard et

ceux de l'Institut régional des jeunes sourds de Poitiers. La sensibilisation aux pratiques de handisport et sports adaptés (volley assis, tennis de table assis, vince pong, cécifoot, parcours en aveugle, parcours en fauteuil, boccia, langage des signes, torball, basket en fauteuil) constituaient le thème de cette rencontre : 170 gamins se sont déroulés entre le théâtre de verdure et la salle

R2B. Cette journée était organisée par Thomas François, apprendi à la mairie, au service Enfance et Jeunesse, en collaboration avec la commission Accessibilité de Vouneuil-sous-Biard. Dans le cadre de sa formation (BPJEPS) au Creps de Boivre, il a imaginé puis mis en place cette journée liant le sport et la santé.

saint-benoît

Son déjeuner les yeux bandés

Hugo Manteau a participé, vendredi salle André-Couquema, au déjeuner sensoriel organisé par l'association Armmelhisca dans le cadre du 4^e salon sensoriel « Vivre nos 5 sens ». Ce jeune chef d'entreprise a livré, à chaud, ses premières impressions. Les yeux bandés, les repères volent en éclats. L'association Armmelhisca a récemment été mise à l'honneur, dans la catégorie « Au cœur de l'humain », par la Jeune Chambre Économique lors de la cérémonie du 10^e Pictavien de l'année. C'est là qu'Hugo Manteau a rencontré Nacer Sider, le fondateur d'Armmelhisca. « Il m'a parlé de son salon. Je me suis inscrit au repas. Ici, on n'est pas dans le business. Ce repas est fait pour nous faire découvrir le quotidien des personnes en situation de handicap visuel. C'est une vraie opportunité. On ne se rend pas compte de ce que vivent ces personnes ». Justement, pour mieux comprendre, il a choisi de se bander les yeux, dès l'apéritif. « Au début, j'ai essayé de m'asseoir seul puis quelqu'un m'a pris la main pour me guider. Je ne sais pas



Pour Hugo Manteau, ce repas sensoriel était une expérience à vivre pour mieux comprendre le quotidien des aveugles.

qui sont les gens qui m'entourent. J'essaie de les imaginer à la voix. Je pense que la personne située en face de moi a une quarantaine d'années. » Perdu : elle en a 28. Lors du repas, il a dû redoubler de concentration et développer ses sens. « J'ai essayé de trouver des repères, de toucher, de mémoriser pour me positionner dans l'espace. Le morceau de pain collé au verre, les couverts juste à côté... ». Si l'exer-

cice n'apparaît pas trop compliqué le temps d'un repas, Hugo Manteau le reconnaît « l'espace d'une vie, c'est une autre histoire ». Patron de l'institut de beauté Citron Vert à Poitiers, il n'exclut pas l'hypothèse de proposer cette expérience à ses salariés. « Les yeux bandés, on parle autrement, d'autres choses que de travail. Une autre forme de rencontre ».

www.armmelhisca.fr

Les Accessifs ont un autre regard sur le handicap

Le festival Les Accessifs propose un mois d'animations, à partir du 20 mai. Il donne à voir le handicap sous un nouveau jour.



C'est un festival qui a lieu tous les deux ans, en alternance avec la journée des associations. Les Accessifs, sous-titrés « Partageons nos différences », proposent à partir du 20 mai quatre semaines d'animations autour du handicap. La cinquième édition qui s'annonce sera riche en spectacles, métiers, pratiques et rencontres sportives...

“ Des progrès mais il reste du travail ”

L'objectif est clairement affiché : il s'agit de sensibiliser et d'interpeller à travers un programme d'animations un large public sur la façon dont il perçoit le handicap (lire notre sélection ci-dessous).

Au cours de la présentation de cette 5^e édition, le maire, Alain Claeys et son adjoint à la lutte contre les discriminations, Abderrazak Halloumi, ont chacun insisté sur la volonté de la ville



Abderrazak Halloumi, adjoint à la lutte contre les discriminations et le maire Alain Claeys veulent montrer la richesse du tissu associatif qui se mobilise pour le handicap.

(Photo archives)

de s'impliquer depuis de nombreuses années dans des actions d'amélioration globale du cadre de vie des personnes en situation de handicap. Beaucoup de progrès sont faits mais il reste tout de travail à reconnaître les élus. « Aujourd'hui, 75 % du réseau de bus sont accessibles, pointe Abderrazak Halloumi, avec au moins un arrêt accessible par centre-bourg. Il y a encore quelques manques dans l'accès à la culture. Il y a dans plusieurs secteurs des demandes d'accompagnement et de médiation. Ce

que nous voulons avec les Accessifs, c'est montrer la richesse des associations qui œuvrent pour que nos concitoyens empêchés puissent trouver leur place dans la cité ».

Une place légitime que les premiers concernés ne vont pas toujours revendiquer, parfois malades à l'isolement : « La démarche des Accessifs, c'est l'inverse, c'est la mixité et l'échange, abonde Michel Grelier, le président de l'association sportive sociale des handicapés et adhérents valides (ASSHAV). Ce que

nous allons organiser ce weekend à Saint-Cyr en ouverture du festival y participe. Quinze associations vont nous proposer d'essayer des pratiques sportives spécifiques au handicap ».

Jean-Michel Couin

La ville de Poitiers vient d'adopter « Partager la ville », un engagement citoyen à un petit guide pratique qui présente ce qui a été fait et réalisé par la collectivité en matière d'accessibilité. Disponible gratuitement à l'office de ville et dans les mairies annexes.

••• Sport, spectacles, expos et découvertes

Le programme de cette nouvelle édition des Accessifs est particulièrement dense. Voici une sélection :

> **Samedi 20 et dimanche 21 mai.** Week-end S'HandiFérence à la base de voile du lac de Saint-Cyr. Pour essayer des pratiques sportives spécifiques au handicap : voile, canoë-kayak, vélos atypiques, tir à l'arc, à la carabine, tennis de table, ski nautique... Transport et restauration sur réservation au 05.49.58.42.83

> **Du 20 au 28 mai.** Foire de Poitiers : Un jour/Une asso de 10 h à 20 h, parc des expositions. L'occasion de découvrir de multiples associations qui

œuvrent dans le secteur du handicap.

> **27 mai.** A 17 h, « Tous Poitiers court », parc de Blossac. Courses de 5 km et 10 km en fonction de l'âge. Inscriptions en ligne sur marathon-poitiers-puturoscope.com ou sur place avant 15 h.

> **Du 2 au 30 juin.** Médiathèque des 3 Cités. Exposition de textes poétiques écrits par des patients du centre hospitalier Henri-Libert.

> **6 juin.** Bouge ton corps, Salle R2B à Vouneuil-sous-Biard. Table ronde autour des activités physiques adaptées et du mieux-être avec témoi-

gnages et vidéos.

> **7 juin.** De 12 h à 17 h, place Leclerc. Après-midi festif dans un village associatif avec jeux interactifs, spectacles, mises en situation de handicap.

> **Du 7 au 10 juin.** Centre socioculturel la Comberie à Migné-Auxances, « Mign'Accessifs » : exposition d'art, peintures, poésie...

> **8 juin.** « Vivre ensemble avec le handicap psychique », de 10 h à 12 h 30, table ronde à la maison de quartier STEVE.

> **10 juin.** Journée champêtre au château de Beauvoir (Vouneuil-sous-Biard) de 10 h à 17 h.

> **17 juin.** Fête du sport pour tous, 2^e édition. A partir de 14 h

au complexe sportif André Messy à Buxerolles. Au programme : basket fauteuil, showdown, tennis de table, volley-ball, foot et cécifoot, arts martiaux, handball, tennis fauteuil, course à pied les yeux bandés, badminton, jeux gratuits. Restauration sur place. Renseignements au 05.49.38.38.49

> **Jusqu'au 13 juillet.** Exposition « Quand l'architecture offre le handicap ». A la maison de l'architecture à Poitiers, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Le samedi de 15 h à 18 h.

Les Accessifs prennent leur temps

Après quatre éditions, le festival dédié aux handicaps et à la lutte contre les discriminations liées aux handicaps s'étoffe de plus en plus. Une manière de montrer la richesse des associations et la diversité des actions qu'elles conduisent.

● POITIERS

Il serait impossible de présenter ici l'ensemble des manifestations, rencontres, proposées par la municipalité et la communauté d'agglomération du 20 mai au 17 juin, autour du handicap, par les quelque 170 associations, collectivités, qui reflètent ce que l'adjoint au maire en charge du handicap, Abderrazak Halloumi, appelle « la richesse associative » sur ce thème. « Il s'agit de parler du handicap autrement et pour cela créer un événement pour changer le regard et lutter contre les discriminations ».

Si à l'origine le festival ne prenait qu'une semaine, il s'étire aujourd'hui sur quatre semaines très denses. C'est bien le signe de cette richesse associative, mais aussi que l'ensemble des structures a progressivement adhéré à l'idée de participer à ces rencontres. Si la population dans son ensemble méconnait les conséquences quotidiennes du handicap, moteur, sensoriel, elle ignore sans doute encore plus que 80 % des handicapés aujourd'hui sont des personnes porteuses de troubles psychiques.

Pour autant, le regard posé sur le handicap ou tout au moins le changement que l'on tente de lui donner porte plus sur ce qui dans la visibilité du handicap semble gêner la population ou freiner une acceptation naturelle.

Alors entre les différentes pra-

tiques sportives, artistiques, d'inclusion dans le monde du travail, tous les pans de la vie quotidienne sont des occasions pour les handicapés de devenir des citoyens comme les autres. Certains clubs sportifs mêlent d'ailleurs valides et handicapés lors des entraînements. On a aussi vu que le musée Sainte-Croix offre la possibilité pour des déficients visuels de découvrir une œuvre picturale ou une sculpture.

Mais l'idée de ce grand forum que sont les Accessifs consiste à ouvrir à tout le monde ce qui se fait pour les handicapés et sortir les personnes comme les pratiques du cadre strict dans lequel elles s'exercent habituellement. Ainsi à la foire de Poitiers, du 20 au 28 mai, dans le cadre de l'opération Un jour une association, on présentera une association tournée vers le handicap.

Et puis comme le suggère cette conférence qui aura lieu à la Maison de l'architecture, le 30 mai à 19 h, on parlera de handicap et d'architecture et plus globalement de la prise en compte du handicap dans la conception des bâtiments, des espaces publics. Dans l'idée, cette rencontre rejoindra la journée sur l'autonomie qui évoquera les questions d'aménagement intérieur de la maison avec la société. Le centre qui dispose d'une salle de présentation de matériel.

D'exposition en spectacles, de concerts en projections de cinéma, de tables rondes en présentation des



Daniel BIRON

pratiques sportives, les personnes intéressées pourront découvrir le monde du handicap sous diverses facettes.

Et pour aller un peu plus loin, les associations auront leur Village associatif le 7 juin, de 12 h à 17 h, sur la place du Maréchal-Leclerc. La journée sera animée par la radio Pulsar.

Cette manifestation, on l'aura compris, se caractérise par la « diversité des lieux et la diversité des structures » insiste Abderrazak Halloumi.

Il reste que la loi de février 2005 sur la prise en compte du handicap dans tous les espaces publics ou structures recevant du public n'est pas encore une réalité uniforme. Alors que l'on avait jusqu'en 2015 pour rendre ces espaces accessibles au public handicapé, en 2014, une

ordonnance a permis de prolonger par un Agenda d'accessibilité programmé, de trois, six ou neuf ans, la date butoir de mise aux normes. Poitiers a jusqu'en 2024 pour se mettre en conformité. Malgré tout, la collectivité a fait des choix, comme pour la mise aux normes des arrêts de bus sur les trois lignes structurantes du réseau Vitalis. En revanche, 80 % des bus sont déjà aux normes.

Il faut dire que d'après l'élu adjoint au handicap, la collectivité a évalué le coût des mises aux normes sur les treize communes de l'ancienne communauté d'agglomération à 20 millions d'euros.

Daniel BIRON

Tout le programme sur https://www.poitiers.fr/c_0_0_Dossier_27924_o_Les_Accessifs_le_festival_au_tour_du_handicap.htm

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Bonne participation et bonne entente des participants
- Bonne organisation malgré le peu de moyens financiers
- Bonne coordination de la Mission handicap
- Outils de communication développés
- Beau temps
- Partage
- Engagement des partenaires
- Convivialité
- Diversité des actions
- Grande mobilisation des pouvoirs publics et des associations

DES PISTES D'AMÉLIORATION

- Communication grand public à améliorer de même que la communication sur chaque événement
- Soirée culturelle en centre-ville, au TAP ?
- Un mois c'est long, mais également cela permet beaucoup d'actions variées
- Un emplacement plus visuel sur la Place Leclerc pour le Centre Equestre
- Une ambiance musicale plus forte sur la Place Leclerc et une meilleure animation au micro avec plus de place laissée aux partenaires présents
- Faire venir les entreprises et les commerces sur la Place Leclerc
- Accompagnement financier du projet à revoir
- Agenda récapitulatif des dates par colonnes et par typologie de public

LES PERSPECTIVES

Réédition en 2019 (tous les 2 ans en alternance avec la Journée des Associations).

Suggestions des partenaires

- Témoignages d'athlètes de haut niveau
- Match en fauteuil basket sur la Place Leclerc
- Favoriser le dynamisme dans les actions
- Soirée culturelle en centre-ville

Des échanges se sont poursuivis autour d'un diaporama avec les photos prises pendant les « Accessifs » sur différents lieux.

Les associations, qui désirent avoir les photos, doivent en demander l'autorisation auprès du service communication de la ville de Poitiers/Grand Poitiers en précisant l'utilisation qui va en être faite et sur quel support elles seront mises (contact : delphine.giraud@grandpoitiers.fr). Les photos ne doivent en aucun cas être commercialisées et il faut respecter le droit à l'image.

Certains partenaires ont pris des photos ou des vidéos de leurs actions. Ceux qui le souhaitent peuvent les transmettre à la mission handicap en vue d'une exposition en novembre 2018 pour la rétrospective des « Accessifs ».

Commission pour l'accessibilité



RAPPORT DES TRAVAUX
DE LA
COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ
ANNEE 2017

CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

I - DONNÉES GÉNÉRALES -

I.1 - Informations administratives de la commune

Commune de SAINT-BENOÎT
11 rue Paul Gauvin
86280 SAINT-BENOÎT

Nombre d'habitants : 7 268 (janvier 2017)

I.2 - Informations administratives de la C.C.A. (Commission Communale pour l'Accessibilité)

Date de décision du Conseil Municipal portant création de la commission :
31 décembre 2010

Dates des réunions : 16 juin 2011
3 novembre 2011
13 juin 2012
5 décembre 2013
21 mai 2015
28 juin 2016
6 juillet 2017

II - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

II.1 – Travaux réalisés en 2017

- Aménagement de la ruelle du Pilori
- Aménagement de trottoir partie haute de la route de Poitiers
- Effacement des réseaux électriques route de Poitiers

II.1 – Propositions de travaux à réaliser en 2018 (sous réserve du vote du budget)

- Aménagement de trottoirs :
 - Rue de la Grand'Maison (au niveau des Restos du Cœur)
 - Rue du Square (monument aux morts/parking de la Fauquerie)
 - Rue des Genêts
- Réfection de trottoirs :
 - Rue des Coquelicots
 - Rue du Hameau de la Chaume
 - Rue des Arcs
 - Allée des Fauvettes
 - Rue des Bergeottes
 - Rue Delaunay
- Eclairage public :
 - Route de Poitiers au niveau de la boulangerie :
nouveau point lumineux et amélioration de l'éclairage sur le trottoir.

III – CADRE BÂTI - ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

III.1 - Travaux réalisés en 2017

– Mairie

- a) Réaménagement des bureaux d'accueil avec création d'une tablette à hauteur accessibilité PMR
- b) Amélioration de l'accès aux sanitaires du rdc

– La Hune

- a) Mise aux normes accessibilité de l'ascenseur (info vocales, capteur de présence toute hauteur et miroirs et mains courante dans la cabine).
- b) Mise en place de dalles podotactiles
- c) Remplacement des huisseries dont porte d'entrée et porte de secours homologuées : 7.530 €

– Ecole Irma Jouenne élémentaire

Installation de visiophone au portail d'entrée aux normes handicaps

– Ecole Irma Jouenne Maternelle

- a) Remplacement de 2 portes d'entrée pour permettre l'accès PMR (entrée salle d'activité et entrée garderie)
- b) Installation de visiophone au portail d'entrée aux normes accessibilité
- c) Mise en place d'un voyant lumineux d'incendie dans le WC PMR

– Ecole Ermitage Côté ALEPA

Mise en place de voyant flash lumineux (alarme incendie) dans la douche et le WC PMR

III.2 – Propositions des travaux 2018 (en fonction du vote du budget)

1. Mise aux normes des ascenseurs :

- Mairie : infos vocales, capteur de présence toute hauteur ...
- Abbaye : idem

2. Conformité des escaliers :

- Bibliothèque au Prieuré : aménagement de la marche d'accès
- Mairie : fin de mise en conformité
- Abbaye : fin de mise en conformité

3. Réhabilitation de l'école de l'Ermitage :

- Remplacements de portes pour accès PMR
- Création d'un ascenseur

4. Mise en place de visiophone :

- Ecole du Bois d'Amour
- Ecole de l'Ermitage

5. Accessibilité de la crèche :

- Remplacement baie vitrée

IV – DIVERS –

IV.1 - L'emploi

La contribution de la commune en 2017 au FIPH

La loi de 2005 impose aux employeurs de plus de vingt agents, une obligation d'emploi de personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

Pour la commune, ce taux d'emploi est égal à 4,26 % (sont pris en compte, pour le calcul, le nombre d'agents (4), le montant (7 368,22 €) des prestations et des achats effectués auprès des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et les dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des agents handicapés. Le montant de la contribution à verser au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées en 2017 s'élève à 6 085,93 €.

IV.2 - Accueil des stagiaires et apprentis en situation de handicap

- ✓ Accueil de 3 stagiaires dans les différents restaurants scolaires

IV.3- Location de locaux à l'association ALEPA (Activités et Loisirs Educatifs pour Personnes avec Autisme)

Depuis 2009, la commune loue à cette association (montant du loyer : 480 €/mois), des locaux (anciens locaux de l'école maternelle Ermitage), permettant ainsi le fonctionnement du centre de loisirs « Eclats de bulles » géré par ALEPA. Cette structure propose aux jeunes enfants autistes durant les mercredis, les samedis après-midis et les vacances scolaires, des animations, des séjours, un accompagnement pour les intégrer dans un club sportif ou dans une structure de loisirs ordinaire.

IV.4 - Partenariats divers

- Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale répond favorablement à la demande de l'I.M.E. de Mauroc pour faire participer un groupe de six jeunes à la mise sous plis des invitations du Noël des personnes âgées. Cette collaboration leur permet de bénéficier d'une mise en condition réelle de travail.
- Mise à disposition gratuite du studio de danse situé à La Hune :
 - à l'I.M.E. de Mauroc,
 - à l'association ADRAS 86 (Association pour le Développement des Rencontres Artistiques et Sportives menant des activités en direction des personnes en situation de handicap).
- Mise à disposition gratuite de salles communales, aux associations en lien avec le handicap : ARMMELHISCA, ADAPEI, ALEPA, ASEPIA, APEMEDA.

IV.5 - Subventions versées aux associations en lien avec le handicap

En 2017, un montant total de 1 280 Euros a été versé par le CCAS à plusieurs associations en lien avec le handicap.
